

PARLEMENT WALLON

SESSION EXTRAORDINAIRE 2009

SÉANCE DU VENDREDI 17 JUILLET 2009

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	3
<i>Absences motivées</i>	3
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i>	3
<i>Remplacement d'un membre de la Commission de vérification des pouvoirs</i>	3
<i>Document</i>	
<i>Dépôt</i>	3
<i>Déclaration de politique régionale</i>	
<i>Discussion générale</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Borsus, Wesphael, Mme Simonis, M. Prévot)	3
<i>Organisation des travaux</i>	18
<i>Communications</i>	18

<i>Vérification des pouvoirs et prestations de serment des suppléants des Ministres (décret du 12 juillet 1999 organisant le remplacement du membre du Conseil régional wallon nommé par le Roi en qualité de Ministre ou de Secrétaire d'État fédéral – Décret du 13 juillet 1995 organisant le remplacement des Ministres par leur suppléant parlementaire)</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, Mmes Servaes, Trotta, Sonnet).....	19
<i>Déclaration de politique régionale</i>	
<i>Reprise de la discussion générale</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Jamar, Borsus, Mme Simonis, M. Wesphael, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Stoffels, Miller, Desgain, Dodrimont, de Lamotte, Mmes Pary-Mille, Kapompolé, MM. Wahl, Cheron, Walry, Fourny, Crucke, Mme Dethier-Neumann, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon).....	19
<i>Nomination d'une commission de contrôle (Article 2 quinquies Règlement d'ordre intérieur).....</i>	43
<i>Projets de motion déposés en conclusion de la déclaration de politique régionale et du débat qui a suivi par Mme Simonis et Consorts (Doc. 9 (SE 2009) – N° 1) et par Mme Cornet et Consorts (Doc. 10 (SE 2009) – N° 1)</i>	
<i>Vote nominatif</i>	44
<i>Abréviations courantes</i>	45

Présidence de Mme Emily HOYOS, Présidente.

La séance est ouverte à 10 heures 13 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. – A demandé d'excuser son absence à la présente séance: M. Di Antonio, retenu par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Je vous propose d'ajouter à notre ordre du jour le remplacement d'un Membre de la Commission de vérification des pouvoirs, ainsi que la vérification des pouvoirs et les prestations de serment des suppléants des Ministres (Décret du 12 juillet 1999 organisant le remplacement du membre du Conseil régional wallon nommé par le Roi en qualité de Ministre ou de Secrétaire d'État fédéral – Décret du 13 juillet 1995 organisant le remplacement des Ministres par leur suppléant parlementaire).

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté.

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle le Parlement à procéder, par tirage au sort, au remplacement de M. Furlan au sein de la Commission de vérification des pouvoirs.

Je demande à Mme Bertouille de procéder au tirage au sort.

Le sort désigne Mme Anne Barzin. (*Applaudissements.*)

DOCUMENT

Dépôt

Mme la Présidente. – J'ai été saisie du dépôt du projet de décret ratifiant, en application du décret du 17 juillet 2008 relatif à quelques permis pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général, le permis unique délivré le 11 mai 2009 par arrêté des Fonctionnaires technique et délégué, pour l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi-Bruxelles Sud de 650 mètres pour la porter de 2.550 mètres à 3.200 mètres, la construction de deux bretelles (dénommées N6 et N7) de raccord entre l'allongement de la piste et le taxiway nord et l'aménagement d'une « bande de soufflé » de 60 mètres sur 45 mètres et d'une zone « RESA » (*Runway Extremity Safety Area* – Aire de sécurité d'extrémité d'une piste) de 240 mètres sur 90 mètres situées dans le prolongement de la piste (Doc. 6 (SE 2009) – N° 1).

Il a été imprimé et distribué.

Il sera envoyé à la Commission compétente.

DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la Déclaration de politique régionale.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, Madame la Ministre, vous l'aurez observé, j'aurais dû d'ailleurs être en mesure de dire « Mesdames les Ministres », tant il est vrai qu'alors que la Déclaration de politique régionale consacre un chapitre entier à l'égalité des chances. Alors que notre Région compte 1.768.322 femmes et que notre Parlement – et c'est heureux – se décline pour 37 % au féminin, n'est-il pas curieux de voir cette nouvelle majorité wallonne ne faire confiance qu'à une seule personne de l'autre sexe pour assumer des fonctions ministérielles ?

Mais vous l'aurez compris, ce n'est pas la seule perplexité qui nous habite aujourd'hui lorsque nous observons ce Gouvernement en phase avec les nouvelles technologies.

Ce Gouvernement sera en effet composé pour moitié et présidé par des membres issus du parti socialiste. Présence forte, incontournable dans les futurs et inévitables rapports de force gouvernementaux pour la famille politique qui a été la plus sévèrement sanctionnée lors du récent scrutin, en accusant une perte de près de 70.000 électeurs et de 5 sièges en cette Assemblée.

Il est aussi paradoxal de constater, chers Collègues, alors qu'il y a 40 jours à peine, nos concitoyens ont majoritairement exprimé une aspiration forte au changement, à la rupture par rapport au passé, que les deux autres composantes de cette majorité ont fait le choix d'offrir précisément cette position centrale au parti socialiste, aujourd'hui au pouvoir depuis deux décennies au sein de notre Région.

Indépendamment de ces constats, sachant qu'il n'est jamais de crépuscule pour les matins de l'espérance, comme disait Willy Taminiaux, nous avons pris acte des flots abondamment déversés, des flots de promesses alimentés par cet accord de Gouvernement.

D'aucuns y verront l'augure pleine de promesses d'une législature positive, d'autres pressentent une majorité étouffée par une majorité souffrant de ses promesses.

Je ne reviendrai pas plus longuement sur l'absence durable de données chiffrées quantifiant les efforts à réaliser ou les moyens à mobiliser pour de nouveaux accents ou de nouvelles politiques.

Beaucoup d'acteurs de la société civile, l'Union wallonne des entreprises, par exemple, un grand nombre d'experts ont souligné cette lacune, rendant l'exercice auquel la majorité s'est livrée, dangereusement théorique. Car à chaque chapitre, chers Collègues, vous l'avez lu, on va créer, on va amplifier, on va développer, on va financer de nouveaux emplois, soutenir les APE, les PTP, les APE Jeunes, le secteur non marchand, l'isolation des bâtiments, renforcer ceci, soutenir cela, mais pas une ligne pour décrire les chiffres tant attendus.

Mais ce matin, chers Collègues, Monsieur le Ministre du Budget, j'ai un *scoop* pour vous. Il paraît que ce plan financier existe. Puis-je dès lors vous demander, Monsieur le Ministre-Président ou Monsieur le Ministre du Budget, dans le cadre de la répartition des tâches qui se met en œuvre, de nous en donner communication ou puis-je, Monsieur le Ministre du Budget, vous demander, concernant l'une ou l'autre matière, vous qui êtes au cœur de la discussion budgétaire, vous qui avez participé à chacune des négociations, vous demander, par exemple, sur une thématique importante, que nous soutenons, l'aide aux personnes âgées, quels sont les moyens aujourd'hui disponibles ? Quel est le chiffre que vous auriez retenu pour aider les 540.000 personnes qui relèvent de la qualification de personnes âgées en Région wallonne ? Je ne sais, Monsieur le Ministre, si M. le Ministre-Président nous communiquera, par exemple, ce chiffre tout à l'heure ou si vous pouvez, vous connaissant et connaissant le sens de la répartie qui vous anime

en cette assemblée depuis tant de législatures, nous communiquer d'ores et déjà le montant. Ce serait peut-être – je ne sais pas – 5 millions d'euros, cela fait 10 euros par personne âgée que vous auriez par exemple décidé de consacrer à ces nouvelles politiques.

Ces chiffres tant attendus pourraient peut-être nous permettre d'atténuer enfin cette impression tenace qui est la nôtre. Cette impression fâcheuse aussi que vous avez d'aligner surtout des mots. Des mots et encore des mots, et là, Monsieur le Ministre-Président, vous fûtes généreux, durable, tout va demain être durable.

À 171 reprises, chers Collègues, on retrouve le mot « durable ». C'est à peine moins que le terme social, souligné légitimement, mais à 225 reprises dans le document que vous avez lu, la gouvernance en viendrait peut-être à faire pâle figure avec seulement 27 mentions dans les 260 et quelques pages de la DPR.

Cette législature, chers Collègues, va aussi être largement consacrée à évaluer, à évaluer encore et à évaluer toujours. Plus de 200 fois vous évoquez des évaluations. Le Parlement, l'Administration wallonne, va se transformer en IWEPS, Madame la Présidente, à la puissance 27, tandis que 37 thématiques doivent être étudiées.

Votre table de travail, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, recèle aussi pas moins de 57 plans à voir, à revoir ou à créer. Vous allez aussi être extrêmement créatifs en termes de plates-formes, de panels, d'interfaces, de comités, d'intermédiations multiples et multiformes et je vous en passe tant d'autres.

Pour nourrir nos réflexions et votre décision gouvernementale, des avis autorisés des institutions, des associations, des experts, des gens, des citoyens sont évidemment souhaitables, mais n'êtes-vous pas sur le chemin de croix de la palabre à l'infini et de la dilution de la décision ?

Concrètement, nous proposons que soit, dès la rentrée parlementaire, établi, en ce qui concerne le volet financier de mon propos introductif, un audit financier incontestable qui décrira l'état réel des finances wallonnes en y incluant tous les impacts des mécanismes en ce compris, d'extra-budgétisation et de dettes cachées régulièrement dénoncées, vous vous en souvenez, par les deux composantes de la minorité parlementaire sortante.

Cette tâche pourrait être confiée utilement à un panel universitaire autour du Professeur Deschamps associé à la Cour des comptes, par exemple.

Nous vous demandons ensuite un exercice-vérité qui va attribuer des moyens aux politiques, des moyens aux mesures proposées, des priorités et des échéanciers effectifs pour les mettre en œuvre.

En ce qui concerne d'autre part les mécanismes de participation et de concertation, que nous soutenons, je vous propose de passer directement à l'acte, au concret.

Mettons-nous à la tâche puisque, Madame la Présidente, vous venez de nous annoncer que, dès le 23 septembre prochain, nous examinerions le décret DAR. Je vous propose dès lors, surtout pour les nouveaux collègues, après nous être réapproprié les analyses et les contributions antérieures, notamment d'éminents parlementaires, je pense à mon ami M. le Député Wesphael, qui sur le sujet qualifiait le DAR, je me permets de vous citer, cher collègue, de « *sans aucun doute le plus mauvais décret de la législature écoulée* ».

M. Wesphael (Écolo). – Je n'ai jamais dit cela. (*Rires.*) (*Applaudissements.*)

M. Borsus (MR). – Cher Monsieur Wesphael, non, officiellement vous avez dit pire, j'ai choisi la formule la plus *light*. (*Rumeurs.*)

Je vous suggère aussi, en termes d'exercices appliqués de ces concertations, de procéder à des auditions des acteurs économiques concernés, des comités de riverains, des autorités actuelles de l'aéroport, des syndicats et de l'asbl Inter Environnement Wallonie, de manière à ce que nous puissions voir si cette espèce de *phasing out* des investissements proposés par le Gouvernement en matière aéroportuaire et le rabotage de 250 mètres de longueur de piste du projet par rapport au projet initial sont des options opportunes; mais surtout, ceci nous permettra de clarifier la ligne gouvernementale en matière aéroportuaire, tant il est vrai qu'on trouve tout et beaucoup de son contraire dans le texte qui nous est soumis et nous avons ici aussi l'impression d'une forme de mise au frigo de la Politique aéroportuaire wallonne.

Concrètement, puis-je dans la foulée, Monsieur le Ministre-Président, demander au Gouvernement comment il compte précisément atteindre cet objectif visé? Je me permets de vous citer encore, à la page 23 de la DPR, vous allez « *développer un multilinguisme fonctionnel chez tous les Wallons* ». Ceci me rappelle fortement un vigoureux « *tous bilingues en 2000* », lancé jadis par une éminence socialiste, avec le résultat que l'on sait ...

En matière de fonction publique, Monsieur le Ministre de la Fonction publique, vous allez découvrir l'Administration wallonne: un des fléaux qui gangrène la Région wallonne est la politisation. Cette politisation n'est même pas mentionnée une seule fois dans votre document.

Vous me confirmez qu'il y en avait et qu'il n'y en aura plus, c'est ce que vous me dites Monsieur Walry? (*Réaction de M. Walry.*) Plutôt que les beaux mots, des exercices pratiques, avec M. le Ministre Antoine, on faisait du direct, on ne s'embarrassait pas de longues heures, si vous êtes d'accord, moi je suis d'accord, par avance pour cet exercice, Monsieur le nouveau Ministre de la Fonction publique.

Quelques questions précises. Me confirmez-vous que tous les engagements d'agents contractuels seront

désormais annoncés publiquement et feront l'objet d'une sélection indépendante?

Les procédures en cours pour désigner les 33 inspecteurs généraux, le troisième niveau de la hiérarchie administrative régionale, sont aberrantes. Cette procédure en cours consistait en l'envoi d'une simple note de motivation, dont on ne savait même pas si elle était du fait de l'auteur ou du candidat, et la sélection par un jury avec des membres de cabinets ministériels présents. Cette méthode de recrutement est-elle abolie? Ces procédures vont-elles être recommencées?

Exercice pratique, Monsieur le Ministre de la Fonction publique, les candidats mandataires au Forem, qui ont bénéficié d'un *coaching* payé par les deniers publics, vont-ils être effectivement exclus des procédures en cours?

Monsieur le Ministre de la Fonction publique, allez-vous rembourser les agents du SPW ayant fait l'objet, vous n'y êtes pour rien – Philippe Courard, non plus – d'une erreur administrative à la suite d'un prélèvement excessif sur leurs rémunérations?

D'autre part, Monsieur le Ministre de la Fonction publique, pouvez-vous m'indiquer, concrètement, ce que recouvre la volonté annoncée par votre Gouvernement, de développer un programme spécifique pour inclure plus de personnes de nationalité étrangère, extra-européenne, au sein de la Fonction publique régionale?

Une autre des problématiques graves de la Wallonie, c'est cette propension à créer des « bidules », des « machins » autour et alentour de l'Administration wallonne.

Quelle frilosité dans la DPR à cet égard. Je vous lis à nouveau: « *On va intégrer – à terme – la cellule de développement territorial au sein de la DGATLP* ». Je vous cite encore quand, mollement, vous annoncez à la page 30 de votre document, vouloir – entendez la douceur, presque la tendresse des mots, je vous cite –: « *Rapprocher l'agence de stimulation économique, de l'agence de stimulation technologique en renforçant, dans un premier temps, les synergies entre elles dans l'optique d'une intégration progressive* ». On peut difficilement faire moins, Monsieur le Ministre-Président, et pour tous les autres, pour toutes les autres structures, tout va bien? Par exemple, mais on pourrait citer de nombreux exemples, est-il toujours pertinent d'avoir un Institut du patrimoine à côté de l'administration du même nom? Combien d'OIP, combien de structures allez-vous rapatrier au sein du corpus administratif wallon? Vous n'en dites mot.

En matière d'emploi, Monsieur le Ministre, quelle déception de lire page 63 que – parce que plutôt que les grandes envolées, je lis modestement les phrases, les mots de votre document: « *Le Gouvernement envisagera la possibilité d'accélérer la prise en charge des demandeurs d'emploi en vue de réduire le délai dans lequel est conclue une convention d'accompagnement* ». « Envisa-

gera la possibilité d'accélérer», quelle robustesse, Monsieur le Ministre-Président !

Où est la grande réforme du Forem que le Ministre sortant avait dû consentir sous les coups de boutoir de la presse et de l'opposition ?

On ne manque pas d'ailleurs, chers Collègues, de s'étrangler en lisant que le Forem va créer un système de *matching, dear friends. To match*, mettre en relation, *That's quite surprising, isn't it? What a marvellous idea, dear Ministre-Président. (Réaction de M. Devin.)*

Le Forem, Monsieur Devin, vous qui vous intéressez à l'emploi, qui a quelques années au compteur, qui a fait l'objet dans le passé de régulières mises en cause, le Forem sous l'impulsion de ce Gouvernement va enfin penser à un système pour mettre en regard les offres et les demandes d'emplois, de façon systématique et inversement, j'imagine, on va enfin *matcher* au Forem. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

En matière d'emploi, soulignons positivement l'investissement dans les secteurs verts, dans l'isolation, dans la construction tout en rappelant que selon une étude récente du *Boston Consulting Group*, il faut 1 milliard d'euros pour créer 1.300 emplois dans ces filières, et ce, sur un segment de dix années.

En matière de logement, Monsieur le Ministre, que de souvenirs réapparaissent pour les parlementaires, ces bons vieux 2.000 logements, ici, à partir de 2012. Ce n'est pas faire injure, Monsieur le Ministre, à la vérité que de rappeler que des 10.000 logements annoncés sous la législature défunte – heureusement défunte, diraient les persifleurs – il n'y en a eu que 447 effectivement construits et aujourd'hui occupés. Et on fixe désormais à 20 % la barre de logements publics, associatifs ou conventionnés – l'objectif à terme, il est vrai – alors que pour atteindre ces 20 %, il faudrait suivant nos experts pouvoir bâtir, créer ou conventionner 190.000 unités de logements, mais on évoque, à terme, il est vrai, cet objectif pour le Gouvernement actuel. Dès qu'on aura créé, conventionné, négocié avec le secteur associatif la mise à disposition de 190.000 logements en Région wallonne, vous pourrez considérer que votre objectif annoncé sera atteint.

Madame et Messieurs les Ministres, vous avez probablement été en matière de logements – comme moi – stupéfaits d'apprendre à la page 89 de la DPR, que le premier cycle d'audits des Sociétés de logements de service public ne seraient finalisés qu'au mois d'août 2011, soit six ans bien sonnés après l'éclatement du scandale de la Carolo.

Plus grave est aujourd'hui la situation des prêts sociaux : complètement bloquée ! Allez voir sur le site de la SWCS, elle est complètement bloquée faute d'argent, avec des jeunes, des dizaines de ménages, dont les projets de construction, qui sont aussi souvent des projets de vie, sont aujourd'hui bloqués. Monsieur le Ministre, dois-je parler du prêt Tremplin, la grande innovation

2009 du Ministre du Logement de l'époque. Le prêt Tremplin annoncé, à vastes et coûteux renforts de publicité, passe à la moulinette. En langage de la DPR, passer à la moulinette, le Gouvernement dit : « *on va concentrer les aides* ». Comprenez, on va drastiquement, Monsieur le Ministre, raboter le dispositif.

Les prêts sociaux, tellement utiles aux familles les plus précarisées, vont aussi être limités puisque, dorénavant, on ne pourra plus emprunter que « 100 % des besoins nécessaires pour l'achat et pour les frais », mais en ramenant à 100 % maximum la capacité d'emprunt, on exclut – suivant le rapport de la Société wallonne du crédit social 2008 – près de 60 % des bénéficiaires, à l'avenir. Et 60 % des bénéficiaires, cela fait 2.870 familles, qui dans le nouveau schéma des prêts sociaux, seront désormais exclues.

Madame et Messieurs les Ministres, si on peut se contenter d'emprunter 70 % des besoins nécessaires pour construire, si on peut effectivement apporter un certain nombre de garanties, a-t-on encore évidemment besoin du logement social ? Le message est effectivement clair et le dispositif doit être cadré précisément vers celles et ceux qui ont besoin de 100 %, de 110 % d'emprunt en y incluant non seulement l'achat, mais aussi les frais.

Par ailleurs, ce Gouvernement en devenir, se propose, et je vous cite encore, page 89 : « *d'évaluer la réforme du régime locatif en vue de l'adapter aux nécessités du secteur* ».

Derrière cette pudique phraséologie, deux choses sont possibles : soit une réforme des mécanismes, les baux à durée déterminée, les baux modulés, etc.; soit, et c'est notre crainte, une augmentation des loyers pour une part significative des 104.000 bénéficiaires de logements sociaux aujourd'hui recensés en Région wallonne.

Mesdames et Messieurs, cette DPR est hélas plus inquiétante encore pour les gens qui ont des revenus moyens, des revenus moyens à élevés, mais pour la classe moyenne dans sa globalité, car ne vous y trompez pas, derrière cet aimable Olivier tout neuf, dont certains des feuillages pourraient paraître sympathiques aux yeux d'aucuns, c'est une vraie majorité de gauche qui s'est mise en place en Région wallonne, ce que me confirme M. Nollet d'un vigoureux opinement de la tête. Cette majorité de gauche wallonne, appellation non contrôlée, mais plus fidèle à mes yeux à la réalité, annonce, en vrac, une tarification progressive de l'eau, une tarification elle aussi progressive pour l'énergie, également pour le mazout, demande qu'il soit modulé de façon supplémentaire par rapport à la situation actuelle, une série de primes en fonction des revenus. La majorité veut augmenter le taux de taxation de l'incinération et de la mise en CET, mais, miraculeusement, sans qu'aucune répercussion ne soit perceptible pour qui que ce soit. C'est une extraordinaire augmentation de la perception et de la taxation que personne ne paie au bout du compte.

Cette majorité va aussi s'octroyer, ou en tout cas envisager de le faire, un droit de préemption immobilier

dans un certain nombre de cas. Vous savez déjà que la TV redevance et sa suppression sont passées à la trappe, la DPR avance aussi un futur droit d'utilisation des voiries et plaide aussi en faveur d'une péréquation cadastrale.

Par ailleurs, chers Collègues, les usagers des TEC, régulièrement pris en otages par des grèves sauvages, notamment à Liège ou à Charleroi, vont être très heureux d'apprendre que désormais, je vous lis, Monsieur le Ministre : « *Le Gouvernement va tout mettre en œuvre pour éviter les grèves* ». Cela, c'est très fort. Je le relis parce que j'ai cru avoir mal lu dans la DPR. Vous allez mettre tout en œuvre pour éviter les grèves. Je suppose, avec la même efficacité qu'au mois de juin, au mois de mai, au mois d'avril, au mois de mars, l'année dernière, l'année avant, probablement l'année prochaine. Monsieur le Ministre, où est, cela m'a peut-être échappé, le service minimum ? Vous en avez parlé souvent, on n'était pas d'accord sur la forme, mais vous l'avez souvent dit, votre présidente aussi : « On veut un service minimum ». Où est-il dans la DPR, ce service minimum tant attendu par nos concitoyens ?

Chers Collègues, je sais, le parti socialiste n'en veut pas, mais je pensais qu'il y aurait quand même une capacité modeste d'influence au sein de l'accord gouvernemental. Adieu le service minimum.

Chers Amis, le pire est à venir. En matière de routes. Monsieur Onkelinx, vous avez vu ce qu'on annonce en matière de routes dans la DPR ?

En matière de routes, la DPR sous le titre « *disposer des réseaux routiers de qualité et intégrés* » nous offre tout d'abord une définition délicieuse de ce qu'est un réseau routier de qualité.

Je lis, page 167 de la DPR « *l'accord de majorité définit un réseau routier de qualité* ». Un réseau routier de qualité, c'est un réseau où les revêtements sont en bon état, qui est entretenu et dont les abords sont accueillants.

Alors là, grand merci, Elio, Joëlle, Jean-Michel et tous les autres pour cette définition de ce concept tant attendu, mais je puis vous assurer que les Wallons, à défaut de connaître la définition de ce qu'est un réseau de bonne qualité, mesurent pleinement, et depuis longtemps, ce qu'est un réseau wallon de piètre qualité. Je voudrais souhaiter bonne route au nouveau Ministre de l'Équipement, lui assurer notre soutien, car son chemin sera long entre la réalité wallonne et cette belle définition.

En matière agricole, je constate que le Gouvernement, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, nous annonce un décret d'orientation agricole, mais j'observe beaucoup de mentions « bio », je vois beaucoup de nouvelles contraintes aussi pour les agriculteurs et de futures mesures, notamment en matière d'azote.

En ce qui me concerne, l'extrême gravité de la situation actuelle, notamment pour les producteurs laitiers,

mais pas uniquement pour eux, justifie et requiert des mesures urgentissimes et des efforts immédiats, même si nous savons, vous et moi, que c'est extrêmement difficile.

C'est la raison pour laquelle, Madame la Présidente du Parlement, nous demandons que, par exception et compte tenu de la situation de crise aiguë vécue par nos agriculteurs, nous puissions réunir les Chefs de groupes, le Ministre de l'Agriculture, les Parlementaires intéressés, le secteur et ce, dès la semaine prochaine, dans cette enceinte, pour nous mobiliser tous aux côtés du secteur agricole. (*Applaudissements.*)

En matière économique, j'observe qu'un large espace est réservé à l'économie sociale et au secteur non marchand, mais que dans le même temps, en matière économique, une remise en cause latente des espaces mis à disposition des entreprises semble percoler à la lecture de ce document.

D'autre part, si vous l'ignorez, Madame et Messieurs les Ministres, je dois vous dire qu'aujourd'hui encore, des entreprises, des indépendants attendent depuis plus de six mois les primes qui leur sont dues, que ce soit en matière d'expansion économique, d'aides à l'innovation, de création de sites Internet, et dès lors le message que nous souhaitons vous faire passer aujourd'hui, c'est aussi de mettre de l'ordre dans un certain nombre de fonctionnements, de procédures et de délais. Nous souhaitons d'ailleurs que toutes les procédures, quelles qu'elles soient au niveau régional, soient marquées et sanctionnées par des délais de rigueur.

Madame et Messieurs les Membres du Gouvernement, je souhaiterais également faire, avant de conclure, un bref détour par l'aménagement du territoire.

Si le Ministre sortant avait qualifié la législature défunte, comme étant marquée par une volonté de « déforestation », du nom de son prédécesseur, comprenez un détricotage volontaire des mesures proposées par M. Foret avant la législature écoulée, il semble qu'on s'oriente vers une « désantoinisation » (*Rires.*) sous cette mandature. Une évaluation, enfin, du CWATUP est prévue et nous la soutenons. Une volonté affichée de simplifier les procédures. Alors, cela, ça résonne comme une gifle. Vous vous souvenez, les membres de la majorité qui étaient déjà là, vous avez voté entre 2004 et 2009 trois décrets de simplification administrative, les fameux RESA, et ce Gouvernement constate qu'après cette œuvre merveilleuse de simplification administrative, il est urgent de simplifier.

Monsieur le Ministre, j'en profite également pour souligner que la délégation aux recours dont, si je ne m'abuse, l'encre de l'acte de naissance est à peine sèche et supprimée. Je voudrais d'ailleurs, Monsieur le Président, vous demander si le RESA *ter* va ou non, totalement ou partiellement, entrer en application et si c'est le cas, à quel moment ?

Avant de terminer, je voudrais vous dire, même si les échéances sont lointaines, elles sont d'ailleurs tellement lointaines qu'elles paraissent aux yeux de tous parfaitement incertaines, que le mécanisme de détermination des 25 % maximum d'élus régionaux pouvant exercer une responsabilité aussi dans leur collège communal, nous semble complètement hasardeux du point de vue juridique, largement inapplicable, de surcroît, s'il est combiné, avec votre intention de mettre en œuvre une circonscription unique sur l'ensemble du territoire wallon.

Monsieur le Président, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, nous avons aussi relevé un certain nombre de mesures positives, je laisse le soin à mes collègues de la majorité, avec l'emphase que je leur connais, de les décrire en long et en large de façon émerveillée, mais je voudrais souligner notamment en ce qui me concerne, le soutien à l'esprit d'entreprise, le soutien aux filières techniques et qualifiantes, la réurbanisation des centres villes et l'aide aux personnes en difficulté.

Notre travail parlementaire – vous l'avez perçu – sera vigilant. Il sera déterminé, critique si nécessaire, mais aussi solidaire par rapport aux efforts de transversalité dans l'espace francophone, mais il sera aussi positif par rapport aux mesures lorsque celles-ci s'inscriront, à nos yeux, dans l'intérêt bien compris des gens.

Nous aimons notre Région, nous aimons et nous croyons en nos concitoyens, nous voulons aider à construire ensemble notre avenir collectif.

C'est aussi la raison pour laquelle, fermement, Monsieur le Ministre-Président, je me permets de vous indiquer que votre copie doit être largement revue, car pour paraphraser un monarque français, aujourd'hui heureusement défunt, « *donner ce qu'on n'a pas et promettre ce qu'on ne peut pas donner* » n'est pas aujourd'hui l'attitude positive que la Wallonie attend. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, débattre de la nouvelle Déclaration de politique régionale, quel plaisir pour la nouvelle Présidente du groupe PS que je suis, car il est ici question d'un véritable contrat moral « couleur Olivier » pour les cinq années à venir.

Ce contrat entre PS, Écolo et cdH sera le fil d'Ariane qui guidera nos actions et nos réflexions au sein de cette Assemblée. Effectivement, au soir du 7 juin dernier, les Wallonnes et les Wallons ont donné un signal fort et les progressistes ont été plébiscités.

Il nous appartient dès lors de tout mettre en œuvre pour gérer au mieux la maison Wallonie qui est celle de tous les citoyens de notre Région, et pas en faisant n'importe quelle politique. Nous souhaitons la gérer en défendant, non pas des valeurs ultra-libérales, mais tout

au contraire, en réaffirmant les valeurs de solidarité, de progrès, de développement durable et d'éthique qui sont les nôtres.

N'en déplaise à certains, Monsieur Borsus, oui, le centre de gravité de ce Parlement se trouve bien au centre gauche et c'est grâce au choix de plus de 75 % d'électrices et d'électeurs wallons.

Pour ceux qui aiment les chiffres précis : avec une majorité riche de 56 Députés, qui peut dire, sans rire, que cet Olivier n'est pas représentatif du vote de nos concitoyens ?

À l'heure de s'engager pour cinq ans vers un Olivier wallon, je ne peux m'empêcher, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, d'avoir une pensée émue pour le regretté François Martou.

Toute sa vie fut marquée par un engagement politique et syndical sans faille contre les inégalités et pour le progrès partagé, il nourrissait le rêve d'un Olivier et le rêve d'une union des gauches.

Il avait plus que jamais raison, car le libéralisme à tout crin qui ignore l'être humain est choquant : quand une entreprise en bénéfice licencie, les actions en bourse grimpent et l'année 2009 illustre bien cette dérive.

Cette crise financière s'est propagée aujourd'hui à l'économie réelle. Aujourd'hui, partout dans le monde, des secteurs économiques souffrent.

J'ai été attentive, Monsieur Borsus, à votre expression en matière d'agriculture et, effectivement, on ne peut pas ne pas voir le désarroi dans lequel sont aujourd'hui plongés un certain nombre d'agriculteurs. D'ailleurs, c'est une des conséquences de ce que je viens d'évoquer.

La proposition que vous faites, peut-être s'inscrit-elle dans la proximité de la Foire de Libramont, où vous avez omis de rappeler à quel point l'Europe avait un rôle déterminant à jouer dans ce dossier et à quel point également l'État fédéral – et une Ministre libérale – avait également un rôle dans ce dossier. Mais si vous souhaitez vraiment que ce soit la Région qui réunisse et qui gère ce dossier, autant l'exprimer, cela clarifiera également l'importance de l'action de votre Ministre au niveau fédéral.

Cette crise se ressent donc dans l'ensemble des pans de notre société. Nous la ressentons aussi au niveau des budgets des autorités politiques.

Les perspectives budgétaires ne sont donc évidemment pas réjouissantes. Aussi, notre majorité devra travailler dans un cadre budgétaire maîtrisé et suivre une stratégie et une trajectoire ferme qui nous mènera à l'équilibre pour 2015. Dans cette optique, il conviendra que chaque compétence, composante, de notre État fédéral, travaille avec loyauté et efficacité pour le bien-être de tous.

Résolument, cette majorité est tournée vers l'avenir de notre Région. Et cet avenir, nous le construisons selon quatre axes majeurs :

- le développement durable;
- le redéploiement économique;
- la solidarité;
- la bonne gouvernance.

Les politiques solidaires, ce sont les accents socialistes d'une société. Non, toutes les formations politiques n'ont pas les mêmes valeurs, et il est évident qu'il existe, aujourd'hui, de nombreuses différences entre la Gauche et la Droite. Cette différence s'inscrit principalement et particulièrement dans la lutte pour la réduction des inégalités. Car pour nous, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, il n'y a pas de liberté sans égalité, il n'y a pas de liberté sans solidarité. Cette majorité progressiste a délibérément opté pour une solidarité responsable, éclairée, choisie et organisée.

Nous voulons oeuvrer à éliminer les inégalités et à concrétiser une solidarité transversale entre nos aînés et nos jeunes, entre les travailleurs et les sans-emploi, entre les personnes bien portantes et les malades. Pour nous, derrière ce mot «solidarité», se trouvent des réalités telles que, par exemple, un emploi et un droit à une retraite digne, un accès aux soins de santé et aux services publics de qualité, l'égalité des chances en matière d'enseignement et de formation tout au long de la vie.

Au-delà des mots et des symboles, la DPR concrétise, à mes yeux, cette volonté d'une solidarité transversale et dynamique, active et porteuse d'espoir par la définition de politiques innovantes.

Ainsi, le vieillissement de la population, qui est aujourd'hui une réalité, soit nous le prenons comme une charge, de manière négative, et là toutes les dérives sont possibles; soit, au contraire, nous l'abordons de façon positive et nous agissons pour mieux vivre ensemble, plus longtemps. Là, plus que jamais, la solidarité prend tout son sens. Les aînés ont un rôle à jouer dans notre société actuelle et ce rôle doit être identifié et défini. Notre politique en tiendra compte ces prochaines années.

Le terme «solidarité» consiste aussi à maintenir des liens forts entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Oui, chers Collègues, les Bruxellois francophones et les Wallons ont un destin commun, et ils doivent l'affirmer et l'assumer. C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, outre son Ministre-Président, c'est l'ensemble du Gouvernement de la Communauté qui émane des deux Régions: Régions solidaires et fortes, unies sous l'appellation «Fédération Wallonie-Bruxelles». Nous allons pouvoir accroître les synergies et développer des politiques cohérentes et intégrées à l'espace francophone.

Le deuxième axe fondateur de notre majorité est la bonne gouvernance. Ce thème, qui était au cœur de la

campagne électorale, et qui était soutenu par tous les élus, nous avons décidé véritablement d'en faire un axe prioritaire. Je le dis nettement, il est absolument inadmissible que des mandataires aient dévoyé les idéaux pour lesquels ils avaient été élus.

Assurer une gouvernance honnête, juste, respectueuse des lois, des décrets et des règles, est et reste notre priorité. Nous nous y attèlerons et les changements se feront par des réformes claires, des réformes de poids qui auront un caractère fort et durable, à la fois pour le meilleur de la chose politique et pour l'ensemble des citoyens. Nous sommes ici pour servir les citoyens, dans le respect du mandat qu'ils nous ont confié et dans le respect des lois.

À propos du cumul des mandats, certes, une évolution doit s'opérer, mais il ne faut pas, malgré cela, stigmatiser les hommes et les femmes politiques, quelle que soit la formation démocratique à laquelle ils appartiennent, qui ont rempli les différents mandats électifs avec dignité, persévérance, compétence et travail.

Cela dit, nous avons opté pour un allègement des mandats. Il s'agit d'un chantier important et nul doute que les débats à venir seront intenses. Et c'est tant mieux.

Mais, il est aussi évident que les nouvelles règles que nous adopterons ne devront pas priver notre Parlement des expériences locales utiles. À l'inverse, il ne faudra pas, demain, priver nos communes de femmes et d'hommes de qualité.

Au sujet de la bonne gouvernance, il convient de rappeler que nous ne venons pas d'une feuille blanche et que, sous la législature précédente, de nombreuses initiatives ont été prises. Je citerai, pour étayer mon propos, la rationalisation des intercommunales.

Il y a cinq ans encore, certains observateurs estimaient qu'un Gouvernement avec des Socialistes serait incapable de mettre de l'ordre dans ce secteur clé. Eh bien, les avancées qui ont eu lieu, n'ont pas été l'œuvre d'un Ministre MR mais d'un socialiste: réduction de moitié du nombre d'intercommunales et diminution plus que significative du nombre d'administrateurs. Autre signe de bonne gouvernance, chers Collègues, nous exigeons également la transparence sur les revenus des mandats publics, mais également sur les revenus des mandats privés. Nous voulons élargir le débat des conflits d'intérêts et des incompatibilités à tous les types de mandats.

Nous savons que cette approche risque de faire grincer des dents, mais quand on entame un chantier, il faut aller au bout. Croyez-moi, nous avons la ferme intention d'atteindre cet objectif.

Un autre thème capital dans la DPR est le développement durable. Si ce concept n'est plus tout à fait nouveau, il a fallu plusieurs années pour qu'il percole au sein des autorités politiques des différents pays et du monde économique. Je crois sincèrement à la nécessité

du changement des comportements face à une crise environnementale dure, elle aussi. Mais ici encore, nous ne partons pas de zéro.

Ainsi, force est de constater que nous poursuivrons les efforts entamés à travers le Plan Marshall et que nous l'adaptions à l'économie « verte ». Cela se traduit désormais dans le Plan Marshall 2. vert, œuvre d'une véritable volonté de redéploiement économique, social et écologique, le tout rythmé de réalisme et de dynamisme.

Une politique durable wallonne ne se réduit pas seulement aux investissements et aux politiques initiées au travers du Plan Marshall. Cette politique durable doit s'inscrire à travers des politiques du logement, de la mobilité, de l'aménagement du territoire, notamment.

Les décisions qui seront prises doivent avant tout permettre de répondre aux besoins et aux attentes de nos concitoyens, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, elles aussi, bien légitimes.

Mais outre la volonté politique, le concept et la réalité de terrain d'un développement durable ne se décrètent pas d'un coup de baguette magique. Il faut une réelle évolution sociétale.

Pour ce faire, les mentalités doivent suivre les innovations législatives. Les citoyens, engagés politiquement ou non, devront participer avec nous, tous ensemble, à cet enjeu majeur de société.

Alors commençons par nous, les politiques. Notre rôle est, d'une part, en tant que législateurs, de mettre en place un cadre propice au développement de politiques durables, notamment au travers de mécanismes fiscaux et d'incitants financiers, et d'autre part, en tant que gestionnaires du patrimoine public, nos administrations, nos bâtiments doivent être gérés de façon durable.

La dynamique initiée par le Contrat d'Avenir et par le plan Marshall doit être amplifiée.

Nos pôles de compétitivité fonctionnent bien et offrent un vrai potentiel de croissance. Il faut continuer à y investir. Le renforcement de notre économie passe d'une part par une amélioration de la formation et de la recherche et, d'autre part, par un renforcement des liens économiques existant entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Ce redéploiement économique passe également par une prise de conscience du potentiel et des talents présents de la Wallonie et par une vision positive que nous avons tous à développer et à faire passer là où nous sommes.

Le soutien à l'économie wallonne passe par la diffusion de l'esprit d'entreprendre, c'est pourquoi nous défendons l'idée d'un droit à la deuxième chance en matière d'activités économiques.

En 2010, la Belgique présidera l'Union européenne. Nous devons profiter de cette présidence pour montrer combien nos pôles de compétitivité peuvent être la vitrine de notre redéploiement économique.

Enfin, je m'en voudrais, dans ce débat sur la DPR, de ne pas aborder le thème des Pouvoirs locaux.

Face aux défis qui nous attendent durant ces cinq années, nous devons nous appuyer sur l'expertise et la qualité du travail de nos communes.

Cette DPR offre à la municipaliste que je suis, quelques points de satisfaction. Je dirais, d'emblée, que le premier concerne les moyens financiers des communes : le principe de neutralité budgétaire des décisions prises par le Gouvernement wallon est garanti. C'est une bonne nouvelle. D'autre part, le rapprochement des services communaux et des services du CPAS, me semble correspondre à une volonté de mieux servir les citoyens.

Enfin, le Plan stratégique communal pour lequel le soutien de la Région me paraît indispensable, sous la forme d'un véritable accompagnement, pour faire en sorte de le mettre en œuvre sur le terrain local.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, chers Collègues, la DPR 2009-2014 est une feuille de route dense et complète, mais aussi novatrice, porteuse d'espoir et de dynamisme. Nous avons osé le changement, et nous avons aussi osé une politique sur le long terme pour plus de stabilité, d'intelligence et de solidarité entre les citoyens.

Or, dès sa parution, les critiques ont fusé : « catalogue de bonnes intentions », « intenable au niveau budgétaire », « pas de priorité définie ». Bien évidemment, je ne partage pas ces arguments.

Depuis le début de la semaine, j'essaie de comprendre un certain nombre de critiques. Celles que je comprends le moins sont celles qui concernent les mesures envisagées en matière de gouvernance. En effet, nous avons défini des objectifs clairs et ambitieux. Et, comme je vous l'ai déjà dit au début de cette intervention, nous avons la ferme intention de les atteindre.

Sans polémique et dans un esprit constructif, je pense que nous ne serons vraiment efficaces qu'avec une concertation forte avec les autres niveaux de pouvoir et après un débat parlementaire éclairé.

Nous ne devons pas non plus nous tromper d'exercice. Aujourd'hui nous présentons une Déclaration de politique régionale, et non un projet de décret et ses arrêtés d'application.

Ce document traduit un projet de société pour la Région wallonne. Je dirais même que ce document traduit, pour les Bruxellois francophones et pour les Wallons, une nouvelle vision de leur destin commun.

À nous, Parlementaires, de nous saisir de toutes ces opportunités pour débattre et, ensemble, faire avancer notre Région pour le meilleur de tous. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. – Avant de céder la parole à M. Wesphael, je demande aux orateurs qui le souhaitent de s'inscrire pour la discussion de cet après-midi.

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Madame La Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, vous vous souviendrez qu'en 2004, les Écologistes avaient refusé de faire un procès d'intention au nouveau Gouvernement PS-cdH. En effet, comment juger d'emblée sévèrement un Gouvernement qui n'a encore commis aucun acte.

En vous écoutant, Monsieur Borsus, j'ai l'impression, malgré votre talent oratoire et votre capacité d'interprétation remarquable de la DPR, que nous sommes déjà condamnés, avant même d'avoir posé le premier acte politique. Je ne pense pas, sincèrement, que ceci est une vision de la modernité du débat parlementaire.

Je pense, à cet égard, qu'il faut sortir des manichéismes – les Écologistes l'ont dit pendant cinq ans, avec toutes les propositions que nous avons pu faire à la majorité. Renforcer notre Parlement, c'est permettre des débats forts, passionnels, parfois houleux – c'est la démocratie vivante –, mais c'est aussi accepter l'idée, Monsieur Borsus, que tout ce qui vient de la majorité n'est pas nécessairement mauvais et, inversement, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, que toutes les propositions de l'opposition et certaines critiques de celle-ci sont recevables.

Je pense, dès lors, qu'il faut aller vers une nouvelle culture politique parlementaire, en respectant les jeux majorité-opposition. C'est bien utile : l'opposition est là pour contrôler fermement et sans complaisance l'action du Gouvernement, mais à un autre moment, le dialogue est nécessaire dans l'intérêt de toutes les Wallonnes et tous les Wallons.

En ce qui concerne l'accord de majorité, je rappelle ce que nous avons, nous Écologistes à trois, exigé sous la précédente législature pendant cinq ans. Quel a été notre *leitmotiv* durant ces cinq années ? Et quel a été le travail que nous avons fait ? Un Plan Marshall de la bonne gouvernance et des pratiques politiques. Nous avons déposé, en 2005, un texte qui allait dans cette direction, un texte fort de 40 propositions. Mais quelle n'est pas notre satisfaction de constater que l'accord de Gouvernement relatif à la gouvernance, dans ses applications concrètes, va plus loin que le Plan Marshall de la bonne gouvernance que nous proposons en 2005. Permettez-moi quand même, à cet égard, d'éprouver une satisfaction non dissimulée.

Deuxième volet qui nous était cher – et tout le monde s'en souviendra, on vous a assez cassé les pieds avec cette affaire, mais elle était à ce point importante que cela valait la peine de le faire et de le dire –, c'est la mise en œuvre d'un grand « Plan vert pour la Wallonie ».

Le moins qu'on puisse dire aujourd'hui, c'est que la traduction de ce Plan vert dans la Déclaration de politique régionale, tenant compte à la fois de la composante humaine du développement durable, sociale, économique et écologique, s'y retrouve de manière assez remar-

quable. Je pense même que le caractère transversal du développement durable n'appartient pas, dans cette DPR, à un seul parti, aux Écologistes, mais est porté aujourd'hui par l'ensemble des trois formations politiques qui composent ce nouveau Gouvernement.

De la même manière, je ne pense pas que ce qui fait la spécificité des autres formations de cette majorité, comme la solidarité ou le capital humain, serait moins porté par les Écologistes. C'est un projet transversal porté par l'ensemble des partenaires. De ce point de vue, je trouve que la dynamique est positive.

Dès lors, l'accord gouvernemental est, pour Écolo, fort et évidemment plus qu'acceptable. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer publiquement à plusieurs reprises sur le sujet. En tant qu'Écologiste, il me plaît de dire qu'il est indéniable qu'une nouvelle coloration traverse l'ensemble du texte et que la DPR est largement marquée du sceau du développement durable dans sa conception la plus large et la plus transversale.

Dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, l'apparition d'un sixième pôle de compétitivité, dédié aux nouvelles technologies environnementales et l'affirmation de la transversalité du concept de développement durable dans toutes les politiques publiques, sont autant d'avancées réelles. Vous vous souviendrez combien de fois nous sommes intervenus à cette tribune, exigeant ou regrettant l'absence d'un plan vert ou, en l'occurrence, d'un sixième pôle dédié au développement durable.

On peut, sans hésiter, dire la même chose pour les alliances emploi-environnement, qui permettront de générer des emplois de qualité difficilement délocalisables au travers d'un plan pluriannuel d'économie d'énergie et de construction durable mis en œuvre dans le cadre d'un plan multisectoriel.

Dans cette perspective – et j'en suis ravi pour le Ministre de la Mobilité, Philippe Henry – la mobilité durable est évidemment un enjeu décisif. Il nous appartiendra d'effectuer les choix les plus judicieux dans la perspective d'une mobilité durable et du respect des droits fondamentaux de nos concitoyens.

La promotion du transport public des personnes et durable des marchandises; la réforme équilibrée de la fiscalité routière dans un sens social et environnemental; le développement du transport aérien à partir des deux aéroports régionaux en tenant compte des conséquences environnementales de l'impact sur les communes riveraines et du nécessaire respect des riverains, sont autant d'avancées significatives, qui plus est, un engagement sur la nécessité d'avoir, enfin, des mesures liées aux sanctions nécessaires en cas de non-respect des normes et des règles dans les deux aéroports. Ce sont des éléments importants qui visent à équilibrer le développement économique raisonnable des aéroports et la qualité de vie des riverains. Un euro pour les aéroports, un euro pour les riverains.

Il y a lieu aussi de se féliciter de l'intention inscrite dans la DPR de veiller à ce que le secteur de la politique des routes soit aussi revu et corrigé, sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur – je prendrai un seul exemple –, il me plaît à souligner la volonté inscrite dans la DPR de ne pas poursuivre le projet autoroutier à l'Est de Liège, la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays et d'examiner les conséquences de cette décision. En ce qui concerne la zone de réservation, je veux croire que cet engagement constitue un prélude à l'abandon rapide et définitif du projet.

Il y a aussi lieu de se féliciter de l'attention inscrite dans la DPR de veiller à ce que le secteur bancaire prenne des engagements concrets – et cela, c'est nouveau – en faveur de l'économie régionale, ainsi que de la volonté de subordonner toute cession ou ouverture de capital des grandes entreprises industrielles et des aéroports régionaux – ceci est très important – au maintien de leur centre de décision sur le sol wallon. Ceci nous a fait défaut pendant de nombreuses années.

La volonté affirmée de faire de la Wallonie un modèle de bonne gouvernance est aussi un sujet de satisfaction, et l'on peut aisément comprendre l'impatience manifestée par nos concitoyens, après les errements et les pantonnades de la législature passée.

Il est vrai que le décumul intégral, prôné par les Écologistes, n'est pas tout de suite au rendez-vous. Il n'en demeure pas moins que les avancées sont réelles et devraient trouver une traduction décrétable cette année, même s'il faudra faire preuve de patience et attendre, pour des raisons de sécurité juridique, 2012 pour en voir les premiers effets concrets au niveau local, et 2014 au niveau régional.

La mise sur pied d'une commission indépendante de déontologie et d'éthique, dont la composition devra être inspirée par celle de la Cour constitutionnelle, me paraît être un autre pas dans la bonne direction. Cela, d'autant plus qu'elle pourra formuler des avis d'initiative. Les partenaires de la nouvelle majorité ont aussi inscrit leur volonté de travailler à établir une meilleure gouvernance et de traquer les conflits d'intérêts au niveau des Pouvoirs locaux. Et tant pis pour les résistances ! Et tant pis pour les baronnies ! Et tant pis pour ceux qui vont essayer de dire : « *Nous ne sommes pas d'accord avec la dynamique de gouvernance de la majorité Olivier* ». Il faudra qu'ils acceptent les mesures qui vont être prises.

De même, l'encouragement à soutenir l'action associative locale et à renforcer la participation citoyenne sous différentes formes au plan communal et intercommunal, est un point qui devra être concrétisé, parce que c'est très important de rendre la parole aux citoyens.

La possibilité laissée aux communes de confier l'exercice de la présidence du conseil à un conseiller de la majorité autre que les membres du collège est un tout premier pas qui en appelle évidemment d'autres en termes de dynamique communale.

Au-delà du renforcement des pouvoirs des conseillers communaux, le renforcement du rôle et de l'indépendance du Secrétaire et du Receveur dans le contrôle du respect de la légalité et des procédures dans le conseil juridique et financier, ainsi que le développement des mécanismes d'audit interne, seront des éléments incontournables pour une meilleure gouvernance, au même titre que la création, par défaut, d'une Cour des comptes régionale.

En tant que Parlementaires, nous ne pouvons bien sûr que nous réjouir unanimement de la volonté exprimée dans la DPR de réaffirmer le rôle du Parlement. Vous allez voir qu'à cet égard, un certain nombre d'initiatives vont être prises pour que notre Parlement ne soit pas seulement une enceinte où, manifestement, le Gouvernement s'exprime, le contrôle du Parlement s'exerce, et puis on s'en va. Non, l'objectif est de permettre des débats de fond au Parlement, de manière intemporelle, c'est-à-dire non liés à un ordre du jour issu du Gouvernement ou d'une autre partie de la politique wallonne. L'objectif est de renforcer le rôle du Parlement. Et sur cet aspect, vous allez voir que nous ne sommes pas en reste en termes de propositions et de dynamique en ce qui concerne les instances qui représentent le Bureau à l'extérieur.

Pour terminer, nous pouvons aussi nous réjouir du resserrement du partenariat avec Bruxelles. Là, c'était aussi une revendication forte des Écologistes. Rappelez-vous combien de fois nous sommes venus à cette tribune en regrettant que le plan Marshall n'intègre pas une dynamique transversale avec Bruxelles, alors que Bruxelles a une capacité d'attractivité économique pour la Wallonie dont plus personne ne doute aujourd'hui. Cela, c'est fini. Demain, cette dimension transversale, notamment dans les domaines économiques et sociaux, sera une des priorités, à la fois de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne, en ce compris, bien entendu, pour les matières de Communauté française. Cela, ce n'est pas une déclaration vaine. C'est une ligne de conduite et un fil conducteur qui sera permanent dans l'action du Gouvernement et de la majorité.

Je n'affirme évidemment pas que tout le travail aura été accompli et que tous les problèmes auront été résolus en 2014. Il est évidemment tout à fait nécessaire de rester, aujourd'hui, modeste face à la situation économique qui nous entoure. Je dis seulement que nous aurons fait une bonne part du chemin si nous parvenons à concrétiser tout ce que la DPR contient comme avancées.

Cela dit, chacun sait que le papier, Monsieur Borsus, se laisse écrire et que les meilleurs accords politiques ne valent qu'à l'aune de leur traduction chiffrée et de leur mise en œuvre sur le terrain. De ce point de vue, chacun sait que les marges budgétaires sont étroites.

Mais quelle que soit la majorité en place, la situation économique, la situation de crise et la situation budgétaire, entre l'État fédéral et les Entités fédérées, est la même. Les chiffres sont forcément les mêmes.

En ce sens, le Gouvernement qui s'installe sera un Gouvernement de combat, dans un contexte budgétaire, économique et social extraordinairement difficile, peut-être le plus ardu depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ce n'est pas peu dire, et je ne pense pas que la formule soit vraiment exagérée: la dette publique belge tourne autour des 280 milliards d'euros, mais le patrimoine privé belge s'est vu amputé de 120 milliards d'euros lors de la tourmente boursière, et les Autorités publiques belges ont dû engager ou garantir 45 milliards pour assurer la survie des banques, tandis que le Bureau du plan annonce aujourd'hui 800.000 demandeurs d'emploi à l'horizon de l'année 2011. Ces chiffres donnent évidemment le vertige.

Sans faire de fétichisme budgétaire, on peut dire que nous traversons et traverserons, dans les mois et les années à venir, une période d'immenses difficultés financières et de restrictions budgétaires, alors que des dizaines de milliards d'euros auront été consacrés l'an dernier au sauvetage du monde bancaire. C'est une situation difficile à vivre pour les exclus, les personnes précarisées, ceux qui ont du mal à terminer leur fin de mois ou qui doivent serrer un cran supplémentaire de leur ceinture; ceux aussi qui perdent leur travail alors que rien ne peut être objectivement reproché à ces personnes. Il n'y a pas lieu de se leurrer, nous sommes bien dans une situation difficile. Mais nous avons décidé de répondre à ce défi.

C'est donc au nom de tous ces Wallons et de toutes ces Wallonnes qui veulent un monde meilleur et qui subissent un monde qu'ils n'ont ni voulu, ni provoqué, et qui ne peuvent dès lors être traités en coupables ou en responsables de celui-ci qu'Écolo est un groupe particulièrement attentif, non seulement au respect de l'application des termes de la DPR, mais il souhaite jouer un rôle très dynamique pour que notre Parlement puisse marquer de son empreinte la mise en œuvre de ce projet.

L'autre ambition qui anime les Écologistes est évidemment de poursuivre au plus tôt le combat entamé pour une meilleure gouvernance et une plus grande participation citoyenne dans une Wallonie dont l'économie et l'emploi bénéficieraient de tous les atouts que peut lui apporter une position de pointe parmi les Régions vertes d'Europe.

L'objectif est de faire de la Wallonie une Région verte, une éco-Région d'Europe, en pointe pour demain, pour 2014, pour être à un bon niveau. L'objectif est aussi de permettre à nos jeunes de retrouver un emploi dans des filières nouvelles, qui n'existaient pas jusque-là.

C'est donc avec enthousiasme que les Écologistes défendent ce projet d'accord de majorité, cette DPR. Elle est clairement en rupture sur deux points: sur la gouvernance et sur la mise en œuvre d'une politique réellement durable en faveur d'emplois qui le sont tout autant. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, j'ai le plaisir, au nom du cdH, de saluer la concrétisation de l'Olivier wallon, une Majorité alliant – je le rappelle – le Centre et la Gauche.

Le 7 juin paraît déjà bien loin. Un mois d'intenses et d'enrichissantes discussions et négociations, ont permis à l'Olivier de planter ses racines à la fois en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne.

Cette symétrie entre les deux Régions est une première qu'il convient de souligner et qui permettra d'amplifier les articulations opportunes entre nos Régions, afin non seulement de faire face plus efficacement aux diverses crises que nous traversons, mais aussi de faire émerger une société fondée sur un nouveau modèle dynamique et mobilisateur.

Ne nions pas non plus, en cette période où certains hauts responsables flamands n'hésitent pas à indiquer publiquement qu'ils ont choisi l'asphyxie budgétaire de nos Régions pour désormais obtenir des avancées substantielles en matière de réforme de l'État – dont certaines seraient ouvertement préjudiciables aux francophones – que cette stratégie commune, cette vision partagée, cette solidarité institutionnelle francophone constituent immanquablement plus qu'une nécessité, un impératif. Ces Gouvernements l'ont bien compris.

Cette stratégie commune, que le cdH n'a eu de cesse d'exiger depuis de nombreuses années déjà, sera notamment concrétisée au travers d'une série d'engagements et mesures, dont l'une des plus significatives est certainement la désignation d'un nombre très important de Ministres à doubles casquettes, garants d'un travail concerté et cohérent entre les Entités.

Cette déclaration qui va guider notre action politique pour les cinq années à venir, chaque membre de la nouvelle majorité se l'est appropriée.

Cela étant, je voudrais dire, au nom du groupe cdH, combien cette Déclaration de politique régionale nous satisfait, car nous y retrouvons largement la marque orange. Il y a incontestablement une série de points majeurs que nous avons portés et que nous voyons inscrits en bonne place dans la DPR.

En premier lieu, soulignons que les priorités d'action du Gouvernement sont articulées autour de cinq axes majeurs qui correspondent parfaitement, et dans le même ordre, aux cinq axes prioritaires établis dans le programme du cdH:

- l'investissement dans le capital humain et l'école;
- le développement d'un deuxième Plan Marshall en Wallonie étendu au capital humain et au pôle vert, et d'un plan équivalent pour Bruxelles;
- le déploiement des services aux personnes et des métiers du cœur;
- la poursuite d'une politique ambitieuse pour le respect du cadre de vie et l'environnement;

– une deuxième phase en matière de réforme de la gouvernance. (*Réaction de M. Kubla.*)

J'aurais pu structurer mon intervention successivement autour de chacun de ces axes, mais cela aurait probablement manqué d'originalité et aurait certainement paru redondant par rapport aux interventions des illustres collègues qui m'ont précédé.

Plutôt que de partir de concepts pour illustrer l'intérêt et l'importance pour la Wallonie de cette Déclaration de politique régionale, je vous propose de partir des gens et de leurs questionnements puisqu'en vertu du principe de transversalité qui a présidé à la rédaction de cette DPR, tout est dans tout et les réponses aux besoins quotidiens de nos concitoyens sont largement abordées au fil des pages.

Quels espoirs Martine de Naninne, Gisèle de Marcinelle, Amédée de Perwez ou encore Solange de Martelange peuvent-ils nourrir à la lumière de cette volonté partagée par les partenaires de l'Olivier ?

Que l'on soit un jeune peu qualifié à la recherche d'un travail, un patron de PME inquiet par ses capacités d'accéder au crédit ou simplement de pouvoir rembourser les emprunts qui ont déjà été contractés, une personne handicapée qui peine à trouver un logement adapté à ses besoins, un animateur soucieux de la pérennisation de son emploi et du respect de la dynamique associative de son quartier, une famille nombreuse qui cherche à faire bâtir à un prix abordable, une femme seule avec enfants qui est en attente d'un logement social, une famille désireuse de trouver une solution pour sa belle-mère âgée, atteinte de la maladie d'Alzheimer, etc., bref, pour ces situations du quotidien, quelles sont les ambitions du Gouvernement et de l'ensemble des Parlementaires de l'Olivier ?

Bien entendu, dans le temps qui m'est imparti, il serait illusoire de vouloir aborder tous les cas de figure. Mais nous souhaiterions illustrer, par la mise en évidence de quelques grands acquis auxquels nous sommes particulièrement sensibles, en quoi cette DPR doit permettre l'émergence d'une société qui soit certes durable, certes solidaire, mais aussi, si ce n'est surtout, humaine.

La personne qui est confrontée aujourd'hui au handicap et ses proches doivent savoir que cette majorité compte sérieusement développer des actions concrètes, destinées à permettre leur meilleure intégration possible, à offrir des moments de répit largement mérités, à favoriser leur autonomie et leur maintien à domicile, ou encore à mieux prendre en considération les énormes besoins à l'égard des personnes handicapées de grande dépendance.

Un changement de paradigme important s'annonce également : il consistera désormais à concevoir des mécanismes de subventionnement davantage en fonction des besoins d'aide concrets de la personne porteuse de handicap, plutôt qu'en fonction de catégories de handi-

caps, souvent peu appropriées pour coller adéquatement au vécu des gens.

Plus largement, et conformément à nos engagements, il est prévu de mettre en œuvre un plan ambitieux de développement des services aux personnes dans le secteur non marchand afin de créer de nombreux emplois du cœur, indispensables pour répondre à l'attente des familles en matière d'accueil de l'enfance, de besoins des aînés et des personnes en difficulté.

C'est ainsi qu'il est prévu de renforcer les mesures de soutien à l'emploi non-marchand, tout en veillant à la haute qualification des travailleurs, notamment par leur formation continuée. Les 3.000 contrats APE du premier Plan Marshall seront maintenus, et 1.000 nouveaux contrats seront créés.

Parce que l'allongement de la durée de vie est autant une chance qu'un défi, la DPR prévoit le lancement, comme souhaité par le cdH, d'un pacte intergénérationnel articulé autour de trois axes : la valorisation des aînés en tant qu'acteurs sociaux à part entière, la promotion de l'aide inter et intrafamiliale et la promotion de l'habitat intergénérationnel, telles les maisons communautaires par exemple, afin que les maisons de repos n'apparaissent plus comme la seule réponse, quelque peu standardisée, en matière de structures d'accueil des aînés.

Ainsi que nous l'avions souhaité de longue date, un véritable Plan Alzheimer intégrant tous les niveaux de pouvoir, sera également développé, permettant ainsi – ou devrais-je dire enfin – une meilleure prise en compte des difficultés vécues par les personnes désorientées et leurs proches, dans la foulée d'ailleurs des travaux qui ont été effectués au sein de cette Assemblée.

Pour Martine, Gisèle, Amédée, Solange ou Bruno que j'évoquais tout à l'heure, que mes personnages soient locataires ou propriétaires, le logement constitue un véritable enjeu. Une action volontariste à cet égard est essentielle, à l'instar de ce que la Région wallonne a connu sous la précédente législature.

Pour le cdH, la hausse des prix de l'immobilier, l'insuffisance des logements publics disponibles, l'augmentation des prix de l'énergie sont devenus le quotidien d'un trop grand nombre de personnes. Un logement insalubre, inadéquat ou inabordable étouffe le droit des personnes à l'épanouissement personnel. Le secteur du logement traverse actuellement une crise importante.

Au travers de cette DPR, nous sommes fiers de dire que le cdH a été plus qu'à la pointe pour défendre et obtenir des avancées significatives en matière de logement et donner à cette politique un accent humaniste, social et énergétique.

Premièrement, un accent humaniste. Pour le cdH, la vraie richesse d'une société, ce ne sont pas ses statistiques ou ses paramètres économiques, c'est l'être humain. Au cdH, les familles et les personnes, surtout quand elles sont fragilisées, sont au centre des préoccupations. Aussi, je suis heureux que cette nouvelle

DPR prenne en compte et intègre les vrais besoins des personnes, tout en considérant que ces besoins peuvent évoluer au fil de la vie : les attentes des personnes âgées seront rencontrées grâce au développement des petits logements; les besoins des ménages monoparentaux et des familles recomposées seront pris en compte grâce à l'augmentation des logements sociaux de grande taille; une attention particulière sera également accordée aux personnes handicapées grâce au développement de logements modulables. Enfin, de nouvelles formes de logements comme, notamment, l'habitat intergénérationnel et solidaire seront reconnues.

Deuxièmement, un accent social. Le Gouvernement wallon a souhaité apporter une réponse forte au problème de la hausse des prix de l'immobilier dans le secteur privé par la mise en œuvre d'un mécanisme de fixation de loyers objectifs. Ce mécanisme devrait permettre à chacun de se loger à un prix abordable et décent, tandis que les propriétaires qui acceptent de se conformer à un loyer de référence recevront un incitant. De plus, les ménages en état de précarité – candidats à un logement social et contraints de se loger dans le secteur privé – se verront accorder une allocation-loyer.

Faute de logements disponibles, il est inadmissible que de nombreux candidats locataires ne trouvent pas à se loger, d'autant plus qu'il existe 40.000 logements vides en Wallonie.

Aussi, cette majorité entend, Monsieur Borsus, amplifier et accélérer le programme de création de logements publics ou subventionnés, tant par la rénovation que par la construction. Soyez sûrs que le cdH veillera, par ailleurs, à ce que le Gouvernement continue à soutenir adéquatement le formidable travail des Agences immobilières sociales.

Un accent énergétique enfin, le prochain Gouvernement wallon veillera à améliorer la qualité des logements et leur performance énergétique et environnementale. Nous sommes convaincus que ce défi énergétique doit être aussi un outil, un moteur de développement socio-économique et de création de nouveaux emplois de qualité et à fort ancrage local.

Pour le cdH, la réussite d'une politique du logement efficace doit aussi veiller à viser les ménages issus de la classe moyenne et se prémunir de toute stigmatisation caricaturale des propriétaires. Ils sont loin d'être tous des marchands de sommeil – ceux-là bien entendu doivent être farouchement combattus – mais nombreux sont aussi les petits propriétaires qui attendent un soutien légitime du Gouvernement pour améliorer l'état du parc locatif et la performance énergétique de leurs biens.

Chers Collègues, jusqu'à présent, j'ai essentiellement mis en exergue des engagements fermes du Gouvernement aux accents sociaux. Mais j'imagine que, dans cette Assemblée, plus personne n'est dupe et que chacun a bien conscience que nous ne pourrions pas dégager les moyens requis pour cette indispensable politique sociale sans soutenir, avec la même vigueur, les secteurs éco-

nomiques porteurs de croissance et, au sein de ceux-ci, toutes celles et ceux qui osent entreprendre.

Martine, Gisèle, Amédée, Solange et Bruno en sont bien conscients : la richesse, pour se partager, doit d'abord se créer.

Le Gouvernement ne s'y est pas trompé en plaçant au premier rang de ses priorités au sein de la DPR, le déploiement d'un nouveau plan Marshall consacrant à la fois toute la pertinence de la démarche initiée avec succès sous la précédente législature et intégrant pleinement les nécessités d'une transition de notre économie vers un développement durable et la société de la connaissance. Ce sont 1,6 milliard d'euros qui seront dès lors à nouveau dégagés.

Faut-il croire, à entendre le MR, en la persistance d'un esprit chagrin à l'égard d'un projet de société que les forces vives de l'ensemble de la Région semblent déjà accueillir positivement, au vu des premières réactions des patrons, qu'il s'agisse de l'Union wallonne des entreprises, mais aussi de l'UCM, de la Confédération de la construction, des syndicats, ou encore des associations environnementales ?

Afin de renforcer notre développement économique et le redéploiement de la Wallonie, la mise en place d'un « plan Marshall 2.Vert » sera sans nul doute un élément fondamental de cette nouvelle législature et le fil conducteur de l'ensemble de nos politiques économiques pour les prochaines années.

Je m'en réjouis d'autant plus qu'il s'agit là, comme je l'ai dit, d'une reconnaissance très claire du travail déjà accompli depuis 2005 avec le plan Marshall « premier du nom ». Il y a ainsi une volonté tout aussi claire de le prolonger et de le renforcer. C'était d'ailleurs le souhait de l'ensemble des partenaires sociaux, qu'il s'agisse du patronat, des syndicats, des universités, et j'en passe, qui se sont tous déclarés particulièrement satisfaits de la poursuite des grandes politiques liées au plan Marshall depuis maintenant près de quatre ans et des nouveaux accents qui, dorénavant s'y ajoutent et le complètent.

Le « plan Marshall 2.Vert » permettra d'approfondir le plan initial et de poursuivre sa dynamique extrêmement positive de redressement économique, de changement des mentalités et de création d'activités et d'emplois en la renouvelant, en la complétant et en continuant de mobiliser d'importants moyens sur un nombre restreint d'objectifs prioritaires clairement définis et de politiques structurantes et hiérarchisées.

L'aspect de renouveau le plus visible est bien entendu l'importance accrue donnée au développement durable et à l'alliance emploi-environnement, qui se retrouvent consacrés jusque dans le nom de « plan Marshall 2.Vert ». La prise en compte renforcée de cet aspect de notre redéploiement économique a d'ailleurs toujours été bien présente dans les interventions du cdH et dans nos projets pour la Région wallonne.

Ainsi, très rapidement, nous avons souhaité renforcer les aspects «développement durable et efficacité énergétique» du plan Marshall. Pour le bien-être et la santé de chacun et de notre environnement, bien sûr, mais aussi parce qu'il y a, dans ces nouvelles contraintes environnementales, une série d'opportunités économiques à saisir pour nos entrepreneurs, nos chercheurs et nos investisseurs dans des secteurs extrêmement porteurs pour l'avenir, tels que l'éco-construction, l'isolation, les technologies, la gestion des déchets, ...

Il est d'ailleurs dommage, après avoir entendu l'intervention du chef de groupe MR, que tout ce volet relatif à l'attractivité pour nos entreprises et au développement du commerce extérieur, alors que M. Kubla en avait fait un fer de lance, M. Borsus n'en ait pipé mot.

La mise en place, selon la méthodologie rigoureuse déjà éprouvée d'ailleurs pour les cinq autres pôles, d'un véritable «6^e» pôle de compétitivité dédié aux «nouvelles technologies environnementales» permettra de consacrer définitivement l'importance que nous accordons à ce secteur qui constitue un potentiel économique et créateur d'emplois incontournable. Cela, sans pour autant affaiblir de quelque façon que ce soit l'effort consenti en faveur des cinq pôles déjà initiés et qui sont un des grands succès, unanimement reconnus, du plan Marshall «1.0». Au contraire, les moyens qui leur sont accordés seront encore accrus, avec près de 400 millions d'euros au total, dont une hausse de 220 à 320 millions d'euros pour les cinq premiers pôles.

De même, tout au long de la dernière législature, nous nous sommes fortement préoccupés de la nécessité d'unir davantage économie, emploi, formation et enseignement. Ce sera bien le cas avec le plan Marshall 2. Vert. Dans une conjoncture où la crise remet, hélas, le chômage à la hausse, il est particulièrement bienvenu que les partenaires aient prévu trois angles d'attaque :

- en premier lieu, la création d'emplois, avec une attention toute particulière aux jeunes, et la volonté de mieux exploiter ce gisement d'emplois que sont les emplois «verts» par la création d'activités et d'emplois de qualité en lien avec les pôles de compétitivité, qu'il s'agisse des anciens ou du nouveau;
- en second lieu, l'accroissement des qualifications des Wallons à travers une alliance, au niveau des bassins de vie, entre les opérateurs d'enseignement et de formation et les partenaires sociaux : c'est évidemment une incontournable priorité, c'est la clé de voûte du redéploiement wallon;
- enfin, un accompagnement des demandeurs d'emploi renouvelé, plus rapide, plus soutenu, par un Forem refondé, dans une logique plus affirmée de droits et de devoirs davantage contractualisés.

Même si l'emploi et la formation sont des problématiques fondamentales, je ne l'approfondirai pas davantage ce matin. Mon collègue, Michel de Lamotte, interviendra plus en détail cet après-midi afin de développer

notre vision de cette compétence si importante à nos yeux.

J'évoquais, en début d'intervention, la pertinence d'une approche complémentaire entre la Wallonie et Bruxelles. Il convient de préciser, tandis que je vous parle du plan Marshall *new look*, que même le versant «extérieur» de nos politiques exprime pleinement cette volonté de synergies puisqu'il y est question, chers Collègues :

- d'une note de politique internationale intégrée, regroupant les diverses Entités francophones et incluant non seulement les Relations internationales mais, désormais aussi, le Commerce extérieur et le Tourisme;
- d'un renforcement considérable des synergies entre les divers réseaux de représentation à l'étranger amenés à travailler en étroite collaboration et, si possible, au sein d'implantations communes;
- d'objectifs communs à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier l'appui de la dimension internationale des pôles de compétitivité, qui touche aussi bien les entreprises que les universités et les centres de recherche;
- d'une politique d'image et de notoriété intégrée qui valorise les atouts des deux Régions en les articulant mieux, en misant sur la notoriété de Bruxelles comme Capitale européenne, francophone et internationale, ainsi que sur l'image de marque «Belgique».

On le voit, sur ces quatre grands thèmes, sur ces quatre propositions d'amélioration du plan Marshall, le développement durable et l'alliance emploi-environnement, le lien emploi-formation-enseignement, l'extension aux métiers du cœur et des services aux personnes, et les synergies approfondies entre Bruxelles et la Wallonie, le groupe cdH ne peut que se réjouir de voir qu'il a été très largement entendu.

Au-delà du plan Marshall, soulignons aussi d'autres mesures ardemment souhaitées par le cdH :

- le renforcement du soutien apporté aux PME et aux indépendants, notamment par de nouveaux efforts pour faciliter la transmission d'entreprises et la consolidation de zones prioritaires franches et rurales;
- la poursuite de la création et de l'équipement de ZAE, ainsi que la pérennisation de leur financement;
- la confirmation de la suppression de toute fiscalité anti-économique;
- le renforcement des plans Formation-Insertion et des dispositifs APE emploi, marchand et jeunes;
- la mise en œuvre d'un véritable plan wallon pour les PME s'inspirant du *Small Business Act* européen;
- et encore, la poursuite de la politique de refinancement de la recherche, tel qu'initié d'ailleurs par Marie-Dominique Simonet.

Chers Collègues, beaucoup de concitoyens vous interpellent, nous interpellent, sur les difficultés qu'ils rencontrent à honorer leur facture énergétique, mais aussi sur la nécessité de relever le défi climatique. Il s'agit là non pas seulement d'un obstacle à surmonter, mais aussi d'une formidable opportunité et le cdH n'a pas attendu pour la saisir et agir. Au-delà de l'alliance emploi-environnement évoquée à l'instant, les politiques menées par les Ministres Antoine et Lutgen durant la dernière législature seront également amplifiées.

En particulier :

- le plan Air-Climat et le plan pour la Maîtrise Durable de l'Énergie sont confirmés et renforcés;
- le développement d'un mécanisme de tiers investisseur pour les ménages dont les revenus ne dépassent pas un certain niveau;
- le renforcement des normes en matière d'économie d'énergie et d'amélioration environnementale, tant pour la construction que pour la rénovation du bâti existant. Le plan UREBA sera poursuivi et amplifié;
- la poursuite des programmes de soutien à la production individuelle d'énergies d'origine renouvelable et des actions concrètes pour l'efficacité énergétique des Pouvoirs locaux et du secteur industriel;
- et enfin, autre exemple, la poursuite de l'assainissement des sites pollués et non pollués, la protection des riverains face aux substances chimiques.

De manière plus précise et succincte, je voudrais évoquer certains enjeux liés à la mobilité et à l'agriculture.

Brièvement, en matière de mobilité, chacun en est conscient, le secteur du transport a des impacts sur la qualité de vie, sur l'environnement et sur la santé. Néanmoins, si des alternatives crédibles et concurrentielles aux modes de transport les plus polluants ne sont pas proposées, les comportements n'évolueront pas.

Plus particulièrement, nous pouvons souligner que du côté du groupe TEC, l'offre sera encore améliorée et que des projets de transports en commun structurants seront mis en œuvre dans les grandes villes, que les voitures partagées, le covoiturage et les véhicules électriques seront mis en avant et qu'un point d'honneur sera également apporté aux modes de déplacement doux.

En ce qui concerne le transport scolaire, la réglementation sera revue afin de la rendre moins rigide et moins complexe, comme le souhaitait le cdH.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, l'objectif minimal est de doubler les quantités de voyageurs à transporter par le rail et de mettre les principales villes wallonnes à 30 minutes entre elles et à 40 minutes de Bruxelles, en tendant vers un train toutes les 30 minutes. Des synergies importantes devront également être développées avec l'État fédéral.

En matière de transport aérien, nous avons voulu concilier enjeu environnemental et création d'emplois, dans un contexte réglementaire équilibré.

La gestion des infrastructures retiendra également notre attention durant cette législature. En effet, nous pensons qu'il est indispensable de gérer durablement les infrastructures, non seulement pour l'environnement, mais également pour la sécurité des usagers de la route. Cela étant, cette bonne gestion est étroitement liée aux disponibilités budgétaires. Mon collègue, Dimitri Fourny reviendra sur ces questions d'équipement et d'infrastructures dans le courant de cet après-midi.

M. Borsus parlait tout à l'heure d'agriculture et de ruralité. L'espace rural doit évidemment s'adapter et relever les défis actuels lancés par les changements climatiques, la mobilité, la nouvelle orientation des activités, l'occupation des villages de plus en plus à titre résidentiel.

En parallèle à la réalisation de ces défis, il est nécessaire de répondre aux besoins des habitants. Il faut donc d'une part conserver les spécificités du monde rural, les fonctions qu'il remplit au bénéfice de la collectivité et de la qualité de vie de celle-ci et, d'autre part, faciliter la vie de ces habitants en leur offrant un accès facile à l'information, aux services, aux emplois et en améliorant l'accessibilité.

Dans cette optique, le cdH estime que l'agriculture continue à tenir une place essentielle dans la vie socio-économique de notre Région, qu'elle construit le cadre de vie et qu'elle est garante de l'indépendance alimentaire. Il est donc essentiel – et on se rejoint là-dessus, Monsieur Borsus, une fois n'est pas coutume – d'assurer le redéploiement du secteur agricole. Il faut une union sacrée de toutes les forces politiques autour de la question agricole, ainsi que ce fut déjà le cas, notamment lors de l'adoption récemment d'une motion dans cette Assemblée, en avril dernier. Il faut préserver les spécificités de l'agriculture familiale wallonne, promouvoir la qualité incomparable des produits wallons et, d'autre part, répondre aux défis environnementaux et aux effets du changement climatique, dans la lignée d'ailleurs de l'action qui fut menée ces cinq dernières années.

En particulier, quand on connaît l'actualité des derniers mois et les difficultés rencontrées par le secteur laitier, il est indispensable, et le Gouvernement l'a bien compris, de déployer un dispositif visant à soutenir ce secteur et de pouvoir le faire en parfaite synergie, non seulement entre les forces politiques de notre Entité régionale, mais également au niveau fédéral pour pouvoir porter le fer conjointement au niveau européen.

Enfin, dans la rue, sur les marchés, dans nos conférences et autres soupers, Martine, Gisèle, Amédée, Bruno et Solange nous ont très régulièrement interpellés, durant la campagne, à propos du comportement des hommes et femmes politiques, nous laissant souvent, osons le dire, une impression amère d'être tous mis dans le même panier. Si une première vague de réformes en matière

de gouvernance a été enclenchée sous la législature qui s'achève, une seconde vague de mesures destinées à lutter contre toutes les formes de mal gouvernance constituait, pour le cdH, un « pas-de-porte » indispensable à toute négociation.

Des mesures drastiques en matière de lutte contre les conflits d'intérêts, de renforcement des incompatibilités, de rationalisation des émoluments, ou encore de limitation des cumuls entre une fonction parlementaire et une fonction exécutive locale ont été définies dans la DPR, même si on ne m'empêchera pas, personnellement, de penser que ce type de cumuls est loin d'être la principale source des problèmes éthiques et des conflits d'intérêts qui ont pu défrayer la chronique ces dernières années.

Nous nous inscrirons cependant avec détermination dans ce qui semble relever de la volonté populaire, car il est en effet essentiel de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions et leurs représentants. Il s'agira d'ailleurs d'un axe central de la politique des Gouvernements régionaux et communautaires avec pour objectifs :

- l'élaboration, par les Parlements, d'un Code de déontologie des mandataires et la création d'une Commission indépendante de déontologie et d'éthique qui dépendra conjointement des Parlements de la Communauté, de la Région et de la CoCoF;
- une limitation des frais de fonctionnement des Parlements et des Gouvernements;
- une participation active des citoyens dans la gestion des Pouvoirs locaux et un meilleur contrôle interne et externe des communes et des entités para-communales;
- une réforme des provinces appelées à devenir les partenaires des communes, de la Région et de la Communauté, visant à se recentrer sur un nombre restreint de compétences et à se muer, dans un second temps, en communautés de territoire.

Chers Collègues, pour conclure, je dirais au MR, qui n'a eu de cesse de critiquer le texte, que son intervention est probablement à placer sous le sceau de l'amertume : celle d'être à nouveau sur les bancs de l'opposition. Il est vrai, comme le disait le philosophe latin Sénèque, que « *la déception est bien moins pénible quand on ne s'est pas d'avance promis le succès* ».

Si le MR n'y voit qu'un vaste catalogue sans chiffres, au contraire, le cdH, lui, entend saluer les efforts accomplis par la nouvelle majorité pour avoir finalisé un document particulièrement détaillé, non seulement par rapport aux objectifs poursuivis, mais aussi par rapport aux mesures concrètes qu'attendent les Wallonnes et les Wallons et auxquelles le Gouvernement va s'atteler dans les semaines et les mois à venir, avec l'appui des Députés, dont le travail mérite d'ailleurs d'être davantage valorisé.

Même si l'opposition s'obstine à ne pas vouloir le reconnaître, cette Déclaration de politique régionale contient des avancées considérables en matière de gouvernance, que plusieurs observateurs n'ont pas hésité à qualifier eux-mêmes de particulièrement ambitieuses.

La législature qui s'achève a vu la réalisation de nombreuses réformes dont le but était de renforcer les règles de déontologie, d'éthique et de transparence dans la gestion de la Région et des communes.

Aujourd'hui, cet accord de Gouvernement nous propose de poursuivre cet élan et de mettre en œuvre de nouvelles mesures visant à renouveler la gouvernance, ainsi que les pratiques politiques. Il nous propose de tout miser sur le capital humain et sur les secteurs verts porteurs d'emplois et créateurs de richesses. Il nous propose d'inscrire résolument la Wallonie dans la société de la connaissance. Il nous propose de faire place à l'humain, de faire place à ceux qui souffrent et de faire place à ceux qui entreprennent. Aujourd'hui, cet accord de Gouvernement nous propose de mener pendant cinq ans une politique qui, tout simplement, mais très efficacement, répondra aux attentes des gens et des entreprises.

C'est pour ces raisons qu'elle recueillera le soutien plein et entier des élus du cdH. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Nous allons suspendre nos travaux pour les reprendre à 14 heures.

Je souhaite vous communiquer la liste des orateurs inscrits pour la séance et les débats de cet après-midi. Nous commencerons par M. Jamar, suivi de MM. Stofels, Miller, Desgain, Dodrimont et de Lamotte, Mmes Pary-Mille et Kapompolé, MM. Wahl, Fourny et Chevron.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 11 heures 58 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 02 minutes, sous la présidence de Mme Cornet, Première-Vice Présidente.*

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. – Mme la Présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le Parlement s'était constitué en sa séance du 16 juillet 2009.

Mme la Présidente de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que le Parlement s'était constitué en sa séance du 16 juillet 2009.

**VÉRIFICATION DES POUVOIRS
ET PRESTATIONS DE SERMENT
DES SUPPLÉANTS DES MINISTRES
(DÉCRET DU 12 JUILLET 1999 ORGANISANT
LE REMPLACEMENT DU MEMBRE
DU CONSEIL RÉGIONAL WALLON NOMMÉ
PAR LE ROI EN QUALITÉ DE MINISTRE
OU DE SECRÉTAIRE D'ÉTAT FÉDÉRAL –
DÉCRET DU 13 JUILLET 1995 ORGANISANT
LE REMPLACEMENT DES MINISTRES
PAR LEUR SUPPLÉANT PARLEMENTAIRE)**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de Mme Servaes, suppléante en ordre utile de Mme Simonet, membre du Gouvernement de la Communauté française, en application de l'article 4bis, §§ 1^{er} et 2, du décret du 13 juillet 1995 organisant le remplacement des Ministres par leur suppléant parlementaire.

L'ordre du jour appelle également la vérification des pouvoirs de Mmes Trotta et Sonnet, suppléantes en ordre utile de MM. Magnette et Courard, en application de l'article 2, §§ 1^{er} et 2 du décret du 12 juillet 1999 organisant le remplacement du membre du Parlement wallon nommé par le Roi en qualité de Ministre ou de Secrétaire d'État fédéral.

La Commission *ad hoc* ayant procédé, le 23 juin et le 16 juillet 2009, à la vérification des pouvoirs des intéressés en qualité de suppléants, je vous propose de passer aussitôt à leur admission en qualité d'effectifs.

En conséquence, je proclame, Mmes Servaes, Trotta et Sonnet, Membres effectifs du Parlement wallon et je les invite à prêter le serment prévu par l'article 31bis nouveau de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Je vous rappelle que conformément à l'article 50, § 2 de cette même loi, les membres qui auront exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne participeront pas aux votes au sein du Parlement wallon sur les matières relevant de la compétence de la Communauté française.

Madame Servaes, puis-je vous demander de vous lever et de prêter serment ?

Mme Servaes (cdH). – Je jure d'observer la Constitution.

Mme la Présidente. – Je vous félicite. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Madame Trotta, puis-je vous demander de vous lever et de prêter serment ?

Mme Trotta (PS). – Je jure d'observer la Constitution.

Mme la Présidente. – Félicitations. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Madame Sonnet, puis-je vous demander de vous lever et de prêter serment ?

Mme Sonnet (PS). – Je jure d'observer la Constitution.

Mme la Présidente. – Je vous félicite. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Je souhaite à ces nouveaux membres la bienvenue au sein de notre Assemblée.

**DÉCLARATION
DE POLITIQUE RÉGIONALE**

Reprise de la discussion générale

Mme la Présidente. – Nous passons maintenant à la discussion de la Déclaration de politique régionale.

Je rappelle la liste des orateurs. Les intervenants seront MM. Jamar, Stoffels, Miller, Desgain, Dodrimont et de Lamotte, Mmes Pary-Mille et Kapompolé, MM. Wahl, Fourny et M. Cheron.

La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Madame la Présidente, j'avais écrit sur mon papier « Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, etc. », mais j'observe que deux Ministres sont présents, faisant tous deux partie de la même formation politique, ce qui me dérange un peu quand même parce que j'allais poser quelques questions, soit au futur Ministre du Budget, soit à l'ancien, mais il n'est plus là et je trouve cela un peu désolant parce que, de budget, finalement, on en a fort peu parlé. Alors de deux choses l'une, soit je demande de reporter mon interpellation à la quatrième ou à la cinquième position et qu'on appelle quand même le Ministre des Finances ou du Budget. Cela me paraîtrait assez logique, soit nous faisons un débat dans le vide qui fera rire tout le monde. Tout à l'heure, on votera. On connaît déjà le résultat des votes et on prendra le verre de l'amitié. Personnellement, si c'est pour avoir un débat sur les finances ou le budget avec un Ministre du Budget absent, je retire mon intervention, tout le monde gagnera du temps, ou on me dit que je passerai à la fin et j'attends la fin.

Mme la Présidente. – Nous allons suspendre les travaux, le temps de permettre aux Membres du Gouvernement wallon de rejoindre l'Assemblée.

Les travaux sont suspendus.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, à partir de quelle heure le Gouvernement sera-t-il disponible pour le Parlement, considérant la situation qui nous est offerte aujourd'hui ?

Mme la Présidente. – Monsieur Borsus, avant de répondre à votre question, je vais demander à Mme Simonis de poser une question également.

Mme Simonis (PS). – Madame la Présidente, autant je comprends la frustration de M. Jamar de ne pas pouvoir questionner, d'autant plus que son intervention porte, dit-il, sur le budget, mais par ailleurs, je sais que Mme Kapompolé a une intervention qui colle aux compétences des Ministres présents qui, par ailleurs, font partie d'un Gouvernement. Donc, le Gouvernement est représenté.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je pense qu'il est extrêmement important, j'ai entendu le message de notre nouvelle Présidente hier, que le Parlement puisse, en tant qu'institution, fonctionner raisonnablement, et qu'il puisse y avoir, dans la relation Gouvernement-Parlement, un ordre des choses.

Nous n'avons pas au Parlement, et je dis cela avec le plus profond respect, avec une totale humilité, à accorder nos interventions en fonction de la disponibilité potentielle, le jour de l'examen de la Déclaration de politique régionale, d'une partie du Gouvernement.

Je souhaite donc que les Ministres soient présents pour la DPR.

Mme la Présidente. – Si vous le voulez bien, il m'appartient en tant que Présidente de l'Assemblée, de prendre attitude par rapport à la situation.

Je suspends donc les travaux dix minutes, le temps de permettre au Gouvernement de nous rejoindre.

Nous reprendrons ensuite la discussion, en tenant compte de l'ordre des interventions, suivant ce qui a été précisé ce matin et suivant ce qui a été rappelé à l'instant.

Les travaux sont suspendus.

– *La séance est suspendue à 14 heures 08 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 17 minutes.*

Mme la Présidente. – Nous reprenons les travaux.

La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Madame la Présidente, il est à la fois plus utile je pense et plus agréable, d'abord d'avoir, non pas un hémicycle, mais une salle plutôt remplie et surtout d'avoir les principaux interlocuteurs dans le cadre d'une déclaration gouvernementale et des débats qui s'en suivent, surtout si l'on aborde ce que je vais tenter de faire avec une grande objectivité, la problématique des finances et du budget.

À titre de préambule, puisque j'étais devenu inséparable depuis deux ans de M. Antoine au sein de cette

merveilleuse Commission de l'Aménagement du Territoire, je ne pouvais pas commencer sans vous, d'où la petite suspension de séance, Monsieur le Ministre Antoine. Nostalgie, nostalgie, quand tu nous tiens.

Nous avons pris connaissance de ce beau slogan «Wallonie durable, solidaire et humaine». Je le disais hier en clin d'œil, si on avait mis «entreprenante» en plus, nous n'aurions pas voulu nécessairement ajouter une petite touche bleue dans le beau logo, ou dans le beau placard qui a été affiché. Je pense que cela n'aurait pas été une mauvaise chose, car notre Wallonie doit être entreprenante et, sans doute, il y a là quelques défauts dans cette DPR que nous pouvons relever.

Mais mon propos va s'axer essentiellement, Monsieur le Ministre Antoine, Monsieur le Ministre-Président, c'est principalement à vous, même si tous les Ministres évidemment sont concernés par le budget, tous les Parlementaires le sont tout autant, sur l'état de nos finances.

De manière générale, quelques réflexions, quelques questions, quelques interpellations.

Tout d'abord, nous avons, pendant plusieurs années, et on a entendu notamment et à juste titre le groupe Écolo, que ce soit ici ou sur les plateaux de télévision, mais aussi le groupe du Mouvement Réformateur, émettre la demande insistante et répétée d'un audit général sur les finances de la Région wallonne. Je pense que personne ne pourra démentir cet état de faits, Monsieur Wesphael. Et je ne vois pas apparaître cette notion dans la Déclaration de politique régionale. Faut-il donc en déduire que l'audit est abandonné? Faut-il en déduire que la transparence ne doit pas être faite dans le budget que nous connaissons tous?

Je le dis aussi à toutes celles et ceux qui vont s'occuper ici des finances, quand on va avoir des débats budgétaires, sur les budgets, sur les ajustements budgétaires, sur les contrôles budgétaires, et bien on va tous travailler sur la masse budgétaire connue. Mais il faut savoir qu'il y a 29 OIP et un tas de satellites qui gravitent autour de la Région wallonne. Alors, il y a tout ce que l'on sait, tout ce que l'on peut lire, tout ce dont on peut débattre au Parlement et puis, il y a beaucoup de choses qu'on sait moins, c'est le phénomène de débudgétisation, terme qui a été cité 352.000 fois sous la précédente législature par l'opposition unie et dont je n'ai entendu rien du tout aujourd'hui, à ce stade des débats et sur lesquels je voudrais m'étendre brièvement.

La débudgétisation, très clairement, elle est énorme, parce qu'elle est supérieure au budget wallon. Le budget wallon est de l'ordre de 6,5 milliards d'euros. La dette connue, avouée et chiffrée, est de quatre milliards, plus ou moins. Et puis alors, il y a tout ce magma financier qui tourne autour, avec une débudgétisation ou des financements alternatifs, dont la masse est très variable suivant les interprétations. La majorité concède 3,9 milliards d'euros. L'opposition, je parle de la vieille opposition, parlait davantage et en cœur, mais je voudrais bien

savoir si c'est encore le cas aujourd'hui, de six milliards d'euros, pour atteindre aujourd'hui une débudgétisation avec une dette globale pour la Région wallonne de quelque dix milliards. Connue : quatre milliards; concédée : huit milliards; supputée : dix milliards.

Comme nous ne sommes pas d'accord, Monsieur le Ministre, avouons ensemble, avec le concours du groupe Écolo, puisqu'il était demandeur à de multiples reprises, qu'il faut faire un audit. J'aimerais entendre une réponse claire et nette sur ce point.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur Jamar, puis-je me permettre de vous apporter une réponse très rapide, si Mme la Présidente le permet, bien entendu ?

Mme la Présidente. – Monsieur Wesphael, vous n'avez pas la parole, M. Jamar bien. Ce n'est pas un débat entre Parlementaires. On est dans le cadre de la discussion de la Déclaration de politique régionale.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, je pensais que, sous la précédente législature ...

Mme la Présidente. – Monsieur Wesphael, je vous prie de m'excuser. Vous n'avez pas la parole.

M. Jamar (MR). – Bien, je continue.

Toute cette problématique, vous l'aurez compris, chers Collègues, que vous soyez de la majorité ou de l'opposition, est déterminante parce qu'elle permettra le développement de certaines politiques ou non, avec des moyens nouveaux ou non, des politiques nouvelles ou non. (*Applaudissements sur les bancs MR.*)

Pour une fois, M. le Ministre Antoine a écouté, tellement il a parlé sans rien dire, au nom du groupe MR.

Après cette problématique, je veux bien que cela fasse sourire, l'audit budgétaire et quelques milliards comme cela, mais c'est la clé de voûte de tout le reste et de tout ce qui a été débattu depuis ce matin. Sur la trajectoire budgétaire, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, M. Borsus, mon Chef de groupe, a dit ce matin qu'il existait peut-être un plan financier inconnu, en tout cas inconnu de nous, peut-être de vous. Je pense aussi que la transparence dont on parle tant mérite, ou implique, ou exige, que cet audit ou ce plan financier à l'échéance 2015, si j'ai bien compris, soit dévoilé à l'ensemble des Parlementaires, si pas de manière détaillée aujourd'hui, en tout cas à la première Commission des Finances qui sera organisée dès la rentrée.

Il n'y a pas eu d'ajustement budgétaire Monsieur Cheron, je ne sais pas s'il est là. C'est parce qu'on avait interpellé le Ministre « anti-cycle » à la Communauté française, il n'y avait pas eu d'ajustement budgétaire avant les élections et M. Daerden, le Ministre de l'époque disait « *Je ne vais quand même pas me tirer une balle dans le pied avant les élections et aller faire un*

ajustement budgétaire. ». Revoyez les travaux parlementaires de décembre 2008, tant ici qu'à la Communauté française. Les paroles ont été très exactement celles-là. Et donc Michel Daerden avait vu clair puisqu'il y avait un trou qu'il était difficile évidemment de dévoiler avec beaucoup d'exactitude à la veille d'un scrutin. Mais aujourd'hui, on a voté, on connaît les résultats, cela ne sert à rien d'y revenir. Moi, je voudrais quand même savoir très exactement la suite de cet ajustement budgétaire, où nous en sommes, et le calendrier, Monsieur le Ministre Antoine.

Vous allez faire votre ajustement budgétaire j'imagine, en septembre-octobre. Allez-vous le coupler avec les travaux budgétaires 2010 ? Je pense que, pour le travail des groupes et pour envisager la rentrée dans la sérénité financière, si tant est que ce soit possible, il faudrait ainsi le confirmer dès aujourd'hui pour nous organiser.

On a parlé aussi, et c'était déjà dans la DPR, mais de 2004, d'une nouvelle administration fiscale wallonne qui aurait organisé en son sein les jeux et paris, puisque c'est une matière régionalisée, l'enregistrement et les droits de succession, puisque ce sont des matières – nous sommes le seul pays qui vit comme cela – qui sont régionalisées, mais où la perception reste fédérale. C'était en 2004 dans la DPR, je n'en trouve pas de trace. J'ai essayé de le découvrir, peut-être que cela s'y trouve. J'aimerais aussi avoir du Ministre-Président ou du Ministre du Budget quelques éclaircissements, dans le cadre de la réorganisation de la Fonction publique, mais aussi de l'efficacité clairement au niveau de la gestion de notre budget et peut-être de la perception plus rapide finalement, puisqu'il y aurait des sommes qui reviennent en moins aux Régions. Je crois que ce serait un défi qu'il conviendrait de reprendre dans votre DPR. Je vous autorise à mettre une ligne en plus dans votre DPR, pour autant que ce soit une bonne ligne, l'organisation de l'administration fiscale régionale. Depuis 2004, on en parle. Nous sommes en 2009 et ce n'est toujours pas mis en route.

Je souligne aussi la problématique de la nouvelle comptabilité régionale qui est reportée d'année en année. Je vois un élément positif. Si je ne m'abuse, c'est la mise en ligne des comptes et budgets et de la gestion. C'est en tout cas inscrit dans la DPR, donc je souligne cet élément positif. Néanmoins, en termes de fonctionnement de cette nouvelle comptabilité régionale, avec toutes les implications et les obligations en termes de comptabilité, tout cela nous vient de l'Europe, on ne va pas rentrer dans les détails, cela me paraîtrait être un élément de bonne gestion.

Je vous ai cité les chiffres importants du budget. Je vous ai dit le nombre d'OIP, SRIW en plus, SOWAL-FIN, etc. Qu'en est-il, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, de la rationalisation potentielle de ces dizaines et dizaines d'organismes ? Va-t-on, oui ou non, vers une rationalisation qui aurait des effets bien sûr en termes d'efficacité pour le public, mais aussi en termes de coûts budgétaires ? Cela avait été annoncé dans tous les

programmes. Je ne vois pas, dans les 262 pages, si je ne m'abuse, de la DPR, qui va fusionner avec qui, si ce n'est, hélas, comme l'a dit M. Borsus tout à l'heure, la technologie avec ceci, avec cela. On va tenter un rapprochement, mais mis à part cela, je ne vois pas de rationalisation. On trouve par-ci, par-là, le mot «synergie» bien à la mode, mais pas davantage.

Dans tous ces OIP, peut-être pas dans tous, mais dans certains, ou dans tous ces organismes satellites, il y a des matelas financiers. En 2003, souvenez-vous, pour ceux qui y étaient, je pense que M. Demotte vous en étiez en 2003, il y avait eu une décision de reprendre 15% des matelas financiers, notamment de la SRIW. J'observe aujourd'hui qu'au Forem, c'est non contesté, non contestable, il y a plus de 100 millions d'euros au moins qui sont là, sur un compte. J'observe que la SRIW, la SOWALFIN, ont des possibilités, mais qui doivent *a priori* servir à l'entreprise mais, en tout état de cause, plutôt que de laisser dormir l'argent là, si on n'exerce pas le droit de tirage qui est dévolu, ne faut-il pas resserrer un peu les disponibilités pour les affecter aux souhaits politiques que vous avez déclinés, et dont certains sont relayés par nous également ?

Je reviens à vous, M. le Ministre Antoine, puisqu'on ne se sépare jamais.

Le prêt Tremplin, cela devient le prêt Toboggan. Désolé de vous le dire. Le toboggan ne remonte pas. Ce prêt Tremplin annoncé 128 fois à la presse, aux ménages qui, aujourd'hui encore, font venir l'architecte et se disent «*Je vais avoir droit au prêt Tremplin* ». Quand on lit la DPR, il est recadré. Quand on a un mot comme cela, ce n'est jamais bon, même dans une majorité, on va recadrer le prêt Tremplin.

Cela veut dire que, mais cela nous nous y attendions un petit peu, puisque l'évaluation était de 680.000 euros à l'échéance 2016, à raison de 6.000 demandes par an. Vous connaissez les chiffres, Monsieur le Ministre Antoine, mieux que moi. Là, on met un terme à ce tremplin. On le remplace par le toboggan, mais il faut avoir le courage de faire autant de publicité négative qu'on en a fait de la publicité positive et dire dès à présent au public «*Mesdames et Messieurs, je suis désolé de m'être trompé. J'ai fait un beau gâteau, je dois le taper aux oies. Le prêt Tremplin, à partir de telle date, ne sera plus accessible à chacune ou à chacun d'entre vous, sauf à remplir telle ou telle condition.* ». Je crois qu'il faut aussi faire la publicité moins plaisante lorsqu'on retire un outil de fonctionnement comme on l'a tant et plus vanté.

Je voudrais aussi parler un instant de ce montant de 1,6 milliard d'euros du plan 2.Vert. Si je comprends bien, il y a eu le plan Marshall 1. Rouge, le plan 2. Vert. Il y aura le plan, comme disait M. Prévot, 3. Orange, puisque 85% du programme vient du cdH, si j'entends ce qu'il a dit tout à l'heure. 85%, c'est ce que j'ai retenu. Le 3. Orange est sur la route. Le 4. Bleu n'est pas encore sur la route, mais j'observe qu'il y a quand même quelques idées qui ont été reprises.

J'en reviens au plan 2. Vert avec 1,6 milliard, plus 1,1 milliard si j'ai bien compris en financements alternatifs qu'on doit lire entre les lignes. Cela ferait 2,7 milliards d'euros.

Revenons essentiellement à ce montant de 1,6 milliard. Vous allez l'imbriquer comment? Si on regarde le montant de 1,1 milliard du premier plan «Marshall. Rouge», si on regarde ce premier plan, aujourd'hui, *grosso modo*, 75% de ce plan a fait l'objet d'un engagement, d'un ordonnancement ou d'une organisation. Il reste un solde, qui n'a pas été aujourd'hui utilisé, si je ne m'abuse. Sans parler du 1. Rouge, ce montant de 1,6 milliard va-t-il être imbriqué, va-t-il absorber en quelque sorte les 25% non utilisés de la première formule? Allez-vous le phaser? Et où allez-vous, finalement, trouver ces montants?

Ce qui me permet facilement de faire une liaison vers la fiscalité. Malgré ce que tout le monde a écrit dans ses programmes, la télé-redevance ne sera donc pas supprimée. Il a été dit à tous les débats politiques d'avant campagne «*Ce sera supprimé*». Trois formations politiques au moins sur quatre ne respectent pas leur parole. Ce n'est pas supprimé. Que ce soit un bien ou un mal en soit, vous jugerez. En tout cas, tout le monde l'a dit dans son programme. Tout le monde l'a dit à la radio, à la télévision, à quelques jours du vote. Nous constatons qu'il n'en est pas ainsi et nous le déplorons.

Deuxième chose, la forte rentabilité des droits d'enregistrement, à l'exception d'Écolo, tant le PS que le cdH a mis cela dans son programme, très clairement et en lettres grasses. Ce n'est pas repris ici. On annonçait une réforme des droits d'enregistrement et des droits de succession. Il y a une mince envie de faire quelque chose pour les cohabitants, sur les droits de succession, mais rien de significatif, rien de transcendant quant à une réforme des droits de succession, ni des droits d'enregistrement. Je pense que les Wallonnes et les Wallons apprécieront à leur juste valeur les promesses faites et non confirmées dans le cadre de cette DPR.

Voilà ce que je souhaitais dire pour l'aspect financier.

On a un peu l'impression qu'avec ces catalogues superposés de programmes, encore qu'il y ait déjà 85% du cdH, et plus que 15% pour les autres. C'est pour cela que je ne prétends pas prendre votre place. (*Réaction de M. le Ministre Antoine.*)

Pour une fois, vous avez raison. Je crois que c'est la première fois depuis longtemps.

Avec ces 15% qui restent, cela fait quand même 100% en tout. Il faut donc en avoir les moyens. Or, nous avons le large sentiment que vous êtes en train d'acheter, comme si un ménage achetait une voiture aujourd'hui et jouait au Lotto la semaine prochaine pour essayer de payer ce à quoi vous vous engagez finalement vis-à-vis de la population, vis-à-vis des Wallonnes et des Wallons, vis-à-vis de l'ensemble du Parlement, puisque rien ne

nous explique où on va aller chercher cet argent, mais absolument rien.

Dernier élément. J'observe avec plaisir que, d'une part, vous voyez que j'avais raison là-dessus, Monsieur le Ministre Antoine, au niveau de l'Agence Immobilière Sociale, je vois que la DPR reconnaît la nécessité de diminuer le nombre d'habitants pour y avoir accès. Je ne sais pas pourquoi vous n'avez pas accepté le vote de ma proposition de décret en mai, puisque de toute façon maintenant tout le monde est d'accord. Je vois que le droit de tirage, M. le nouveau Ministre des Affaires intérieures et des Pouvoirs locaux, puisque la Fonction publique est scindée, est repris, l'Union des Villes et Communes a été rencontrée dans ses souhaits, et par là même nous-mêmes qui avions déposé, vous le savez, d'ailleurs lors du vote, vous étiez bien embêté il y a quelques mois, n'est-ce pas? Entre nous, il n'y a personne qui nous écoute. Vous me l'aviez promis, le droit de tirage objectif pour les subsides communaux. Je le dis déjà, le groupe du Mouvement réformateur déposera les textes en septembre puisqu'ils sont prêts. J'ose espérer que vous les voterez sans reporter douze fois d'affilée, comme on m'a fait lanterner lors de la précédente législature, puisque c'est véritablement écrit.

Dernière chose, le partenariat privé-public est repris à 18 reprises dans votre Déclaration de Politique générale. Il est repris pour le logement, pour l'énergie, pour l'enseignement, pour l'infrastructure, les infrastructures sportives, les sites à dépolluer, la politique scientifique, la biodiversité, le tourisme, le transport fluvial, et j'en passe. Lorsque nous déposons un texte similaire à celui qui est mis en vigueur depuis cinq ans maintenant en Flandre et partout ailleurs en Europe, sauf en Wallonie, contrée perdue à cet égard-là, encore une fois, nous avons essayé un rejet il y a quelques mois. J'ose espérer, puisque nous allons redéposer, à la première séance, ce texte également, que le partenariat privé public sera un modèle-cadre qui va être accepté par la nouvelle majorité. Je rappelle que M. le Ministre Courard, à l'époque, avait reçu le mandat du Gouvernement de le mettre en œuvre dès 2006. On l'a fait de manière très ponctuelle pour les logements et pour des columbariums. Ça ne s'invente pas, mais c'est comme ça. Pour le reste, rien. J'insiste vraiment pour que nous puissions être suivis. Puisque vous l'avez noté à plusieurs reprises, je suppose qu'il en sera ainsi.

Je terminerai au niveau budgétaire en disant que le « flou durable » inquiète quand même un peu, que je vous engage à prendre de réelles et bonnes vacances sportives, puisque vous allez avoir le Sport, ce qui me permet de vous demander si vous avez des infrastructures sportives ou pas, ou si c'est M. Lutgen dans le cadre de l'Équipement? Ce n'est pas clair. Quel ministre a dans ses compétences les infrastructures sportives, Monsieur le Ministre Lutgen? Je vous engage en tout cas à prendre des vacances bonnes, sportives, parce qu'à la rentrée, je pense, qu'après la transpiration du sport, vous allez suer sur le budget.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Les infrastructures sportives font bien partie de mes attributions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, l'attention publique a souvent été détournée de la crise que nous traversons actuellement et qui a mis les trésors publics dans le rouge pour bien longtemps et qui a détruit des milliers d'existences, des milliers d'emplois entraînant les travailleurs et leurs familles dans une spirale infernale.

Toute la question qui se pose est de savoir qui va payer la crise, qui va devoir faire face aux conséquences de cette crise qui a démarré parce que certains n'avaient jamais assez de profits? N'est-ce pas aussi une question éthique que d'assumer quand on a mis un enfant au monde? Qui doit donc assumer la paternité idéologique et politique de cette crise?

Oui, nous devons sauver des banques. Nous devons protéger les épargnes des petites gens. Mais actuellement, la presse nous informe que l'épargne déposée auprès des banques à des taux très bas n'a jamais été aussi importante. Les banques, à mes yeux, disposent donc de marges. Elles peuvent contribuer à relancer l'économie et à sortir les travailleurs et leur famille de la crise profonde.

Nous espérons que les gestionnaires des banques, que les financiers auraient appris la leçon, que la crise pouvait être stoppée. Mais qu'observons-nous? Elle continue à détruire de milliers d'existences. Ont-ils tiré les bonnes leçons des derniers mois ou recommencent-ils à spéculer et à jouer avec notre argent? Notre société est-elle devenue un casino où il est permis à quelques-uns de jouer avec la fortune collective?

Plus que jamais, nous avons besoin de régulation et de contrôle de la part des autorités publiques. C'est un appel que je lance parce qu'il concerne le cadre endéans dans lequel nous devons mener notre action politique pour les années à venir.

Dans ce contexte, la majorité à la Région, qu'on appellera dorénavant l'Olivier, doit dégager des alternatives axées sur plusieurs défis. À titre d'exemples, j'en citerai quelques-uns :

- relancer l'économie et créer de l'emploi, tout en améliorant la formation professionnelle des jeunes;
- augmenter le pouvoir d'achat et réduire les factures énergétiques;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à assainir notre environnement;
- nous préparer aux défis liés aux changements démographiques, notamment par une politique du logement à la hauteur des attentes de nos citoyens.

Chers Collègues, soyez rassurés, je ne vais pas vous détailler l'ensemble du projet de la DPR qui nous est soumise aujourd'hui. Je voudrais m'attarder sur un des axes fondateurs de l'Olivier wallon : l'alliance Emploi-Environnement.

Inscrire résolument les défis du réchauffement climatique au cœur de notre redéploiement économique, c'est une des marques de fabrique de notre majorité. Cela dit, en la matière, nous ne partons pas d'une page totalement blanche, mais nous agissons, pour ce qui nous concerne en tout cas, dans une certaine continuité.

Nos concitoyens sont confrontés au quotidien avec les questions environnementales. Pour le PS, il n'est pas question de voir ces questions devenir le centre de nouvelles inégalités. C'est pourquoi, nous voulons permettre à tous et à toutes de participer à l'effort commun de lutte contre le réchauffement climatique.

En effet, il ne faut pas être dupe. Les politiques environnementales ou, *a contrario*, et c'est plus grave encore, leur absence, ont un coût pour les familles. Même si, à long terme, certains investissements permettent de faire des économies et d'atteindre les objectifs environnementaux. Encore faut-il disposer, à court terme, des capacités d'investissements suffisantes.

Si l'effort doit donc être commun, il faut être conscient que tous nos concitoyens n'ont pas la possibilité financière d'y participer. J'insisterai donc, avec mon groupe, pour que les politiques environnementales, devenues indispensables, je le souligne, répondent aussi aux soucis d'équité sociale ne laissant personne au bord du chemin. Nous accorderons donc une attention particulière à aider ceux qui ont moins de moyens pour qu'ils participent, avec l'ensemble de la société, aux efforts à mener, par exemple, en matière d'isolation thermique.

Cela, ce n'est pas de l'assistanat, mais c'est bien une politique d'inclusion sociale active. C'est le concept d'écologie sociale défendu par le PS.

Pour répondre aux défis environnementaux, nous avons dégagé deux pistes d'actions :

- premièrement, une politique de la gestion des bâtiments, qu'ils soient destinés au logement ou à d'autres activités, axée sur la performance énergétique;
- deuxièmement, une alliance Emploi-Environnement qui doit permettre aux travailleurs wallons de devenir experts en matière de « technologie verte ».

En matière de politique des bâtiments, incontestablement, l'habitat apparaît comme un secteur sur lequel nous devons concentrer nos efforts et pour lequel nous devons avoir de l'ambition. Je me bornerai tout simplement à vous rappeler que c'est la position que j'ai défendue lors des débats sur le décret relatif à la performance énergétique des bâtiments.

En effet, lorsqu'on connaît l'état du parc immobilier de notre Région, on comprend mieux l'ampleur du

chantier à mener : en Wallonie, 70 % des logements ont plus de 40 années, 30 % ne sont pas équipés de double vitrage et 55 % n'ont pas d'isolation de leur toiture. Ce sont quand même des paramètres interpellants. Cette vétusté a un double coût. D'abord un coût direct pour les familles qui n'ont pas les moyens de faire réaliser les travaux nécessaires et, ensuite, un coût environnemental en matière d'émission de gaz à effets de serre.

Pour aider nos concitoyens à améliorer la performance énergétique de leur bâtiment, nous devons agir sur plusieurs axes, par exemple :

- l'information à travers des conseillers énergétiques et des conseillers en logements;
- l'amélioration et la rationalisation de l'offre en matière de primes, avec un accent important mis sur l'isolation des bâtiments;
- le financement au travers du développement de nouveaux mécanismes tels que le tiers investisseur ou les partenariats public-privé. Nous ne devons pas perdre de vue que nous avons une série d'organismes qui peuvent, en Région wallonne, aider nos concitoyens à améliorer leurs habitations. Je pense notamment ici à la Société wallonne du Crédit social ou au Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie qui sont aujourd'hui des opérateurs importants, mais dont la capacité financière actuelle est limitée;
- la modélisation des dispositifs de primes en fonction des revenus du ménage.

Concernant la politique du logement, si l'offre doit être accrue, elle devra se faire en fonction de critères liés à l'habitat durable, comme la proximité, la mobilité, la performance énergétique et environnementale. Les opérateurs publics du logement auront un rôle de précurseur à mener en la matière. Notre ambition est de créer 2.000 logements publics par an. C'est un énorme défi, eu égard à l'évolution démographique ainsi qu'à l'apparition de nouveaux risques sociaux. Face à ces évolutions, nous devons répondre par une offre suffisante en logements sociaux de qualité et disponibles à un prix décent.

Dans le cadre de l'alliance Emploi-Environnement, l'amélioration de la qualité des logements et de leur performance énergétique constitue donc, à nos yeux, une priorité essentielle.

En agissant sur les nouvelles constructions, en rénovant les anciens bâtiments afin de les rendre plus efficaces, en développant le système des prêts et des éco-prêts, ainsi que des primes « énergies-logement » et une fiscalité orientée vers les économies d'énergie, nous entendons répondre aux défis importants que le secteur doit relever sous la législature qui s'annonce.

La mise en œuvre de ces politiques, convenons-en, passera par la collaboration active des Communes, que ce soit sur le plan des impacts financiers, ou encore sur le plan de l'action administrative. Il faudra donc, à mes yeux, préparer un pacte entre la Région et les Commu-

nes. Si de telles collaborations ne voient pas le jour, nous risquons de compromettre la réussite de l'alliance Emploi-Environnement. Mais je sais qu'au sein du Gouvernement, M. le Ministre Furlan sera très vigilant sur le sujet.

Ce que nous ferons au travers du logement, nous devons le faire pour l'ensemble des bâtiments existants. C'est pourquoi, la Région wallonne, comme gestionnaire d'un parc immobilier important, devra montrer le bon exemple et améliorer la performance énergétique des bâtiments régionaux.

Enfin, pour en terminer sur ce point, la majorité entend également soutenir les PME dans leur participation au défi climatique.

Ce vaste chantier représente une opportunité en matière d'emplois et de pouvoir d'achat, notamment parce qu'il s'agit d'emplois peu ou pas délocalisables.

L'investissement se fera dans les métiers qualifiés, notamment, par la formation aux métiers qui allient l'emploi et l'environnement.

Un plan de formation et de reconversion, en partenariat avec les partenaires sociaux, les fonds sectoriels et l'ensemble des acteurs de la formation sera élaboré par bassin de vie. Ces besoins nouveaux en termes de formation devront être identifiés le plus rapidement possible par le monde de l'enseignement et de la formation afin de pouvoir les rencontrer le plus rapidement possible à tous les niveaux.

La priorité sera mise sur les métiers liés aux technologies vertes. C'est pourquoi nous avons amplifié notre plan Marshall par l'ajout d'un nouveau pôle de compétitivité basé sur les technologies durables.

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, vous pouvez compter sur la vigilance des Parlementaires socialistes pour que l'alliance environnement-emploi soit au cœur de notre action politique. Et vous l'aurez compris, à travers mes commentaires, les intentions dégagées dans cette Déclaration de politique régionale sont bonnes. Maintenant, à nous de nous hâter et de transformer ces nombreux chantiers en résultats concrets, car l'expérience m'a appris que cinq ans, cela passe vite, et c'est en 2014 que nous ferons les comptes.

Avant de quitter cette tribune, chers collègues, je souhaiterais prendre brièvement la parole sur le chapitre consacré aux relations entre la Région wallonne et la Communauté germanophone, mais permettez-moi de le faire en allemand, si vous voulez bien.

Ich darf Ihnen mitteilen, dass dieses Kapitel in der DG mit sehr viel Aufmerksamkeit gelesen wurde. Mit der Bereitschaft, die Kooperation zu vertiefen, wird die seit Jahren eingeschlagene Politik fortgesetzt. Bzgl. der Übertragung der Ausübung von Zuständigkeiten werden die Hindernisse beseitigt, die in der letzten Legislaturperiode verhindert haben, zur Tat schreiten zu können.

Die Bereitschaft zur Diskussion ist vorhanden. Die Verantwortlichen der DG setzen alle Hoffnung in die Regierungsmitglieder, dass die angekündigte Diskussion zu den gewünschten Ergebnissen führt. Ergebnisse, die es der DG ermöglichen, einige der wichtigsten Zukunftsfragen anzugehen, darunter die Wohnungsbaupolitik (zu viele Haushalten verlassen die DG) und die Raumordnungspolitik (viele Investoren aus dem Aachener Raum suchen Ansiedlungsmöglichkeiten in der DG).

Mme la Présidente. – Monsieur Stoffels, je me permets de vous interrompre quelques secondes pour indiquer à l'ensemble des Parlementaires et aux Membres du Gouvernement wallon que s'ils souhaitent bénéficier d'une traduction simultanée, ils ont un petit casque à leur disposition dans leur bureau et ils doivent aller sur le canal 2.

M. Stoffels (PS). – J'avais en effet annoncé que j'allais faire une partie de mon discours en allemand, invitant bien sûr l'intendance du Parlement à assurer la traduction.

Je vais terminer le dernier paragraphe dans ma langue maternelle.

Das Vorhaben, die Provinz als Einrichtung zu reformieren, wird in der DG mit sehr viel Aufmerksamkeit seitens aller registriert. Auch in diesem Bereich richten sich die Erwartung an die wallonische Region dahingehend dass die Reformen hinsichtlich der Auswirkungen in der DG ermöglichen dass die Beziehung zum Bürger und zu dem Einrichtung einfacher und auf eine vernünftige Grundlage gestellt werden.

Ich bin überzeugt dass die zuständigen Minister, der Minister-Präsident, und der Minister der zuständig ist für lokale Behörden die Hoffnungen der Gemeinschaft nicht enttäuschen werden.

Chers amis, chers collègues, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, je vous remercie pour votre écoute attentive et pour votre patience. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, mon intervention sera très brève et se limitera à un sujet précis. Ce sujet ne constitue peut-être pas un des grands secteurs ou un des grands pans de compétence de la Région wallonne, mais je crois que son importance est néanmoins déterminante. Je veux parler de la politique d'exportation d'armes et de matériel à vocation militaire.

Il faut accorder à cette problématique toute l'attention qu'elle mérite et dès lors comprendre de façon très précise, Monsieur le Ministre-Président, ce que recouvre la phraséologie utilisée par votre DPR. J'en prends pour preuve les quelques éléments suivants.

Tout d'abord, vous vous en souviendrez, la législation précédente a été ponctuée de quelques grands débats à ce sujet, notamment à propos du projet d'exportation d'une unité de fabrication de munitions vers la Tanzanie.

Ce dossier avait créé un cafouillage, qui avait entraîné des modifications dans la répartition des compétences ministérielles. Et vous-même, Monsieur le Ministre-Président, avez fait preuve de ce que l'on peut appeler une procrastination en attendant que les élections du 7 juin aient eu lieu pour octroyer une licence d'exportation à destination de la Libye. Je rappellerai que près de deux années, je crois, se sont écoulées entre l'introduction de la demande et le rendu de votre décision.

Sans me prononcer sur le fond du dossier, force est de souligner que cette décision a été prise par un Gouvernement en affaires courantes, ce qui pourrait être de nature à fragiliser l'acte d'octroi devant le Conseil d'État.

Le deuxième élément qui témoigne de l'importance de la compétence de la Région wallonne en matière d'exportation d'armes, c'est bien entendu l'impact économique du secteur. D'ailleurs, vous-même, Monsieur le Ministre-Président, dans la Déclaration de votre Gouvernement, précisez que cela concerne une trentaine d'entreprises qui emploient quelque 3.000 travailleurs dont l'activité génère 4.600 emplois indirects. Ces chiffres sont repris dans la Déclaration de votre Gouvernement. Ceux-ci sont aussi confirmés par M. Moreels, Directeur de la Direction générale «gestion des licences d'armes» qui parle de quelque 5.500 dossiers traités chaque année.

Le troisième élément qui montre l'importance de ce dossier est un élément de type institutionnel. Chacun sait que la compétence en matière d'octroi de licences d'exportation d'armes a été régionalisée en 2003 afin d'éviter que des considérations et des intérêts d'ordre communautaire ne viennent polluer l'examen des demandes d'exportation.

Cet aspect qui est tout sauf négligeable, a été fortement souligné par M. Adam, Directeur du groupement de Recherches et d'Informations sur la Paix, (GRIP), qui a déclaré, durant les travaux d'une Commission parlementaire spéciale, que «*À la suite de la régionalisation de la compétence des exportations d'armes, les Gouvernements et les parlementaires régionaux sont devenus des acteurs importants en matière de politique étrangère*». C'est un point vraiment important.

Enfin, dernier élément, en plus des implications géostratégiques qui ressortissent aux Affaires étrangères, il y a l'ensemble des implications à caractère éthique qui gravitent autour de la production et du commerce de l'armement.

Mon objectif, Monsieur le Ministre-Président, en prenant la parole, n'est pas d'essayer de montrer que la Région wallonne n'exercerait pas bien son travail de

contrôle. Au contraire, je pense que nous pouvons nous réjouir de ce que l'administration, par exemple, appliquait déjà le Code de conduite européen avant même que cela ne fût rendu contraignant pour les États-Membres par la position européenne commune du 8 décembre 2008.

Cela étant, il y a toujours, bien entendu, moyen d'améliorer les choses, tant du point de vue fonctionnel que sur les plans économiques, démocratiques, sur le plan éthique aussi et – je le dirai moi-même – du point de vue humain et durable, il est toujours possible d'améliorer les procédures qui sont appliquées.

On peut donc le faire en prenant pour critères – je cite votre déclaration – «on peut prendre pour critères la cohérence, l'efficacité et la transparence de la politique régionale en matière d'exportation, d'importation et de transit d'armes».

Je vais donc, Monsieur le Ministre-Président, vous adresser quelques questions afin d'éclairer la lecture que nous devons avoir des deux pages consacrées par votre DPR au commerce des armes.

Premier engagement de votre part, page 57, vous vous engagez à rendre vos décisions dans des délais raisonnables. Et vous ajoutez : «eu égard aux circonstances propres à chaque dossier». Cela me paraît effectivement souhaitable et pertinent, mais peut-être faut-il comprendre, à la lecture de ce texte, comme je le rappelais tout à l'heure, que les élections régionales wallonnes faisaient partie des circonstances propres au dossier libyen.

Deuxième annonce : l'organisation d'un débat public annuel afin de discuter des positions prises par le Gouvernement, y compris sur les destinations sensibles.

J'attends de votre part, Monsieur le Ministre-Président, des réponses très précises sur ce point. De quel type de débat s'agit-il ? S'agit-il de l'ouverture publique du débat organisé annuellement à huis clos en commission parlementaire ? S'agit-il d'un autre débat organisé de façon publique, soit en commission, soit en séance publique ?

Mais alors, quelles sont les balises que le Gouvernement entend proposer au Parlement de mettre en œuvre et à propos desquelles le Parlement aura à se prononcer ? Ou bien alors, s'agit-il de l'organisation d'un autre type de débat public avec d'autres modalités que les voies parlementaires ?

Qu'en est-il également du rapport annuel et surtout des deux rapports semestriels qui ne sont pas évoqués dans la Déclaration ?

Cela pourrait peut-être paraître anodin à nos Collègues qui connaissent peut-être un peu moins bien la matière, mais je tiens à insister sur l'importance de ces rapports semestriels parce que c'est la seule occasion que nous avons, nous parlementaires wallons, d'examiner les décisions qui sont prises par le Gouvernement en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes.

C'est le seul moment où nous recevons des indications à ce sujet.

J'aimerais savoir ce qu'il advient de ces rapports à la fois semestriels et de l'organisation d'un débat public annuel. Qu'entendez-vous par là ?

Je ne peux pas ne pas mentionner – et M. Wesphael m'excusera – ce qu'il faut bien appeler une certaine forme de courbe rentrante d'Écolo sur un point important.

Lors des travaux de la Commission à laquelle votre DPR se réfère, dans le dernier paragraphe qui concerne les armes – travaux que vous appelez d'ailleurs à poursuivre –, M. Wesphael avait témoigné de beaucoup d'attention, il avait fait preuve de beaucoup de progressisme en se déclarant favorable au système tel que le système suédois. Et, sauf erreur de ma part, c'est également le système qui est appliqué aux États-Unis. C'est un système de prise de décision par une instance parlementaire, ce qui permet d'en finir pour les expéditions d'armement avec l'unique prise de décisions gouvernementales. Donc, ce serait un autre modèle qui serait mis en avant. Si je le comprends bien la position qui avait retenu l'attention de M. Wesphael, il fallait que le peuple, incarné par le Parlement, ait davantage de responsabilités en la matière.

La DPR que vous nous présentez enterre cette piste. Elle enterre cette envolée éthico-démocratique d'Écolo, puisqu'il est précisé, à deux reprises que c'est au Gouvernement qu'il revient de décider et qu'il s'agit donc bien d'un examen *a posteriori* des décisions prises par le Ministre.

Autre question, Monsieur le Ministre-Président, qu'entendez-vous par, et je cite: «*réexaminer le rôle, la composition et le fonctionnement de la Commission d'Avis*». Il ne s'agit pas de la commission parlementaire que je viens d'évoquer ou dont je viens d'évoquer les travaux. Il s'agit bien de la Commission d'Avis qui prépare les dossiers à l'intention du Gouvernement et du Ministre qui doit prendre la décision.

Vous dites que vous allez réexaminer le rôle et la composition de cette commission. Qu'en est-il de ce réexamen du rôle et de la composition de la commission? Disposez-vous d'éléments qui vous portent à croire que la commission aurait mal fonctionné?

Si vous dites que vous allez réexaminer son rôle, que vous allez modifier son fonctionnement, que vous allez modifier sa composition, c'est que très vraisemblablement, durant l'exercice de votre responsabilité ministérielle, vous avez pu tirer comme enseignement que cette commission avait mal fonctionné. Si oui, quels sont ces éléments? Je voudrais que vous les portiez à la connaissance du Parlement. Et surtout quelles sont les modifications que vous entendez apporter et qui sont annoncées dans votre Déclaration de politique régionale?

Cette question, sur la composition de la commission, m'amène à vous demander également ce qu'il adviendra

de l'accumulation, oserais-je dire du cumul, des «casquettes internationales» de M. Suinen. Il me semble que Mme la Ministre Simonet avait annoncé, au nom du cdH, une répartition des responsabilités présentant un moindre degré de concentration. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, mes chers Collègues, il me paraît important de revenir sur quelques aspects verts qui sont présents dans la Déclaration de politique régionale, non pas pour m'en réjouir parce que mon Chef de groupe l'a déjà très bien fait, mais pour mettre en évidence l'importance des défis à relever dans la lutte pour le climat et dans l'efficacité de l'utilisation des matières premières.

Ces deux défis sont cruciaux pour notre économie, violemment secouée par la crise économique internationale, et pour les ménages qui subissent de plein fouet les conséquences de la gestion peu rationnelle de l'énergie et des matières premières pendant les décennies précédentes.

Cette gestion peu rationnelle a conduit à une utilisation effrénée de toutes les ressources d'énergie renouvelable ou non. Elle a conduit à la hausse folle du prix du pétrole qui, il y a juste un an, a atteint les 147 dollars le baril et a conduit à une hausse aussi forte de très nombreuses matières premières, ce qui a eu un impact certain sur notre économie ouverte et consommatrice de ces ressources très convoitées.

En ce qui concerne les ressources énergétiques, la Déclaration de politique régionale est très claire puisqu'elle évoque directement le profond changement qui s'impose dans notre mode de production et de consommation d'énergie et qu'elle prévoit de nombreuses mesures pour initier et consolider ce changement. Je pense particulièrement à l'alliance emploi-environnement qui doit apporter une impulsion significative et supplémentaire par rapport aux politiques qui ont été menées antérieurement.

L'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources est aussi présente dans la DPR, dans le cadre de la politique des déchets, avec une insistance marquée sur les mesures de prévention, sans toutefois inciter à un changement aussi profond que celui suggéré pour l'énergie.

Dans ces deux domaines, la partie est loin d'être gagnée. En effet, les défis sont immenses et demandent une action transversale et coordonnée de tout notre Gouvernement. Parce que nous touchons ici à des enjeux qui sont industriels et économiques, pointés dans le plan Marshall 2.Vert. Mais nous touchons aussi aux comportements, aux habitudes des habitants de notre Wallonie. Nous touchons à une façon d'appréhender l'économie par les acteurs économiques eux-mêmes qui ne tien-

nent pas encore compte suffisamment de cette nouvelle donne.

Il nous faudra donc convaincre, montrer que les changements sont tout à fait possibles, qu'ils conduisent, si nous les encadrons bien, à une meilleure qualité de vie pour nos citoyens et à des perspectives économiques plus solides pour nos entreprises.

Pour y parvenir – et je voudrais insister là-dessus – nous aurons donc besoin d'actions transversales. Chez M. le Ministre Antoine, la formation sera un élément incontournable pour soutenir et accompagner tous les corps de métiers, pour accompagner les demandeurs d'emploi en recherche de nouveaux gisements d'emplois, vers les techniques, les outils et les technologies qui permettront demain de consommer moins d'énergie et d'émettre moins de CO₂.

Le FOREM s'est déjà lancé petit à petit dans l'aventure, dans son centre de compétences dans le domaine de l'environnement, il n'y en a pour le moment qu'un seul à Mons, c'est le centre de formation en construction. Tout cela doit viser à une amélioration de l'isolation des logements.

Les premiers pas sont donc faits, mais durant cette législature, il sera nécessaire de passer à la vitesse supérieure et de toucher tous les corps de métiers du secteur de la construction, directement concernés par les futures et ambitieuses normes de performances énergétiques des bâtiments, mais il faudra aussi toucher tous les autres corps de métiers qui sont liés de près ou de loin à l'énergie et aux déchets, comme le secteur des transports ou le secteur du commerce.

Par ailleurs, l'appui de la Communauté française tant dans les filières d'enseignement qualifiant que dans la promotion sociale et l'enseignement supérieur, sera tout aussi indispensable et pas uniquement sur l'utilisation rationnelle de l'énergie où nous avons déjà des compétences, mais aussi pour l'utilisation rationnelle de l'ensemble des matières premières, domaine dans lequel nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir.

Chez M. le Ministre Henry, qui va édicter des normes énergétiques ambitieuses pour les bâtiments, il sera indispensable d'impliquer étroitement le secteur de la construction, de mettre en place de nouveaux outils pour faciliter l'évolution du secteur de la construction et pour bien montrer aux nombreux candidats bâtisseurs et rénovateurs de logements que ces nouvelles normes seront un gage de sécurité pour leur avenir et un gage de confort.

Il nous faudra aussi développer des outils et des méthodes concrètes pour toucher les ménages et les familles les plus défavorisées. L'action sociale et celle des tuteurs énergétiques sera donc aussi importante pour ne laisser personne au bord du chemin dans ces changements de comportement énergétique et en matière de déchets. Je pense ici à l'adaptation de certaines primes en matière d'énergie et de logement aux revenus des

bénéficiaires, à la mise en place du partenariat public-ménage avec des bonifications d'intérêts qui seront d'autant plus importantes que les revenus des bénéficiaires sont faibles. Ces dispositions compléteront les dispositions existantes en matière de déchets et en matière d'énergie.

La Région et les Pouvoirs publics, de façon générale, vont aussi devoir être amenés à montrer l'exemple, à changer d'habitude et à adopter très vite – plus vite que les particuliers et les entreprises, parce que nous voulons montrer l'exemple – des normes énergétiques plus strictes, mettre au point des procédures et des actions, pour réduire sensiblement leur consommation d'énergie et les émissions de CO₂ de leurs propres activités.

À ce titre, je suggère d'ailleurs que notre Parlement lui-même, ainsi que les cabinets ministériels, réalisent un bilan carbone de leurs propres activités, comme la DPR le prévoit par exemple pour les aéroports. Cela nous permettrait de montrer l'exemple à toute la Wallonie et aux Régions voisines. Nous avons là tout intérêt à nous positionner comme *leaders* dans ce secteur.

Nous devons aussi veiller à bien armer nos entreprises, face à ces défis environnementaux, pour que ceux-ci deviennent des opportunités plutôt que des freins car je suis persuadé que la performance énergétique et l'efficacité des ressources sont des facteurs de compétitivité qui sont incontournables pour les entreprises de notre Région.

Toutes les pistes d'action que je viens d'évoquer sont présentes dans la Déclaration de politique régionale, soit en germe, soit de façon très explicite avec des perspectives budgétaires à la clé, soit de façon plus implicite avec des réorientations de moyens existants, soit précédés des verbes «étudiera, évaluera, examinera, incitera, tendra vers ou visera à».

Nous avons devant nous cinq ans pour que tout cela se concrétise, devienne réalité, soit un succès, se développe rapidement et rencontre une large adhésion de la population.

L'objectif est aussi dans ce cadre de créer un grand nombre d'emplois et d'améliorer la qualité de vie des habitants de la Wallonie. C'est tout le bien que je nous souhaite dans notre action politique.

Ce n'est pas gagné d'avance, mais ces défis environnementaux doivent être relevés en impliquant tout le monde et en veillant à ce que chacun en retire un avantage.

Nous avons, comme hommes politiques, la responsabilité d'être les catalyseurs de tous ceux qui voudront y parvenir pour l'avenir et le bien-être des générations futures.

Si nous organisons bien les choses – et je pense qu'il est vraiment important de bien les organiser –, cela pourrait être une source de bien-être et d'amélioration de la qualité de vie pour tous.

Je dirais, pour conclure, à tous ceux qui craignent que la vie soit triste sans aucune émission de gaz à effet de serre – certains peuvent le penser –, je voudrais leur rappeler que le recyclage des gaz à effet de serre reste quelque chose d'essentiel pour notre bonne Wallonie, pas uniquement pour l'activité économique, mais aussi pour la convivialité de vie dans notre Région. En effet, dans une Région fière de ses bières exceptionnelles, qui va inviter aux Fêtes de Wallonie une Région célèbre pour son breuvage viticole saturé en CO₂, nous savons tous que «La vie est nulle sans bulle».

Je vous remercie pour votre bonne attention et je vous souhaite «à votre bonne santé».

Mme la Présidente. – Je vous remercie M. Desgain. La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, j'ai lu attentivement la Déclaration de politique régionale de la majorité Olivier de notre Assemblée.

Je me permets de revenir sur un certain nombre d'éléments en rapport avec un dossier qui alimente le débat depuis plusieurs législatures : le projet de liaison routière Cerexhe-Heuseux-Beaufays.

Si j'en crois, Mesdames et Messieurs, votre déclaration, ce projet autoroutier à l'Est de Liège «ne sera pas poursuivi». Voilà, en ce qui me concerne, de quoi étonner.

Certes, un avis de la Commission européenne avait mis en lumière la nécessité d'une étude environnementale concernant ce projet.

Néanmoins, interrogés à plusieurs reprises par mon collègue Hervé Jamar sur ce sujet, les Ministres compétents du Gouvernement sortant avaient dans leurs propos ici même, clairement soutenu le projet CHB et claironné que la Commission européenne – *dixit* M. le Ministre Antoine – «*n'était pas compétente en matière d'Aménagement du Territoire*».

Cette position ne faisait, en fait, que confirmer la volonté manifeste du Gouvernement sortant qui, tout au long de la législature précédente, s'est toujours dit favorable à la fin des tergiversations administratives et au début effectif des travaux.

Une source de l'administration citait un engagement de près de six millions d'euros, qui témoigne, me semble-t-il, d'une volonté «*d'avancer dans ce dossier*», pour reprendre à nouveau les mots de M. le Ministre Antoine.

Qu'en est-il donc aujourd'hui de la réponse de la Commission européenne, dont le Gouvernement sortant était toujours en attente le 15 décembre 2008 ?

Malgré les déclarations visant à relancer la Commission et assurant qu'il n'a jamais été question de repor-

ter le dossier après les prochaines élections régionales, il semble qu'aucune avancée claire n'ait été entreprise depuis cette date et pour cause, chers collègues.

Or, de longue date, et selon M. le Ministre Daerden, les travaux devaient «débuter au premier semestre 2009».

En outre, non seulement lors de réunions dans le cadre du plan liégeois de mobilité, mais également par voie de presse, de nombreux mandataires politiques socialistes et humanistes – je citerai à la volée Michel Daerden, Demeyer, Jean-Pierre Graffé, Stéphane Moreaux, Denise Laurent, Charles Janssens – se sont exprimés favorablement par rapport à ce projet qui remonte à 1969, faut-il le rappeler, et qui a été traité par 11 ministres successifs.

Je constate donc aujourd'hui un revirement total de positionnement de la part des partis de l'ancienne majorité, pourtant toujours largement à la manœuvre aujourd'hui. Voilà donc un changement de cap, plutôt qu'un léger virement de bord.

(Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

Cela est-il dû vraiment à des questions budgétaires comme cela a été dit ? Ce sentiment m'a été partiellement confirmé par les récentes déclarations de M. le Ministre Daerden. Ce dernier, alors qu'il avait déclaré le 21 mai 2008 vouloir «*poser des actes irréversibles dans le dossier CHB avant de partir*», quelle clairvoyance, se retranchait, le 18 juin dernier, derrière des arguments budgétaires, mais aussi derrière un manque de volonté politique de l'Olivier pour abandonner purement et simplement ce projet.

Dès lors, je ne comprends pas objectivement pourquoi les partis de l'Olivier acceptent de concrétiser la route de liaison N54 entre Lobbes et Erquelinnes, de mener à bien le projet de la sortie Sud de Charleroi, de réaliser le contournement de Couvin, alors qu'ils refusent de poursuivre le projet liégeois.

À ce propos, entre «abandonner», «postposer» ou encore «mettre au frigo», les termes n'ont pas manqué pour qualifier le sort réservé au projet de liaison CHB, mais dans les faits, qu'en est-il ?

La volonté du présent Gouvernement est-elle d'enterrer complètement ce projet ou est-ce une simple manœuvre politique visant à le retarder ?

L'influence des Écologistes est-elle tellement déterminante dans ce dossier qu'elle met fin à une procédure longue, coûteuse, harassante pour tous les acteurs, qu'ils soient politiques, les habitants, les cabinets d'étude, dont certains croient, comme moi, en l'utilité de ce chaînon manquant ? Il me semble que les partis de l'ancienne majorité manquent de cohérence et de courage politique sur la question.

La réalisation de ce projet est un élément-clé du développement de Liège et de sa région. J'en suis

convaincu. On ne cesse de le répéter, il n'y a pas de métropole qui ne dispose pas d'un périphérique complet. L'abandonner, c'est subir un trafic important et les nuisances sonores qui en découlent. S'en suivront une série de problèmes en termes de sécurité, de mobilité et aussi de pollution. D'ailleurs, vous le savez, le tunnel de Cointe bouchonne déjà et avec près de 125.000 véhicules par jour, le ring autoroutier compris entre Cheratte et Loncin est au bord de la saturation. Un seul incident, et c'est le blocage total.

Certaines communes sont aussi traversées en permanence par des camions qui serpentent dans les rues des villages.

La liaison aurait effectivement permis, sur bon nombre de trajets, d'économiser des kilomètres à parcourir, et donc aussi d'éviter des rejets immanquables de CO₂ superflus.

De plus, le dossier CHB, en 40 années de réflexion, a tenu compte du respect de l'environnement et des zones traversées : zones vertes, zones urbanisées. On sait que l'impact visuel et acoustique sur l'environnement a été minimisé au maximum.

Le site Internet de la Région wallonne l'annonce d'ailleurs : « *On ne peut reprendre de façon exhaustive toutes les mesures prises en faveur de l'environnement, tant elles sont nombreuses* » ...

Madame et Messieurs les Ministres, de plus, comment considérez-vous les nombreuses dépenses publiques engagées afin que le projet atteigne, certes péniblement, le stade où il est aujourd'hui ? J'aimerais d'ailleurs, à cet égard, connaître le montant exact de ces nombreuses dépenses publiques ?

Où en est la soixantaine d'expropriations programmées ? Allez-vous laisser plus longtemps encore des citoyens inquiets en attente du sort qui sera réservé à leur bien ? Quel est le sort qui sera fait à la zone de réservation pourtant, Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, bien inscrite au plan de secteur ? N'aurait-il pas été plus sage d'examiner les conséquences d'une telle mise au congélateur avant de prendre la décision inscrite dans votre déclaration ?

Je ne manquerai pas, en septembre, de revenir avec une proposition de résolution sur le sujet et je serai heureux d'entendre le nouveau Ministre de l'Aménagement du territoire, M. Henry, qui partage le même sous-bassin de vie, oserais-je dire, que votre serviteur, répondre à mes questions.

Je présume qu'en cohérence avec ses propos de longue date sur la question, il va, entre autres arguments, tenter de nous convaincre avec des théories prônant l'abandon du « tout à l'auto », ou encore l'utilisation de modes doux pour le déplacement.

À ce propos, j'ai apprécié de lire les 16 propositions reprises dans le chapitre « Promouvoir le vélo » dans votre Déclaration de politique régionale. Même si,

parmi ces 16 propositions, j'ai un peu souri en relevant celle qui parle de « continuer la politique d'entretien des infrastructures, équipements et pistes cyclables existants ». Cette mesure ne va assurément pas ruiner vos budgets.

Lors du chemin qui m'a d'ailleurs conduit d'Aywaille ici même à vélo, pour prêter serment, j'ai eu tout le loisir de mesurer les carences régionales en la matière.

Néanmoins, Monsieur le Ministre, c'est avec beaucoup d'impatience que je suivrai le dossier de développement concret des autres mesures – celles-là plus ambitieuses heureusement – pour les adeptes de la petite reine dont vous avez compris, je fais partie, et ce, même si votre vision de la mobilité va certainement priver une région touristique comme la mienne, comme la vôtre, d'un axe pertinent pour la rejoindre. Et même si l'absence de cette liaison va continuer à infliger à des dizaines de milliers de Liégeois un trafic, n'est-ce pas Mesdames Yerna et Fernandez-Fernandez, aussi évitable que polluant pour vos concitoyens. Je pense qu'il y a là une réflexion qui doit se continuer. Je compte sur votre attention à ce sujet.

Mme la Présidente. – Je remercie l'orateur pour sa première prise de parole dans notre Assemblée.

J'appelle M. de Lamotte à prendre la parole.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, vous me permettez de revenir sur quelques éléments qui – excusez-moi, on ne se refait pas – attirent mon attention dans la Déclaration de politique régionale, je veux parler des chapitres Emploi et Formation.

Ce matin, notre Chef de groupe, M. Prévot, a abordé l'axe Création d'emploi du Plan Marshall 2.Vert. Je n'y reviendrai donc pas, sauf pour en souligner l'importance dans la conjoncture que nous connaissons.

J'aborderai dans mon intervention, avec quelques questions au Gouvernement, trois thématiques qui me paraissent fondamentales : l'amélioration des qualifications, les outils de l'emploi et le service public de l'emploi.

D'abord, l'amélioration des qualifications, où la DPR voit, en effet, comme une incontournable priorité pour le développement économique et social de notre Région, une action déterminée en vue d'augmenter les qualifications des Wallons. On ne vise rien moins effectivement que l'excellence, excellence dans la formation initiale, excellence dans la formation continuée, excellence dans la requalification, étant d'ailleurs aux fondements de notre programme.

Je ne peux donc que me réjouir de ce que tous les partenaires du Gouvernement partagent cette visée et aient la volonté commune de la mettre en œuvre. C'est en effet le socle indispensable sans lequel beaucoup

d'autres efforts pour développer l'économie et augmenter le taux d'emploi pourraient être mis à mal.

Nous sommes donc persuadés que le Ministre voudra faire de l'amélioration de ces qualifications la priorité numéro un.

Ainsi, la DPR prévoit toute une série d'actions importantes et intéressantes, que nous appelons de nos vœux et soutiendrons sans réserve et le plus vite possible en termes concrets. Par exemple, on lit la volonté de fournir des efforts accrus :

- pour le plan langues;
- pour la promotion de l'alternance et des stages en entreprise;
- pour l'inscription de l'enseignement et de la formation dans le Cadre européen de la Certification;
- pour l'amélioration des équipements à travers les centres de compétences et de technologie avancée;
- pour le soutien à l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge, ...

C'est vous dire l'intérêt de cette transversalité entre la Région, la Communauté et toutes les matières qui parlent de formation et de rehaussement des qualifications.

Mais, outre ces éléments, je me réjouis particulièrement que l'on rouvre, dans une coopération entre Régions et Communauté, le chantier de la valorisation et de la transformation de l'enseignement technique et professionnel, pour qu'il forme davantage et à un « top niveau » les qualifiés dont nos entreprises ont besoin.

Il est heureux que, dans ce contexte, l'on prévoie de mettre en place des mécanismes de régulation par bassins de vie de l'offre d'enseignement et de formation qualifiants. C'est initier une dynamique radicalement nouvelle de coopération entre enseignement, formation et entreprises que de mettre autour de la table dans chaque sous-région les opérateurs d'enseignement – secondaire, promotion sociale, enseignement supérieur, pour ce qui regarde les Bacs professionnalisants –, les opérateurs de formation, les partenaires sociaux et le Service public de l'Emploi en vue de construire collectivement une réponse aux besoins de qualifications des entreprises du bassin et de s'impliquer dans un processus bien informé d'orientation des jeunes et des demandeurs d'emploi. Monsieur le Ministre-Président, c'est un des éléments sur lequel nous serons effectivement très attentifs lors de la mise en place des mesures pratiques sur le terrain.

Cette dynamique nouvelle suppose que les futurs partenaires puissent s'approprier avec patience et respect. Répondre aux besoins des qualifiés des entreprises ne peut signifier tomber dans l'adéquationnisme : il faut répondre à ces besoins, tout en ménageant pour les formés toute possibilité de valoriser leurs compétences non pas dans une entreprise déterminée, mais dans tout le secteur auquel appartient le métier auquel ils sont formés. La formation, qu'elle soit initiale ou continuée ne doit pas « enfermer » le formé dans son métier précis;

elle doit ouvrir toute possibilité de continuer à se former dans une perspective de formation tout au long de sa vie. Il m'apparaissait important de rappeler ces quelques éléments présents dans cette déclaration.

Concernant les outils de l'emploi, j'en évoquerai trois : l'accompagnement des demandeurs d'emploi, les mesures en faveur des jeunes et le dispositif APE dans son ensemble.

Félicitons-nous d'abord de la volonté claire de renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi, de le contractualiser davantage et même de manière obligatoire, pour ce qui regarde les jeunes de moins de 25 ans. Cet accompagnement doit être personnalisé; il doit se fonder autant que possible sur un bilan objectivé de compétences et non sur les seules compétences déclarées par les demandeurs d'emploi. On parlera davantage de portefeuille de compétences que de certificat. Il doit être encadré par des règles claires pour tous, appuyé si nécessaire par des démarches de formation reliées à un objectif professionnel précis. Un accompagnement dans ces conditions concourra à améliorer le taux d'emploi, en tout cas, dans la mesure des emplois disponibles.

Soulignons aussi l'attention prioritaire accordée aux jeunes. Un *Job Tonic* évalué et renforcé, une mise rapide à l'emploi, en tout cas en immersion dans l'entreprise, tout cela est de nature à soutenir la motivation des jeunes et à ne pas les laisser mariner dans un chômage fataliste, à rendre un sens à leur quête d'emploi et à leur vie. C'est une excellente orientation que le Gouvernement prend là.

Troisième élément, il faut être demandeur des évaluations prévues pour le dispositif APE ainsi que pour les autres outils de la formation et de l'emploi. S'agissant du dispositif APE, il faut que les difficultés que vivent au quotidien les employeurs qui bénéficient d'APE soient identifiées et résolues. Ces employeurs rendent, en effet, un service signalé à nos concitoyens par les activités qu'ils déploient et l'emploi qu'ils procurent grâce au subventionnement.

S'agissant du dispositif intégré d'Insertion socio-professionnelle (DIISP), il doit être, lui aussi, remis à plat pour que l'intégration de tous les partenaires soit plus fine, pour que les complémentarités soient plus affirmées, pour que tout double emploi non justifié devienne impossible. À cet égard, Monsieur le Ministre, le rôle des MIRE, même recadré par le dernier décret, doit encore être encouragé. Nous serons très attentifs à toutes les évaluations prévues et aux conclusions concrètes qui en seront tirées en termes d'organisation des dispositifs pour éviter les doubles emplois et permettre une efficacité maximale.

Évoquons, pour terminer, le Service public de l'Emploi. C'est une vraie refondation du Forem que prévoit le Gouvernement et nous en sommes très demandeurs. Nous sommes clairement favorables à un Forem fort, dynamique et compétent. Nous sommes pour un Forem

recentré sur ses métiers de base, essentiellement l'accompagnement et l'intermédiation.

Nous sommes pour un Forem géré autrement, pour un Forem transparent, pour un Forem encore mieux contrôlé de l'intérieur et de l'extérieur. Le Forem doit jouer clairement son rôle de régisseur-ensemblier du paysage de l'emploi et de la formation. Il doit être pour ce faire au-dessus de la mêlée et donc à équidistance des opérateurs, notamment en matière de formation. J'attire, Monsieur le Ministre de l'Emploi, votre attention sur les normes qu'il s'agira de prendre, sans se laisser se distancier par toute autre considération.

Je veux redire combien la refondation du Forem nous tient vraiment à cœur, non parce que nous serions contre le Forem, mais parce que nous sommes pour un Service public de l'Emploi vraiment performant et susceptible d'aider les uns et les autres.

Il va sans dire que nous resterons très attentifs à ces questions et que nous participerons largement au débat que M. le Ministre ne manquera pas d'instaurer avec la Commission en vue de construire une dynamique nouvelle qui fera de ce service de l'emploi, un service incontesté, au bénéfice de tous les demandeurs d'emploi et des entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, je souhaite intervenir sur une problématique qui me tient à cœur : la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et au profit des personnes handicapées.

Depuis la Conférence mondiale de l'ONU de Pékin en 1995, de nombreuses mesures positives ont été concrétisées conformément aux objectifs de la plateforme d'action. Toutefois, il reste, comme vous le précisez dans votre Déclaration de politique régionale, pas mal d'inégalités de fait et un énorme travail de sensibilisation et d'éducation à poursuivre.

À la Région wallonne comme à la Communauté française, le Gouvernement vient présenter devant les Assemblées, l'état d'avancement des mesures et les dispositions prises. C'est bien mais un *timing* plus serré, plus régulier serait mieux. Ainsi, je vous rappelle que nous sommes toujours en attente de la présentation du rapport de l'année 2007.

Dans votre catalogue de bonnes intentions, nous retrouvons toute une série de propositions. Ne croyez-vous pas qu'il serait temps de procéder à des évaluations des politiques menées depuis cinq ans afin de réajuster le tir ? Nulle part, je ne vois trace de cette piste.

Si tous les partis reconnaissent que la politique d'égalité des chances « femmes-hommes » doit être menée de

manière transversale, l'application de ce principe dépend toutefois de la bonne volonté et de l'implication des Ministres compétents, ce qui n'est pas toujours acquis, et je ne vais pas vous féliciter pour la composition de votre Gouvernement dans lequel une seule femme est présente !

J'en profite aussi pour souligner l'absence dans le texte, du Conseil wallon pour l'Égalité hommes et femmes, créé en début de décennie afin d'éliminer progressivement toute discrimination directe ou indirecte vis-à-vis des femmes. Sollicité pour l'élaboration des décrets anti-discrimination votés l'an dernier, ce même conseil remet des avis, ou à la demande toute une série de recommandations.

Est-ce une volonté délibérée de mettre cet organe à l'écart ou est-ce simplement un oubli de votre part, Monsieur le Ministre-Président ? J'attends à ce sujet vos explications.

En ce qui concerne la volonté de soutien à l'entrepreneuriat féminin votre Déclaration est identique à la précédente, alors qu'on a enregistré très peu de résultats en cette matière et que le taux de femmes indépendantes et chefs d'entreprise ne progresse que très faiblement.

S'agissant de la lutte contre les violences faites aux femmes, vous avez quasi « copié-collé » les propositions contenues dans la précédente Déclaration de politique régionale, à l'exception louable de la lutte contre les mutilations génitales féminines et les mariages forcés et la volonté d'ouvrir un établissement d'accueil d'urgence par Province.

J'ai des difficultés de vous croire quand vous annoncez, pour l'énième fois depuis 2005, la mise sur pied d'une ligne téléphonique gratuite et accessible en permanence pour l'écoute et le soutien des violences intrafamiliales.

J'en viens à la deuxième partie de mon intervention qui concerne l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique.

Le taux d'emploi des personnes handicapées est d'environ 40 % inférieur à ce qu'il est pour l'ensemble de la population (dans l'enquête sur les forces de travail menée par l'INS fin 2002 : 67 % pour la population en général – 42,5 % pour les personnes handicapées et 72 % pour les non-handicapés). Le taux de chômage des personnes handicapées est de deux à trois fois supérieur à celui de l'ensemble des travailleurs et le niveau de formation est significativement plus modeste que celui de la population en général.

L'emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique ne fut pas une priorité de l'ancienne législature ; ce n'est qu'en fin de celle-ci, à force de questions et d'interpellations que M. le Ministre Courard a pris l'une ou l'autre initiative.

Ainsi, seul un recensement a été effectué par l'AWIPH au cours de ces cinq dernières années, alors

qu'il était réalisé annuellement auparavant. Cinq organismes d'intérêt public (dont la SWL) n'ont même pas daigné répondre à l'AWIPH, en dépit de nombreux rappels.

En 2007, au sein des sept organismes ou administrations ayant répondu, figuraient à peine 1,07% de personnes handicapées; 229 personnes handicapées devaient être recrutées, dans ces organismes, pour respecter le quota de 2,5%. En fait, seules l'AWIPH et l'AWEx le respectaient.

Au recensement précédent, le taux était de 1,02%, soit 0,05% d'augmentation en quatre ans. À ce rythme, Monsieur le Ministre-Président, il faudrait 114 ans à la Région pour respecter ses obligations!

La DPR prévoit, logiquement, de «poursuivre les efforts entamés pour atteindre l'obligation de 2,5%».

Plusieurs mesures sont annoncées: imposer la publication du pourcentage de personnes handicapées dans le rapport d'activité ou sur le site Internet de toute entreprise publique, désigner une personne-ressource pour faciliter l'intégration de la personne handicapée dans l'équipe de travail.

Je regrette néanmoins le manque d'ambition de la majorité. J'aurais souhaité voir dans vos projets, outre la volonté d'atteindre le quota de 2,5%, celle de l'augmenter à 3% comme au niveau fédéral.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, chers collègues. Ce projet de Déclaration de politique régionale, je le ressens comme un souffle, un souffle d'espoir pour tous les Wallons et toutes les Wallonnes, quel que soit leur âge, d'ailleurs personne n'a été oublié. Parce que tout en s'inscrivant dans la continuité et la cohérence, ce projet permet de nous situer collectivement et de manière positive, dans l'espace et dans le temps.

Je vais structurer mon intervention sur la base des trois axes qui conduisent mon action politique depuis plus de dix ans maintenant. Axes que je confronte d'ailleurs au quotidien aux préoccupations de tous les citoyens que je rencontre sur le terrain.

Le premier axe est celui de l'économie. Je souhaite souligner une priorité du plan Marshall 2. Vert qui me tient particulièrement à cœur après ces semaines passées à analyser les causes et les conséquences de la crise financière, notamment au Sénat. Cette priorité vise à créer un environnement financier favorable pour nos PME.

En fait, les grandes banques qui ont reçu des moyens financiers publics colossaux refusent à l'heure actuelle de jouer leur rôle correctement auprès des PME. Une PME qui demande aujourd'hui un crédit à une banque en vue de développer son activité, de créer de l'emploi, se retrouve face à des exigences de plus en plus impor-

tantes en matière de garantie à présenter. Elles exigent une garantie de la SOWALFIN, de la SOFINEX et de l'Invest qui suit le dossier de la PME. Je sais que les accords de Bâle II obligent les banques à justifier une couverture de plus en plus fine et de plus en plus complète des risques bancaires, mais il ne faut tout de même pas exagérer.

Ces banques ne jouent pas du tout leur rôle de soutien au capital à risque et donc, ne jouent pas leur rôle d'acteurs du développement de notre Région. C'est d'autant plus choquant que ces mêmes banques ont pris des risques insensés, en investissant massivement dans des véhicules financiers particulièrement opaques.

Selon moi, la table ronde qui est prévue dans l'accord de majorité afin de mobiliser le capital à risque, doit absolument intégrer ces banques et pourquoi pas le Ministre fédéral des Finances, qui a réussi ce beau coup de force de donner des millions d'euros aux banques sans contrepartie sérieuse! (*Rumeurs.*)

Le deuxième axe que je veux développer est celui de l'environnement. Chers collègues, vous savez que ma fibre environnementale n'est pas un effet de mode dû à la vision du film d'Al Gore mais constitue une priorité que je pratique au jour le jour, par exemple dans le cadre du contrat de rivière du bassin de la Haine.

Un contrat de rivière, vous le savez, regroupe tous les acteurs de l'eau dans un bassin hydrographique donné en vue d'améliorer la qualité de l'eau. Sous la précédente législature, un arrêté de subvention a montré d'ailleurs l'intérêt que le Gouvernement wallon porte à un tel outil. Or, je ne retrouve pas suffisamment dans l'accord, de trace de cet intérêt pour un outil essentiel en matière de développement durable, si ce n'est dans le volet biodiversité. Il semblerait que dans la partie relative à la gestion intégrée et durable de l'eau, il aurait été pertinent de citer les contrats de rivière et j'espère qu'ils seront utilisés, notamment pour leur rôle en matière d'information sur la Directive cadre sur l'eau.

Dans le volet valorisation des richesses et des sous-sols et écologie industrielle, je tiens à attirer l'attention sur la géothermie. La géothermie est tout de même un axe important. Un projet de l'IDEA a été présenté aux différents partis. À mon sens, il serait même pertinent de considérer cette énergie comme une énergie renouvelable afin de bénéficier des certificats verts, ce qui permettrait encore de développer cet outil.

Mon troisième axe concernera l'éducation, qui bien entendu commence dès la naissance. Ma volonté est d'ailleurs de souligner le travail réalisé sous la précédente législature par les autorités wallonnes en matière d'accueil de la petite enfance, via notamment les mécanismes de points APE.

Pour ce nouvel accord de majorité, je me réjouis de lire que l'accent est mis sur la qualité de l'accueil de l'enfance. Il faut le dire, un milieu d'accueil avec un projet pédagogique axé, par exemple, sur l'autonomie

et sur l'interculturalité prépare au mieux nos enfants à devenir des acteurs de leur propre vie, à développer cet esprit d'entreprendre qui participera non seulement au développement de la société wallonne mais aussi à son ancrage dans le monde. Vraiment, je me réjouis de voir à quel point la qualité prime sur la quantité en matière de petite enfance dans cette Déclaration de politique régionale.

Un petit mot sur mon «dada», vous le savez, le *technology assessment*. Nous avons voté une proposition de décret sous la précédente législature. Cet outil est mis en évidence dans la DPR et il permettra réellement une amélioration de la qualité de notre travail législatif par rapport à l'évolution technologique et à ce que cela a comme effet sur notre société wallonne.

Pour terminer, je remercie les négociateurs d'avoir travaillé avec force et courage afin de présenter, dans un contexte de crise, un programme de législature sérieux qui répond à une préoccupation majeure, à savoir une juste répartition des richesses. C'est vraiment un élément transversal pour moi dans ce programme. Un programme de législature sérieux, je le disais, capable de redonner espoir et confiance aux jeunes et aux moins jeunes qui vivent dans notre belle Wallonie.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, permettez-moi d'abord parce que je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire, de vous féliciter pour la fonction que, vous allez occuper, j'en suis persuadé, avec beaucoup de compétence.

Je voudrais, Monsieur le Ministre-Président, aborder deux points. La gouvernance – ce fut un des thèmes important des négociations – et la problématique des pouvoirs locaux.

On le sait, Écolo l'a suffisamment dit, un certain nombre de municipalistes sont parmi nous. C'est évidemment un sujet qui est important. C'est probablement le niveau de pouvoir qui reste le plus proche du citoyen.

Permettez-moi de commencer par la gouvernance. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le catalogue que vous avez mis en place, sans prix, ce qui est à mon avis contraire aux pratiques de commerce, mais peu importe d'autant plus que les produits que l'on veut y vendre sont relativement flous. Je me demande si ce document a d'ailleurs été relu. On y reviendra au cours de cette législature. On aura inévitablement le temps. Pour l'instant, laissons à la majorité le bénéfice du doute.

Alors, Monsieur le Ministre-Président, il est prévu de créer une Commission indépendante de déontologie et d'éthique. C'est une bonne chose. Tout n'est pas mauvais, loin de là, et je crois que d'autres l'ont dit. C'est une manière de tenter de résoudre les multiples difficultés

que l'on a connues au sein de ce Parlement, principalement sous la dernière législature. On verra comment les choses vont s'organiser. Cela viendra, je suppose, dans les débats en Commission et ensuite en séance plénière.

Le MR entendra, bien entendu, faire valoir ses différents points de vue en la matière.

Un certain nombre de règles nouvelles pour les Ministres, «nouvelles» c'est beaucoup dire. En fait, pour les Ministres, pour les incompatibilités telles que vous les prévoyez, avec d'autres fonctions, pour la problématique du rôle des parlementaires, que faites-vous ?

Vous dites simplement que vous allez appliquer les dispositions qui ont été adoptées par le précédent Parlement. Je suis très heureux d'apprendre que la nouvelle majorité est légaliste et qu'elle va donc respecter les règles qui ont été édictées.

M. Cheron (Écolo). – Il contient plus de trois mots.

M. Wahl (MR). – Excusez-moi, chers amis d'Écolo, mais il n'y a rien de bien neuf dans le document long, difficile à lire, et il est difficile de rester éveillé pour le lire. Aucun élément nouveau ne figure dans ce document par rapport à un certain nombre de mesures qui avaient été adoptées, il est vrai, parfois dans l'urgence et en fonction des circonstances, par le Parlement sous la précédente législature.

Venons-en à la problématique du cumul. La problématique du cumul entre la fonction exécutive communale et la fonction de parlementaire. C'est le «*cheval de bataille*» d'Écolo et légitimement, je pense que le débat devait être posé et il faudra résoudre cette question, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Il faut dire que, par rapport aux promesses qui ont été faites au moment des élections, par rapport à ce que l'on a entendu pendant les négociations, il y a une fameuse nuance. On prévoit, outre un certain nombre d'évaluations, des mesures dont on ne fixe pas le terme, on ne sait pas très bien quand elles seront prises. Je ne sais pas si tout le monde se rend bien compte de ce que signifie cette date, 2014 ce n'est pas 2012. En 2012, il y aura les élections communales. C'était d'ailleurs le cdH qui était le plus réticent à ce type de réforme. On va dire que l'on ne peut pas changer les règles en cours de partie, 2012 élections des Bourgmestres, on ne va pas tout d'un coup leur dire «élections des Échevins selon la nouvelle loi communale».

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il est vrai qu'avec M. Reynders, vous avez la bonne ligne de conduite contre le cumul.

M. Wahl (MR). – Ce n'est qu'en 2014 qu'on va dire qu'on ne peut pas modifier la règle en cours de partie, ce qui nous amènera inévitablement en 2018. Excusez-moi,

un certain nombre de partenaires de la majorité se sont manifestement fait rouler dans la farine et on le verra le moment venu.

On instaure un mécanisme totalement hallucinant. C'est la manière dont on va régler le tiers de ceux qui auront le « privilège » de pouvoir cumuler la fonction de Bourgmestre ou d'Échevin avec celle de parlementaire. Je souhaite bien du plaisir à ceux qui vont devoir appliquer cette règle et encore plus de plaisir à ceux qui vont devoir l'écrire.

Dans cette déclaration, il est facile de citer des points. Quand il faudra mettre tout cela dans des textes qui tiennent la route, ce sera autre chose. On verra quand cela arrivera. Très certainement, on va vérifier celui qui est le plus performant dans sa commune par rapport au nombre d'électrices et d'électeurs. M. Courard avait déjà réussi à mettre le « bazar » au sein d'une même liste, en décidant que celui qui récoltait le plus de voix devenait automatiquement Bourgmestre et, désormais, il faudra vérifier ce qui se passe dans la commune voisine pour être sûr d'être celui qui a le meilleur taux de votes.

Je dis tout ceci sans compter les différences entre les Assemblées. Jusqu'à présent, il y avait un certain consensus pour dire qu'on essaierait d'avoir une règle commune au sein des Assemblées. Ici, si j'ai bien compris, mais à nouveau il faut relire le texte plusieurs fois, nous aurons des régimes différents d'une assemblée parlementaire à l'autre.

Concernant l'utilisation des deniers publics, on va réduire le coût des cabinets ministériels. Cela a déjà été fait sous la précédente législature et ça a tellement bien marché que par exemple, entre 2005 et 2009 :

- le Cabinet du Ministre-Président a connu une augmentation des coûts de 20 %;
- le Cabinet du Ministre de l'Environnement a connu une augmentation des coûts de 20 %;
- le Cabinet du Ministre de la Fonction publique a connu une augmentation des coûts de 12,5 %.

En tous les cas, je tire mon chapeau à M. Di Rupo, car il est parvenu d'une manière extraordinaire à enrober toutes les difficultés du PS au sein d'une même majorité et à constituer une majorité de gauche, qui n'a jamais été aussi à gauche dans toute l'histoire de la Wallonie. Pour une personne qu'on pensait être en difficulté, ou pire, après les élections, je lui tire mon chapeau et je m'incline devant sa finesse et sa compétence.

M. Walry (PS). – C'est exactement l'antithèse de ce qui s'est produit dans votre parti.

M. Wahl (MR). – Il est parvenu à résoudre un problème, considérant que tout le monde reconnaît l'intelligence, les compétences de M. le Ministre Daerden. Tout le monde admet qu'il a réalisé un score qui lui donne une légitimité électorale, mais cela n'enlève rien à son problème d'image. Les partenaires cdH et Écolo de la nou-

velle majorité ont fait savoir leur problème à cet égard et le principe de bonne gouvernance l'a envoyé au niveau fédéral. C'est du « *vogelpik* ».

Au nom de la bonne gouvernance, on a déplacé M. le Ministre Daerden de la Région wallonne au niveau fédéral. Voilà comment on résout les problèmes de gouvernance.

M. Cheron (Écolo). – Vous n'ignorez pas, M. Wahl, que votre parti est également au niveau fédéral.

M. Wahl (MR). – Vous avez lu comme moi l'éditorial de *La Libre Belgique*. Nous avons tous à balayer devant notre porte, à cet égard-là.

J'en viens aux Pouvoirs locaux. Je ne lui en fais pas grief, mais le nouveau Ministre compétent en la matière n'est pas sur son banc, mais je me réjouis que ce soit M. Furlan. Tout comme je pense que je fais confiance aux différents ministres qui occupent actuellement les fonctions qui sont les leurs : ce sont des personnes de qualité, même si je ne partage pas leur point de vue ou le programme qu'ils vont défendre.

J'ai entendu régulièrement le Président de l'UVCW être inquiet, il a souvent tiré la sonnette d'alarme sur les charges imposées aux Communes, sur la difficulté que les Communes avaient à faire face aux différentes obligations nouvelles qu'on leur imposait année après année. Comme le Parlement est encore constitué d'un certain nombre de municipalistes, un certain nombre d'entre nous savent très bien ce que je veux dire.

Il est précisé dans la DPR que l'on va adopter un plan stratégique communal, un contrat de développement durable, on va créer une Commission des requêtes qui sera un organe communal où le citoyen pourra interpellier les élus. Dans le cadre d'une grande transparence, cette Commission se réunira mensuellement mais à huis clos. C'est, selon moi, un contre-exemple de transparence et de bonne gouvernance.

La DPR prévoit également de donner le droit aux citoyens d'assister aux assemblées générales des intercommunales et d'y inscrire un point à l'ordre du jour. Il y a un côté quelque peu démagogique à ce qui est proposé là et on verra à nouveau dans les textes comment tout cela pourra être mis en application.

Grande nouveauté – je pensais, pour ma part, que cela existait : on va permettre aux conseillers communaux d'obtenir des explications précises du Secrétaire communal. Je pensais que c'était déjà le cas. Tant qu'à faire, je propose à la majorité de faire la même chose en ce qui concerne les parlementaires wallons, que nous puissions interroger les fonctionnaires et les hauts dirigeants de l'Administration sur un certain nombre de points puisque, pour l'instant, ce n'est pas possible.

Il est encore prévu d'instaurer une représentation « clef d'Hondt » dans les organes para communaux et intercommunaux – je signale que c'est déjà le cas – et de

prévoir une représentation minimale par groupe démocratique. En pratique, cela signifie que l'on va augmenter le nombre de personnes et rendre ces organes un peu plus lourds.

Quant aux Provinces, il est prévu de les réformer en deux temps : on va enfin appliquer les règles qui existent depuis 2002 notamment par le transfert des voiries et des cours d'eau provinciaux. À ma connaissance, cela a été décidé en 2002. C'est une très bonne chose car actuellement ces voiries ne sont plus entretenues par les provinces parce que ce n'est plus de leur ressort et ne sont pas encore entretenues par la Région parce que ce n'est pas encore de son ressort. On va enfin appliquer une décision qui date d'il y a sept ans. Et puis, par ailleurs, on va diminuer d'un tiers les élus provinciaux. Toutefois, la DPR prévoit une clause corrective. Je vais prendre l'exemple de la province de Liège : dans toutes les provinces, il y a deux députés provinciaux. On va rajouter un député provincial par cinq cent mille habitants. Le résultat est que dans une province, telle que celle de Liège, il va y avoir une grande réduction, on va passer de six à cinq députés.

C'est vraiment une grande révolution et heureusement qu'il y a ce nouvel accord de majorité, heureusement qu'il y a cette nouvelle gouvernance, heureusement qu'il y a cette volonté de réformer l'institution provinciale.

Pour le surplus, pour changer sa dénomination, peut-être les limites, cela ne pourrait se faire qu'après une réforme constitutionnelle, ce qui signifie que ce projet est relégué « à la Saint-Glinglin ». Quand on arrivera à un accord à cet égard-là, j'ai l'impression qu'il y aura encore beaucoup d'eau qui aura coulé sous les ponts et je dis aux provincialistes qu'ils ont encore quelques beaux jours devant eux.

Il est enfin prévu de rationaliser les structures. C'est un point important pour lequel tous les partis démocratiques, au cours de la campagne électorale, avaient plaidé pour « un grand nettoyage ». Combien de lignes pensez-vous que la Déclaration de politique régionale lui réserve ? Sept lignes. J'invite mes collègues de la majorité à les relire. Il n'y a aucune méthodologie prévue, aucun chiffre avancé. Le sujet a été cadencé. Il n'y aura pas de réforme des intercommunales, ni des régions communales autonomes. Quant aux asbl para-communales, on n'en parle quasiment pas.

Comment peut-on oser, en de pareilles conditions, faire état d'une nouvelle gouvernance, de bonnes pratiques, alors que l'on ne fait rien de neuf ?

Je pense qu'il y a certes une majorité qui est démocratique, qui réunit le nombre requis, mais qui ne correspond ni à un avenir pour la Wallonie, ni à la volonté des Wallons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, j'ai souhaité m'inscrire dans ce débat et plus particulièrement sur un sujet pour lequel je suis déjà intervenu à plusieurs reprises sous la précédente législature, à savoir l'état des routes et leur devenir lors des cinq prochaines années. Cette problématique me tient beaucoup à cœur et mérite l'attention de toutes et de tous au regard des événements que nous avons connus à l'issue de la problématique de la réfection de la E411, de la E25, pour laquelle des trous sont réapparus après la réalisation des travaux. Mais outre ce problème tout à fait ponctuel et particulier, les événements récents ont laissé apparaître que certains tronçons de routes fondaient et ces surfaces de route qui fondaient posaient le problème de la manière dont ce département doit être géré.

Dans le contexte qui arrive actuellement, je suis très heureux que nous puissions entreprendre une politique nouvelle, innovante, différente par rapport à la situation que nous avons connue ces dernières années.

La Cour des comptes a eu l'occasion de rappeler les maigres moyens budgétaires affectés à l'entretien et à l'investissement en faveur des 7.700 kilomètres de voiries wallonnes concernées, dont la dégradation est évidente. Suivant le cadastre qui a été établi, plus de 1.100 chantiers doivent intervenir pour remettre ce seul réseau en état, c'est dire l'ampleur du travail qui attend le Gouvernement régional, mais aussi l'ampleur du travail qu'il reste à effectuer au niveau des Communes et des Provinces, où 77.000 kilomètres de voiries sont concernés et pour lesquels, à mon estime, au niveau du Ministère de l'Intérieur, il y aura des dévolutions de budget importantes à effectuer pour stabiliser ce réseau.

La problématique qui doit être prioritaire est de maintenir l'entretien. Sous la précédente législature, nous avons adopté le décret SOFICO qui alloue à cette dernière un budget de l'ordre de 600 millions d'euros pour permettre la réalisation de la remise à niveau de ce chantier.

À ce niveau, j'attire l'attention sur les remarques qui avaient été formulées quant au montage financier proposé. La Commission européenne s'est penchée sur ce problème et la solution du montage devait être validée juridiquement parlant. Le Ministre de l'époque nous avait indiqué qu'il était en discussion avec la Communauté européenne et qu'une solution allait pouvoir se dégager. J'espère qu'une solution pourra se dégager et que l'on pourra engager ces montants pour entreprendre la réalisation de ces travaux.

Je voudrais que dans ce contexte, il y ait des mesures claires et précises qui soient prises quant au mode d'établissement des cahiers des charges. Le RW99 est dépassé : il y a un problème au niveau du contenu du cahier des charges, de la qualité des matériaux mis en œuvre, de la surveillance et des effectifs au sein du SPW.

Une autre priorité concerne la responsabilité des entrepreneurs. Au niveau de l'attribution des marchés, nous ne devons plus tomber dans le travers que nous avons connu dans le cadre des grandes réhabilitations où nous devions faire des appels d'offres européens, où la concurrence étrangère investissait sur nos terres wallonnes au détriment et au grand dam de nos entrepreneurs locaux. Il faudra revoir la taille des marchés et des travaux à exécuter, afin de pouvoir permettre à nos entreprises, dans le cadre de cette crise, de développer leur carnet de commandes et surtout de continuer à engager du personnel, de maintenir le personnel en place et de réaliser ces travaux.

Au niveau des entreprises, il faudra remettre sur le métier, l'initiative prise à l'époque par M. Michel Lebrun en 1998, à savoir l'établissement d'un cahier des charges et l'obligation, pour les entrepreneurs, d'assurer une garantie décennale sur la réalisation de leurs travaux.

Actuellement, nous sommes dans le cadre d'une garantie d'une durée de trois ans. Matériellement, après la réception provisoire des travaux qui se fait dès l'ouverture de la route, deux années et demie plus tard, ces entreprises sont déchargées de toute obligation de garantie, et c'est le pouvoir public qui doit alors remédier à ces problèmes d'infrastructures.

Il conviendra donc d'assurer une obligation de résultat et ce, afin d'éviter que les finances publiques ne doivent à chaque fois réintervenir et combler les problèmes de réalisations.

Je pense aussi qu'il faut, au niveau de l'entretien, adopter des mesures urgentes. Je pense notamment à l'arriéré, quelques fois vieux de dix ans, pour certains ouvrages d'art et pour certains ponts. J'attire vraiment votre attention sur l'urgence en l'espèce.

De même, pour ce qui est de la sécurité routière, des travaux tout aussi importants sont à mener sans attendre en faveur des automobilistes, en matière de marquage des routes et autoroutes, de traçage, d'installations de glissières, au travers de réparations, mais aussi à l'égard des motards, des camionneurs, des aires de repos qui sont insuffisantes en regard du trafic et où les camions s'arrêtent à toute heure du jour et de la nuit particulièrement et également le long des autoroutes, ce qui crée des dangers extrêmement importants. Des mesures urgentes doivent être prises à ce niveau-là.

Le trafic en surcharge, qui dégrade nos routes et nos autoroutes, coûte chaque année près de 15 millions d'euros en termes de destruction du réseau. Des mesures urgentes doivent être adoptées afin d'éviter la poursuite de la dégradation des routes et des autoroutes wallonnes.

Pour ce qui est des travaux de propreté de nos routes et autoroutes, il en va, là aussi, de notre image de marque. Certes, des sanctions très lourdes sont prévues en la matière, mais encore faut-il les faire constater.

Le coût pour le ramassage et le rétablissement de la propreté des routes et autoroutes uniquement wallon-

nes, sans parler des routes communales et provinciales, est évalué à 25 millions d'euros. C'est inadmissible et je pense qu'il y a là vraiment matière à travailler pour inviter nos concitoyens à avoir un autre comportement et surtout permettre de dégager des moyens budgétaires qui pourraient être alloués à l'infrastructure.

Enfin, dernier élément, je reviendrai sur la problématique du financement et sur le dossier qui a été celui de la dernière législature qui n'a pu aboutir, celui de la vignette autoroutière. Il faudra éviter une discrimination entre les ruraux et les urbains.

Il faut une nécessaire adaptation de la taxation automobile pour éviter cette discrimination, et l'engagement qui a été pris dans la DPR le relaye, c'est un élément dont il faudra évidemment tenir compte.

Voilà les remarques, Monsieur le Ministre, que je souhaitais faire à l'entame de cette législature, dans un dossier, vous l'aurez compris, chers amis, chers collègues, ou ceux qui ne me connaissent pas encore, qui me tient fort à cœur et qui sera évidemment au cœur de mon action et de mes priorités lors de la prochaine législature. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Cheron.

M. Cheron (Écolo). – Madame la Présidente, chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, je souhaite intervenir dans le cadre de ce débat sur la Déclaration de politique régionale, en particulier sur deux éléments.

D'abord sur ce que l'on a appelé le socle de cette Déclaration, Monsieur le Ministre-Président, qui nous a parfois donné l'impression, à nous, qui étions à Namur et à Bruxelles, que c'était un peu, après le plan Marshall 2.Vert le plan Rudy 2.Vert, puisque nous avions deux fois le socle qui était sensé effectivement traduire dans la réalité le fait que l'institutionnel francophone a sûrement à gagner d'avoir une meilleure cohérence dans les politiques qui sont menées dans les Régions, que ce soit la Région bruxelloise, la Région wallonne, la Commission communautaire française à Bruxelles, et dans ce que nous appellerons dorénavant la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est la Communauté française revisitée, en tout cas, dans la volonté d'avoir ensemble une politique coordonnée et, en particulier dans des matières transversales. Le principal, si on veut être concret dans ces matières, c'est évidemment d'avoir, à partir des compétences de la Communauté et des compétences des Régions, une grande et une meilleure efficacité.

Nous connaissons ce talon d'Achille des francophones : la fusion des institutions n'est pas chose possible de notre côté, elle n'est pas souhaitable, parce qu'il ne faut pas nier, ni la réalité régionale wallonne, ni la réalité régionale bruxelloise. Nous devons donc avec ces institutions réussir ce que nous avons écrit dans la DPR au travers de ce qu'on a appelé « les bassins de vie » pour requalifier l'enseignement qualifiant. C'est la possibi-

lité d'avoir les couples de compétences et bien entendu l'éducation qui est une compétence communautaire, elle peut être diversifiée en fonction des bassins de vie.

Imaginer des bassins de vie, c'est imaginer que dans un même espace qui est celui du bassin, que ce soit le bassin d'emploi, le bassin de vie au sens où on l'entend par rapport à l'action des acteurs économiques, des acteurs sociaux, mettre dans la même structure tous les réseaux d'enseignement, les acteurs sociaux et les acteurs du monde de l'école, cela c'est aussi réconcilier les institutions, c'est faire fi des barrières et des cloisonnements institutionnels.

Ce socle commun dans les différentes déclarations, bien sûr, ce n'est pas la révolution, nous ne sommes pas je crois dans cet Olivier des révolutionnaires, mais nous sommes des évolutionnaires au sens où il y a la possibilité de faire évoluer les institutions au bénéfice des politiques concrètes et nous savons que l'enseignement technique et professionnel est un des enjeux majeurs du redressement de l'économie et de manière durable, dans nos Régions.

Ce socle commun, c'est cette volonté qui est réaffirmée de réussir à faire en sorte que des politiques qui, autrefois, étaient un peu schizophrènes pour ne pas dire schizophréniques, peuvent enfin, dans la réalité et dans le concret, avoir un pilotage commun. Mais ce pilotage commun se traduit essentiellement par des Ministres communs dans la Fédération et dans les Régions. Et le fait qu'il y ait plus et de plus en plus de, ce qu'on appelait avant, des doubles casquettes, cela c'est la concrétisation qui n'a jamais été aussi forte dans les Gouvernements du fait de ce travail en commun, c'est l'idée du socle, c'est l'idée des Ministres communs.

Deuxième élément, c'est celui de la gouvernance. On a dit la « bonne gouvernance », on a parlé de la « mal gouvernance », la gouvernance, c'est une notion dont le terme, en tout cas, vient du monde anglo-saxon et qui désigne surtout de manière positive le constat d'un certain nombre de pratiques, parce que dans ce domaine, il y a les textes et il y a le contexte.

Il y a des textes, des règles, mais il y a surtout des pratiques communes à changer, mais surtout à faire évoluer de manière positive.

J'ai bien entendu un certain nombre de critiques et je salue le rôle de l'opposition, j'ai tellement subi et vécu l'opposition que je suis le premier à en reconnaître tout l'intérêt. La force d'une démocratie c'est son opposition, à condition qu'elle n'en fasse pas trop, mais la force de l'opposition, c'est d'obliger la majorité ... (*Réaction de plusieurs membres.*), je les ai trouvés l'air très calme et très bien aujourd'hui, à part l'un ou l'autre que je ne citerai pas ... mais l'intérêt de l'opposition, c'est qu'elle peut forcer la majorité à être encore meilleure. Monsieur Borsus, faites-en encore plus, mais surtout j'ai bien noté dans le cadre de l'opposition un certain nombre d'ouvertures sur des débats à mener ensemble. Je crois que personne ne détient, dans ce domaine, la vérité. Elle n'est

certainement pas révélée. Certains dans le passé ont cru que la vérité était uniquement révélée, nous, nous avons l'impression qu'elle se construit et qu'elle se construit ensemble.

Dans ces matières, je pense donc qu'il y a des règles à établir et il y a surtout des pratiques à mettre en place. Monsieur Crucke, ne m'animez pas avec cela, parce que quand j'entends le MR, quand j'entends certains du MR, parce que je ne connais pas toutes les écoles et toutes les chapelles du MR, j'en connais quelques-unes, que je respecte surtout en Brabant wallon, pour des raisons très précises (*Rires.*), mais j'entends quand même de la part du MR des choses assez étonnantes. Nous reprocher par exemple, sur la question du décumul, de le faire trop loin, trop vite, mais Monsieur Crucke, pas besoin de décret, cela peut se faire tout de suite. J'invite les membres du MR ont des scrupules à devoir attendre aussi longtemps à y passer tout de suite. (*Applaudissements.*)

C'est facile, Monsieur Crucke, un mot, un geste et vous le faites, tout de suite.

M. Crucke (MR). – Il y a aussi moyen de ne pas le faire du tout et vous allez en trouver dans votre majorité qui sont prêts à ne pas le faire du tout ...

M. Cheron (Écolo). – J'ai appris qu'au Parlement il fallait toujours se choisir un adversaire, et non une cible.

M. Crucke (MR). – Je me ferai le plaisir, Monsieur Cheron, de vous le rappeler en temps opportun, parce que je ne suis pas sûr que ce débat-là, vous l'aurez achevé avant 2011.

M. Cheron (Écolo). – Nous le ferons, tout de suite.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Avant 2011, parce qu'en 2011, M. Crucke va partir au niveau fédéral, je suppose, c'est pour cela que ...

M. Crucke (MR). – Vous me poussez déjà à la porte, alors que je suis à peine revenu.

M. Cheron (Écolo). – Chers Collègues, sur ce dossier vous le savez, il y aura, et c'est le texte de la Déclaration qui le prévoit, le dépôt, encore en 2009, d'un décret spécial et nous verrons dans le débat sur ce décret qui, dans ce Parlement sera favorable à une réforme comme celle-là. Mais sur la question de la gouvernance, il ne faudrait pas la résumer à cette simple question du cumul ou du décumul. Il y a la question des conflits d'intérêts, et je voulais insister sans être trop long et ne pas faire la lecture complète, parce que certains nous reprochent déjà qu'il n'y ait pas assez de mesures concrètes dans la Déclaration de politique régionale. J'essaie de limiter mon intervention à dix minutes, je me suis rendu compte que si je devais lire *in extenso* ce qui a été écrit ...

Un Membre. – Mais c’est les budgets qu’on demande.

M. Cheron (Écolo). – M. Wahl dit « mal écrit », c’est un juriste qui parle, il a dit cela sur beaucoup de textes qu’il a lui-même dû réécrire souvent, mais nous verrons, concrètement, quand les décrets seront là s’il a raison. Je crois qu’en tout cas, il y a des mesures concrètes et vous verrez et, effectivement, Monsieur Wahl, je crois que beaucoup de personnes n’ont pas encore bien lu et surtout pas encore bien compris ce qu’il y avait dans ces mesures. Là, nous sommes d’accords, certains vont découvrir qu’effectivement, dans le futur, beaucoup de choses vont changer.

Sur la question des conflits d’intérêts. D’abord, M. le Député honoraire Maurice Bayenet nous parlait souvent dans ce Parlement du fait qu’un certain nombre de mandats privés échappaient à la notion de conflit d’intérêts, vous verrez que là aussi, il y a un certain nombre de dispositifs parce que, bien entendu, le conflit d’intérêts c’est entre une fonction politique et des mandats publics, on en a beaucoup parlé, mais on parle beaucoup moins, et c’est un tort, des conflits d’intérêts avec des mandats privés. On n’imagine pas faire l’un sans l’autre.

Nous allons aussi, dans cette matière, avoir des choses très importantes à faire. La Commission indépendante de déontologie et d’éthique et j’ai bien noté, Monsieur Wahl, que vous aviez trouvé cela intéressant et je vous invite donc à passer au stade suivant, c’est-à-dire à travailler avec nous à la création de cette Commission indépendante.

J’ai même entendu certains, mais vraiment mal inspirés ce jour-là, dire que c’était mauvais parce que cela dépendait des Parlements et que c’était une abomination de faire dépendre une Commission indépendante d’un Parlement. Ah bon ! C’est au contraire, à l’image de la Cour des comptes et à l’image de la composition de la Cour constitutionnelle, la garantie de l’indépendance, et c’est le sens de ces mesures, au-delà des textes, d’avoir enfin, avec nous, la possibilité de partir d’un socle, mais d’un vrai socle, d’une vraie action politique où la gouvernance n’est plus une finalité, mais un postulat. C’est un point de départ, ce n’est pas avec de la gouvernance et pas seulement avec de la bonne gouvernance qu’on va faire des politiques, mais c’est indispensable. C’est à partir de cela que nous allons pouvoir, en Wallonie, rattraper le retard qu’est le nôtre, repartir de manière, je le dirais aussi, durable. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. – La parole est à présent à M. le Ministre-Président du Gouvernement wallon.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Présidente, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, on a commencé tout à l’heure cet exercice de répliques, de questionnements sur de la statistique. M. le Député Borsus a pointé un certain nombre de mots, cela témoigne au moins une chose, c’est

l’appropriation par les Wallons des technologies de l’information et de la communication et du traitement de texte.

J’ai fait le même exercice parce que je me suis dit, je ne peux pas me trouver en deçà de la qualité de l’opposition, et je peux vous confirmer effectivement qu’il y a 264 pages, 3.257 paragraphes, 13.320 lignes, 98.179 mots et 559.758 caractères. (*Rires.*) (*Applaudissements.*)

J’essaie de faire aussi bien que Monsieur Borsus.

Et j’ajouterais qu’il y a un mot qu’on a oublié d’aller rechercher. Ce mot, c’est « Bruxelles ». On a tant de fois pointé du doigt que nous avions oublié, dans nos projets politiques wallons, Bruxelles, et cette fois-ci, on n’a pas été rechercher effectivement, ce mot. Je peux vous le dire tout simplement dans la DPR, il apparaît 164 fois. C’est donc dire à quel point pour nous, Bruxelles est important. La jonction du projet régional bruxellois et de notre projet wallon est pour nous un des ponts absolument essentiels.

Au-delà des signes, quelques faits. D’abord sur la question de la présence des gens dans l’Assemblée et au Gouvernement. On a toujours eu tendance à aller regarder les autres, avec un regard critique et c’est une bonne chose. L’exercice de la démocratie se passe ainsi. Mais qu’en était-il du temps de l’arc-en-ciel ? Il n’y avait pas de femmes au Gouvernement, il y avait plus de Ministres, il n’y avait pas de femmes. Ici, nous avons moins de Ministres et on a une femme. Des efforts restent à faire, indéniablement, mais ne nions pas non plus l’évolution qui se fait. Dans ce Parlement, nous avons aujourd’hui un progrès évident, puisque quand vous regardez la manière dont les choses se passent, il y a 12 % de femmes de plus que sous la précédente assemblée et reconnaissons, puisque je viens d’être critique implicitement pour le MR aussi, que c’est lui qui aujourd’hui a plus de femmes en proportion dans son groupe, avec quelque 42 % suivi d’Écolo, tout Seigneur tout honneur, avec 36 %, ensuite le PS avec presque 35 % et, excusez-moi, nos amis du cdH ferment la marche avec 23 %. La moyenne étant dans cette assemblée de 34,6 %. On voit donc qu’il y a encore pour la parité un petit effort à faire.

Il y a eu beaucoup de discussions tout à l’heure sur la méthode.

D’abord, je voudrais, pour des questions de droit d’auteur, parce que je sais que, même si cette compétence est essentiellement liée à la création et à la Communauté Wallonie-Bruxelles, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, rappeler devant cette honorable assemblée que l’expression « le catalogue » a été souvent répété par les membres de l’opposition libérale. « Le catalogue de La Redoute » a été utilisé par un membre de l’opposition d’antan au moment de la présentation du Contrat d’avenir, actuellement devenu Ministre du Budget, c’est M. Antoine. Mais, au-delà de la boutade, ce que nous avons aujourd’hui, c’est une méthodologie par laquelle nous fixons des objectifs, effectivement, dans un cahier qui est pesant, dans un cahier qui reprend de nombreuses

priorités, mais aussi une hiérarchisation des priorités et puis-je pointer du doigt que nous tirons des enseignements de ce que nous avons fait aussi avec le plan Marshall. Le plan Marshall nous a servis à fixer des règles, des objectifs, des évaluations. Dire que cela prend du temps d'évaluer, de réfléchir et de mettre en cause les politiques est une évidence, mais cela fait aussi partie de la démocratie et nous sommes fiers de ce temps passé effectivement à évaluer pour progresser et améliorer les processus. J'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure en vous parlant de quelques dispositions compte tenu dans ce que vous qualifiez de « catalogue » : notre Déclaration de politique régionale.

En ce qui concerne maintenant la Fonction publique. De nombreuses questions ont été posées. Il est vrai que le terme « politisation » n'a pas été repris dans le texte, précisément parce que nous ne voulons pas de politisation, nous voulons de la transparence et nous allons faire en sorte d'ailleurs, comme vous l'avez fait vous-même en décortiquant, verset par verset, ce texte, de vous démontrer que notre philosophie est celle-ci :

- des appels larges à candidatures;
- des recours à des commissions de sélection impartiales;
- l'utilisation de grilles d'évaluation pour l'établissement des classements.

Je pense que cette volonté, elle est clairement exprimée, elle est aussi modélisée pour que nous sachions dans quelle direction nous allons, avec un objectif clair, qui justifie d'ailleurs notre détermination, c'est l'efficacité du service offert aux gens. Car c'est aussi cela une majorité de centre gauche : avoir une volonté de disposer de services publics efficaces et reconnus pour tel et des services qui rendent effectivement service aux citoyens, dans le cadre d'un projet de développement durable.

On veut pour cela, une administration qui soit, à la fois, impartiale et objective. En réponse à la question qui a été posée tout à l'heure sur les procédures de recrutement, le Gouvernement va évaluer toutes les procédures de recrutement, ainsi d'ailleurs que l'ensemble du régime des mandats et son périmètre d'application. Et à court terme, il va adapter d'ailleurs des lettres de mission par rapport aux objectifs de la nouvelle Déclaration de politique régionale.

À moyen terme, nous envisageons alors de faire intervenir un organe de recrutement indépendant du type SELOR qui serait commun aux institutions francophones : la COCOF, la Région wallonne et bien sûr, la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je peux vous dire que cette volonté de cohérence, le Ministre en charge de ce département, Jean-Marc Nolle, a effectivement la volonté d'aller jusqu'au bout du processus et le Gouvernement collégialement sera derrière lui pour le garantir.

La gouvernance est un thème qui a été, à de nombreuses reprises aussi, abordé par vous. Il y a d'abord une

adhésion au principe. Commençons par l'essentiel. Il y a une adhésion au principe. Il est vrai que nous n'avons pas à douter de ce que la gouvernance est d'abord un instrument, au service des politiques et que, si nous n'avons pas une bonne gouvernance, ce sont nos politiques elles-mêmes qui s'en trouvent, comme l'a rappelé Marcel Cheron tout à l'heure, obérées.

Notre volonté est donc d'avoir de bons instruments pour faire de la politique efficacement.

J'y reviens en vous disant que la direction qui est prise dans cette législature est celle de la transparence, de la décision claire et des objectifs qui sont également bien fixés dans nos textes.

En matière de décumul, nous voulons aller plus loin. Quand on dit « nous voulons aller plus vite » mais ce fut rappelé à cette tribune, c'est très simple. Les partis sont des organes démocratiques qui peuvent décider d'avancer plus vite que « le papier à musique ». C'est à eux de dire s'ils le souhaitent et de témoigner de leur volonté.

Maintenant, vous retrouverez dans le texte de notre DPR, en page 237, le rythme exact, quand on parle notamment du décumul par rapport aux mandats exécutifs locaux, que nous voulons suivre, puisque nous disons que nous déposerons, je parle du Gouvernement, au plus tard en novembre 2009, un projet de décret spécial afin de limiter les cumuls.

Nous avons là un *timing*, nous allons faire en sorte que ce *timing* soit respecté et nous avancerons dans cet esprit.

En ce qui concerne les mouvements ministériels, il y a une chose que je ne peux pas laisser passer parce qu'elle est totalement inexacte. Les mouvements ministériels n'ont pas fait l'objet de commentaires intra partis comme ceux que vous avez ici répétés à la tribune. En ce qui concerne Monsieur Daerden, ni le cdH, ni Écolo n'ont formulé dans les négociations de demande à son sujet. Sachez simplement qu'il s'agit de matières qui ont trait aux partis politiques et que sur ce plan, ce n'est pas la peine aujourd'hui de charger les partenaires d'une responsabilité qui n'a pas été la leur, ni le cdH, ni Écolo.

Il est vrai que les paramètres macro-économiques, pas seulement de ce pays, pas seulement dans cette Région, entraînent à politique inchangée – je dis bien à politique inchangée – une détérioration inéluctable des résultats budgétaires de la Région. Pourquoi ? D'abord, parce que nous avons un produit mécanique de la situation, c'est que les lois spéciales de financement font en sorte que nos recettes se tarissent, que ce soit en termes de croissance, que ce soit en termes de rentrées des produits fiscaux, c'est évident qu'il y a un tarissement, si l'État fédéral le reconnaît, pourquoi vivrions-nous dans un paradis en connaissant une autre situation ?

Cela dit, il y a évidemment là aussi un tarissement de nos propres sources de financement, nous devons ajouter cela à ce produit en décreue venant de l'État fédéral.

Nonobstant cette dégradation, qu'y a-t-il encore ? Il y a des impacts structurels sur les ressources financières de la Région. Nous avons l'intention de faire en sorte qu'il y ait une trajectoire financière négociée avec l'État fédéral et vous comprendrez pourquoi je vous dis cela à ce stade, et qui épouse le même rythme que l'État fédéral. Nous croyons que ce débat n'est pas un débat qui regarde évidemment seulement les entités francophones, et pour cela, nous allons devoir aussi tenir compte des agendas différents qui vont être devant nous. Pouvons-nous faire en même temps l'ajustement et le budget ? Je parle ici, après en avoir débattu tout à l'heure avec le Ministre du Budget, nous travaillerons dès la rentrée sur l'ajustement budgétaire et ensuite, nous ferons comme dans l'agenda parlementaire classique, le débat sur le budget ultérieurement, tenant compte de ce que nous devons évidemment disposer de paramètres fédéraux dont nous manquons encore aujourd'hui.

En ce qui concerne les débudgétisations dont certains ont parlé. Nous avons l'intention, et le Ministre du Budget s'en porte garant, d'agir là aussi dans la plus grande transparence. Quant aux différentes questions portant sur les audits, rappelez-vous que la Cour des comptes nous donne déjà aujourd'hui de nombreuses indications et que nous avons l'intention de nous en servir.

Des questions ont été posées sur le coût budgétaire du plan Marshall. Va-t-on recycler un certain nombre de moyens qui existaient déjà dans le plan Marshall initial et qui dégagent des soldes ? La réponse est oui. Va-t-on aller mobiliser, dans les budgets, des produits que nous voulons économiser pour le plan Marshall 2. Vert ? La réponse est oui, parce que nous ne voulons pas plomber les finances de la Région wallonne et en même temps, on veut continuer à avoir de l'audace.

Ce qui veut dire que nous devons travailler sur l'équilibre. Voulez-vous supprimer le plus de taxes possible ? Qui va vous dire le contraire ? Bien sûr, ce n'est jamais agréable de maintenir ou d'avoir un système de taxation, mais de la même manière, quand vous avez à faire front, à la fois, à une décrue des recettes de manière générale et aussi à des dépenses qu'il faut bien tenir en mains, on ne peut pas promettre tout et n'importe quoi et sur ce plan, qu'ai-je entendu ?

J'ai entendu qu'on aurait aimé, faire en sorte d'abord qu'on dépense plus, et que d'un autre côté on rentre moins de recettes. Ce n'est pas la formule qui nous permettra en Région wallonne d'être crédible, par rapport à nous-mêmes d'abord parce que la première forme de bonne gouvernance, c'est de dire la vérité. La situation est difficile, mais nous ne voulons pas dans cette situation baisser les bras.

En ce qui concerne le prêt Tremplin, des questions ont été posées. Ce système, dès que nous l'avons lancé, M. le Ministre Antoine avait prévu de l'évaluer et nous avons d'ailleurs prévu des montants financiers.

Un Membre. – On va maîtriser le budget, a-t-il dit.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Les montants ont été revus en 2009 puisqu'il y avait une crise importante et qu'on savait à quel point le secteur immobilier jouait un rôle, comme l'État fédéral d'ailleurs l'a fait dans un certain nombre de mesures fiscales. On peut rire de ce qui a été entrepris par M. le Ministre Antoine, la même chose a été faite sur le plan fédéral, par un autre Ministre dont je ne citerai pas le nom.

Toujours est-il qu'en ce qui concerne ces produits, nous avons dit, on va évaluer et de la même manière, il y a aussi un phénomène de transferts, de vases communicants, puisque le prêt Jeunes s'asséchait au profit du prêt Tremplin, comme vous le savez très bien.

En ce qui concerne maintenant le débat qui s'est fait sur les armes. Sujet ô combien sensible. Il y a plusieurs questions qui ont été posées. D'abord, on a posé la question des délais raisonnables. En ce qui concerne les dossiers délicats et singulièrement le dossier libyen qui a été abordé tout à l'heure, nous avons agi en fonction d'un agenda qui était un agenda qui était effectivement relativement long, pour des raisons simples, que je vous explique.

Un, la spécificité du dossier nous a imposé notamment de consulter de nombreux organes, des comités d'experts de l'ONU, mais également des partenaires de l'Union européenne. Des avis nous ont été remis et parfois des avis en deux temps.

Le deuxième élément portant maintenant sur la question du débat public et de ses formes. Qu'entendons-nous dans la Déclaration de politique régionale et qu'allons-nous faire ? Que Richard Miller me permette d'abord de dire que ce débat nous le poursuivrons bien évidemment devant la Commission *ad hoc*, puisque nous ne pourrions pas entrer dans le détail de toutes les mesures. Mais quand même, je voudrais ici donner deux ou trois orientations.

La première, c'est qu'il s'agit pour nous de faire en sorte que le débat public parlementaire puisse accompagner le rapport annuel. Les informations, ce n'est d'ailleurs un secret pour personne, vous le savez, font déjà l'objet aujourd'hui d'une publication, Monsieur Miller, sur Internet, mais ce que nous allons faire c'est étoffer le nombre d'informations. Je vous donne un exemple de ce que nous voulons faire à l'avenir : nous voulons par exemple faire en sorte que les pays, c'est d'ailleurs une demande que vous aviez vous-même formulée à un moment donné, concernés par les transits soient mentionnés. Vous voyez, c'est un souci de plus de clarté qui est caché derrière ces mots.

J'ajouterai encore sur le rapport annuel et les rapports semestriels que nous entendons bien sûr les maintenir et faire en sorte que le Gouvernement soit attentif aux résultats des travaux qui ont été initiés par le Parlement lui-même pour en tirer un certain nombre de conclusions.

Sur l'abandon du modèle suédois. Ce modèle se limite à deux pays et deux cas spécifiques d'ailleurs, c'est la Suède et ce sont les États-Unis. Les auditions devant le Parlement ont révélé que même des organismes, tel que le VIP, reconnaissent que ce n'était pas la meilleure modalité à mettre en place. Nous avons pour cette raison opté pour un autre modèle.

Sur la Commission d'avis, nous ne remettons pas en cause son efficacité, mais ce que nous avons dit dans toutes les politiques sectorielles qui touchent à la Région wallonne, c'est qu'on voulait, faire aujourd'hui l'examen, mesure par mesure, de ce qui peut être amélioré, en ce compris, en termes de mode de fonctionnement, de composition de la Commission, ce qui ne préjuge pas, je vous le dis tout de suite, de conclusions puisque le débat doit se mener encore entre nous.

Sur la question des outils internationaux, puisque cette question a été abordée tout à l'heure, y a-t-il concentration à travers notamment la mise en œuvre de mandats détenus par une seule et même personne, on parle ici de M. Suinen ? Je dirais non, on répond davantage à une volonté de cohérence, on a intégré nos organes internationaux, nous avons fait en sorte qu'il y ait des réponses qui ne puissent pas connaître de dissonances entre Régions et Communautés dans les différentes facettes de la politique internationale. Cela répond plutôt à ce souci.

Des questions ont également été posées sur un thème cher à de nombreux membres de cette assemblée. Les routes et les infrastructures. On a parlé de ce qui était retenu dans la Déclaration, on a parlé aussi de ce qui ne l'était pas, notamment de la sortie de sud de Charleroi, ou encore du contournement de Couvin, dont personne d'ailleurs ne disconvient de l'utilité.

Sur CHB, quelle est la phrase de la Déclaration du Gouvernement ? Pour que ce soit clair et rappelé comme dans nos textes et on ne dit rien d'autre que cela : *« ne pas poursuivre le projet de CHB et examiner les conséquences de cette décision, en ce qui concerne les zones de réservation et dès à présent, rechercher des solutions pour les propriétaires d'immeubles situés dans cette zone »*. Donc, le mandat est clair pour le Gouvernement et il ira dans ce sens.

Des questions ont été posées sur la SOFICO. C'est notamment le cas de l'analyse de la meilleure manière de faire porter un certain nombre d'investissements par la SOFICO. Le choix qui a été fait et qui sera demain opéré par le Gouvernement et dont le premier responsable est évidemment le Ministre en charge de ce département, Philippe Henry, ce sera d'abord de transférer des moyens que nous affectons avant sur de nouvelles infrastructures vers l'entretien de l'infrastructure. Si vous regardez le ratio nouveau/entretien sous la précédente législature, nous commençons à 50/50, nous avons terminé à 65 % d'entretien, 35 % d'infrastructures nouvelles. La volonté est de mobiliser tous les instruments pour effectivement

permettre un meilleur entretien des routes, ce qui est nécessaire.

Puis-je dire quelques mots avant de conclure sur les pouvoirs locaux ? Il est clair que la Wallonie s'appuie sur les pouvoirs locaux. Le débat qui s'est fait sur les provinces est un débat qui n'a mis personne mal à l'aise parce qu'il est nécessaire. Quel est le meilleur moyen entre l'entité qu'est la Région wallonne et les communes pour trouver des structures d'intermédiation ? Quel est le rôle dans ce cadre-là des provinces ici et maintenant ? Mais d'abord, repartons de l'acquis et ce qui a été fait déjà sous la majorité de l'arc-en-ciel et poursuivi par la suite. Ce sont les contrats de collaboration. Nous avons tant sur le plan de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté que la Région négocié, ce fut le cas par M. Hasquin à la Communauté, et ce fut le cas par M. Van Cauwenberghe mais également Charles Michel, à l'époque, à la Région, des contrats. Et que disaient en clair ces contrats ? Ils disaient, essayons de voir ce que nous pouvons faire le mieux ensemble et quelles sont les spécialités des uns et des autres. Ce que nous voulons cette fois-ci, c'est aller au-delà.

Le souhait de focaliser les provinces sur les métiers d'excellence qu'elles font. Sur ce qu'elles font de mieux ici et maintenant, avec une idée, c'est que le jour où la structure provinciale peut évoluer vers autre chose et nous souhaitons qu'elle évolue dans une deuxième phase vers des Communautés territoriales, elle a déjà des métiers de base sur lesquels nous sommes d'accords et que nous pouvons lui donner comme socle de base.

Le deuxième élément, c'est toute la question de la problématique des pouvoirs locaux. Faites confiance à un homme qui, effectivement, connaît bien ces matières : M. le Ministre Furlan. Il en a aujourd'hui la charge et nous savons tous que la crise économique que nous traversons ne concerne évidemment pas que la Région en tant qu'institution. Toutes les institutions, en ce compris l'institution locale, est là concernée et dans les débats budgétaires vous aurez là un excellent avocat des pouvoirs locaux, aussi dans l'intérêt de la Région.

Je termine donc par le dernier point qui a finalement été, je trouve, le plus absent des points de nos débats parlementaires, c'est assez étrange : c'est l'économie elle-même.

Je trouve que nous n'avons pas eu le regard suffisamment braqué sur l'enjeu du redéploiement économique parce que toutes les politiques de gouvernance, toutes les réformes institutionnelles, toutes les questions fondamentales que nous pouvons nous poser, n'ont pour objectif que de mettre en place les conditions du redéploiement et de la poursuite du redéploiement wallon. Et nous savons aussi à quel point nous ne faisons pas cela pour nous-mêmes, vous savez les politiques n'ont pas tous les pouvoirs, mais ils ont un devoir : s'assurer que lorsqu'ils ont œuvré, les conditions de l'épanouissement des hommes et des femmes qui vivent sur le territoire dont ils ont la charge, soient réunis et sur ce plan, je suis

convaincu que le plan Marshall 2.Vert offre les atouts d'un plan extrêmement moderne, à la fois, en associant les interlocuteurs sociaux sur le banc patronal, sur le banc syndical, les acteurs académiques en disant aux politiques : « *On vous permet, à vous politiques, de donner une force d'impulsion en réaffectant des moyens* », ce qu'on fait dans l'enveloppe de 1,6 milliard dont on parlait tout à l'heure et puis, en orientant aussi ces politiques vers certains secteurs qui sont générateurs de plus-values et singulièrement dans le domaine du développement durable. Je le dis, ce n'est pas un phénomène de mode, c'est une obligation pour nous d'efficacité et d'éthique aujourd'hui de réussir ce pari. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. – Un des intervenants au débat souhaite-t-il répliquer suite à l'intervention du Gouvernement ?

M. Borsus, vous avez la parole.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, de mon banc, si vous le voulez bien, je souhaite en quelques mots, tout d'abord remercier M. le Ministre-Président des précisions qu'il a pu apporter, même si elles sont, vous en conviendrez, extrêmement partielles par rapport aux flots des interrogations exprimées tout au long de cette journée.

Deuxièmement, Monsieur le Ministre-Président, je vous rappelle que Mme Arena a fait partie de la majorité « arc-en-ciel » dès l'année 2000.

Troisièmement, même si vous avez levé un coin de voile concernant un certain nombre d'intentions du Gouvernement et livré quelques statistiques quant aux termes et aux mots utilisés dans la Déclaration de politique régionale, je n'ai pas trouvé, ne fût-ce que le début de l'épuration et des choix budgétaires futurs du Gouvernement. Dès lors, le malaise, si souvent exprimé à propos de votre Déclaration de politique régionale, reste latent, il va même croissant, me semble-t-il, puisque notre sentiment est que les moyens budgétaires actuels de la Région wallonne ne permettent pas de réaliser la moitié de ce que vous annoncez sur toute la législature et contrairement à la présentation qui en est faite par un certain nombre d'intervenants et par Mme la Chef de groupe du parti socialiste, vous le reprenez vous-même dans la Déclaration de politique régionale en estimant que la situation budgétaire de la Région wallonne est due, je vous cite : « *Principalement à la crise internationale* » et donc pas exclusivement à la crise internationale puisque deux éléments complémentaires se sont ajoutés et sont de nature à aggraver la situation régionale. Le premier élément c'est qu'il n'y a eu aucune anticipation au niveau régional wallon, mais qu'il y a eu par contre, via les mécanismes d'extra-budgétisation de la dette que nous avons mentionnée, une aggravation importante, Monsieur le Ministre-Président, de la situation régionale.

La difficulté de votre situation c'est que vous vous léguez à vous-même votre héritage. Nous sommes donc en attente de la concrétisation effective d'un certain nombre de projet et de promesses de manière à pouvoir apprécier non seulement les intentions, mais surtout les faits, les actes, les projets et les hiérarchies.

Mme la Présidente. – Un autre Membre du Parlement souhaite-t-il la parole ?

La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – J'aurais voulu, parce que je trouve que cela a été très vite glissé par M. le Ministre-Président, avoir une réponse claire et nette sur la volonté ou non de réaliser un audit sur les budgets et surtout, mon chef de groupe vient d'en parler, sur les phénomènes de débudgétisation et deuxièmement, avoir une réponse claire et nette, je regarde mes camarades de droite, mais qui sont de gauche, sur la circonstance ou pas d'aller vers une rationalisation des 29 OIP et des autres satellites, tant annoncée par d'aucuns, mais dont on ne trouve aucune trace dans la DPR. Et là, je n'ai pas entendu de réponse et pourtant, cela a été évoqué à de multiples reprises, avant et après le scrutin, je crois que c'est quand même un élément majeur qu'il faut aujourd'hui ou très prochainement éclaircir.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Je vous propose de voter dans quelques instants sur les projets de motion déposés, en conclusion de la Déclaration de politique régionale et du débat qui a suivi, par Mme Simonis et Consorts et par Mme Cornet et Consorts.

NOMINATION D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE

(Article 2 quinquies du Règlement d'ordre intérieur)

Mme la Présidente. – Je souhaite vous communiquer, en application de l'article 2 quinquies, les noms des Membres de la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications.

Pour le parti socialiste, les membres effectifs sont Mme Targnion, M. Eerdeken, Mmes Simonis et Fassiaux-Looten et M. Senesael.

Pour le MR : MM. Borsus, Jamar et Wahl.

Pour Écolo : Mme Hoyos et M. Daele.

Pour le cdH : MM. Lebrun et Fourny.

Les membres suppléants sont, pour le parti socialiste : MM. Collignon, Kilic, Bolland, Mmes Kapompolé et Saudoyer.

Pour le MR : Mme Cornet, MM. Crucke et Jeholet.

Pour Écolo : Mme Saenen et M. Tiberghien.

Pour le cdH : MM. de Lamotte et Prévot.

**PROJETS DE MOTION
DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE LA
DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE
ET DU DÉBAT QUI A SUIVI
PAR Mme SIMONIS ET CONSORTS
(Doc. 9 (SE 2009) – N° 1)
ET PAR Mme CORNET ET CONSORTS
(Doc. 10 (SE 2009) – N° 1)**

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons à présent voter sur les projets de motion déposés en conclusion de la Déclaration de politique régionale et du débat qui a suivi.

La première motion, pure et simple, de Mme Simonis et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 9 (SE 2009) – N° 1.

La seconde motion, motivée, de Mme Cornet et Consorts a été imprimée et va être distribuée sous le n° 10 (SE 2009) – N° 1.

Conformément aux dispositions du point 4 de l'article 68 du Règlement d'ordre intérieur, la priorité est donnée au vote de la motion pure et simple, déposée par Mme Simonis et Consorts. J'attends que vous l'avez sous les yeux.

Tout le monde l'a-t-il reçue ?

– Il est procédé au vote nominatif sur la première motion, c'est-à-dire la motion pure et simple déposée par Mme Simonis et Consorts.

73 membres ont pris part au vote.

54 membres ont répondu oui.

19 membres ont répondu non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Courard, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Devin, Di Rupo, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Fassiaux-Looten, Fernandez, Fourny, Gadenne, Goffinet, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Luperto, Maene, Magnette, Meeraeghe, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Simonet, Simonis, Stoffels, Tachenion, Targnion, Tiberghien, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt, Zrihen.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, Crucke, De Coster-Bauchau, Defraigne, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Mouyard, Neven, Pary-Mille, Reuter, Wahl.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon. (*Applaudissements.*)

Je souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17 heures 05 minutes.*

– *Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.*

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation
AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
CCW	Confédération de la Construction de Wallonie
CET	Centre d'enfouissement technique
CHB	Cerexhe-Heuseux-Beaufays
CoCoF	Commission communautaire française
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
DGATLP	Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine
DIISP	Dispositif intégré d'Insertion socioprofessionnelle
DPR	Déclaration de Politique régionale
FLW	Fonds du Logement wallon
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GRIP	Institut européen de Recherche en Sécurité et Défense à Bruxelles
IDEA	Intercommunale de développement économique et de l'aménagement de la région de Mons-Borinage-Centre
INS	Institut national de Statistique
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
MIRE	Mission interministérielle recherche-expérimentation
OIP	Organisme d'Intérêt public
ONU	Organisation des Nations Unies
PTP	Programme de transition professionnelle
RESA	Décret de Relance économique et de Simplification administrative
SELOR	Secrétariat permanent de Recrutement de l'État (Sélectionner – Orienter)
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOFINEX	Société de Financement des Exportations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne de Crédit social
SWL	Société wallonne du Logement
TEC	Société de Transport en commun
UCM	Union des Classes moyennes
UREBA	Utilisation rationnelle de l'Énergie dans les Bâtiments
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie
UWE	Union wallonne des Entreprises
ZAE	Zone d'Activités économiques